Environment Canada

1989–1990

annual report

Canada

Contacts

Headquarters:
Enquiry Centre
Environment Canada
Hull, Quebec
K1A 0H3
(819) 997-2800

Atlantic:
Wayne Eliuk
Communications Office
Environment Canada
45 Alderney Drive
Dartmouth, Nova Scotia
B2Y 2N6
(902) 426-1930

Quebec:
Clément Dugas
Communications Office
Environment Canada
3 Buade Street
P.O. Box 6060
Québec, Quebec
G1R 4V7
(418) 648-7204

Ontario:
Maureen Martinuk
Communications Office
Environment Canada
25 St. Clair Avenue East
Toronto, Ontario
M4T 1M2
(416) 973-1093

Western & Northern:
Marcel Préville
Communications Office
Environment Canada
2nd Floor, Twin Atria 2
4999–98 Avenue
Edmonton, Alberta
T6B 2X3
(403) 468-8074

Pacific & Yukon:
Sheila Ritchie
Communications Office
Environment Canada
224 West Esplanade
North Vancouver, British Columbia
V7M 3H7
(604) 666-5902

Issued under the authority of
the Minister of the Environment

©Minister of Supply and Services Canada 1990

Cat. No. En1-1990
ISBN 0-662-58684-0
ISSN 0711-1320

Design, Typesetting and Layout
MGL Publishing Inc., Ottawa

Copies available from:
Communications Directorate
Environment Canada
Hull, Quebec
K1A 0H3

Printed on recycled paper

92-04725/

Environment Canada

Annual Report 1989–1990

Mandate and Organization 1

Sustainable Development: Reconciling Economic and Environmental Needs 2

Atmospheric Environment Service 5

Conservation and Protection 8

Canadian Parks Service 15

Administration 25

Federal Environmental Assessment Review Office 31

Financial Summaries 35

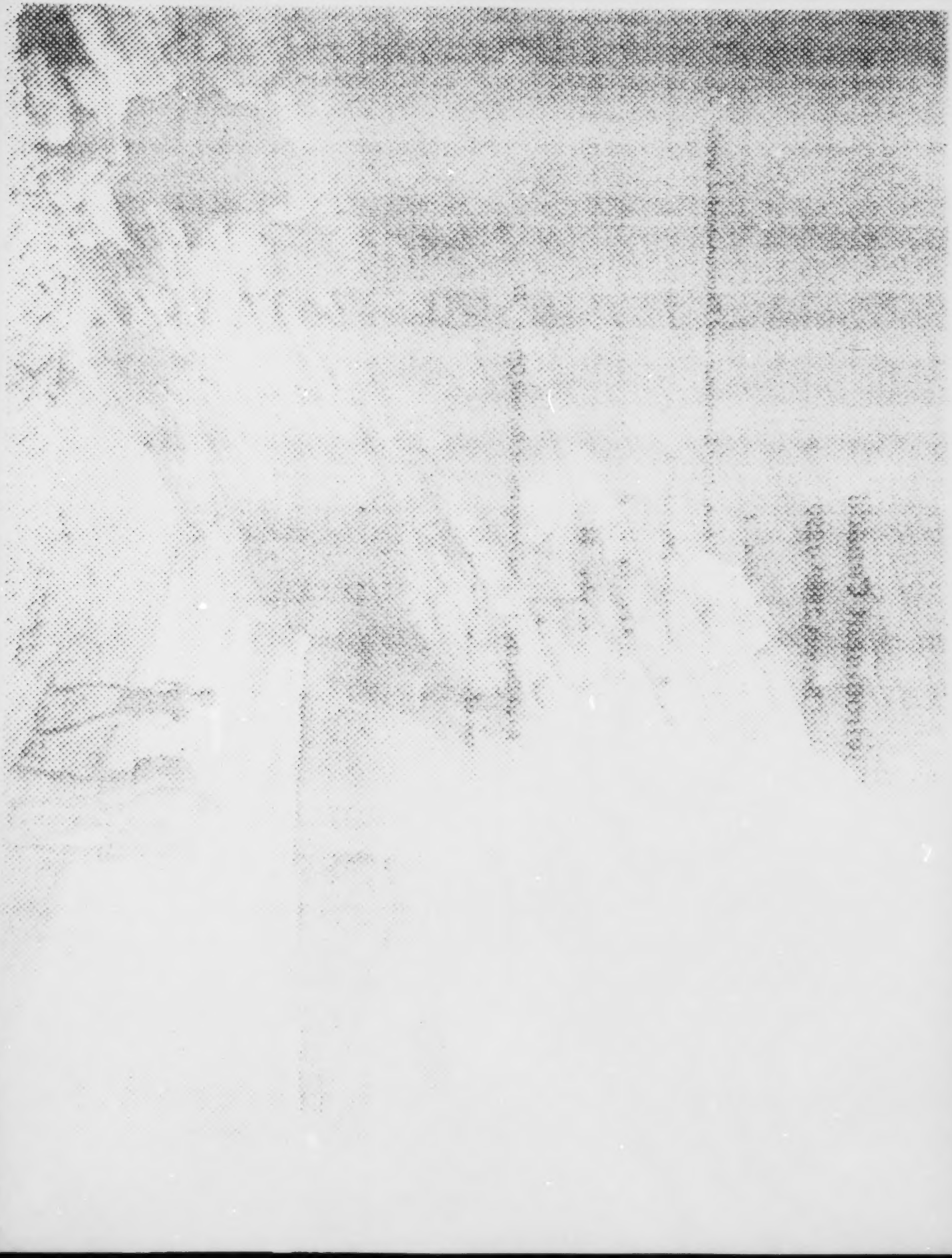

Mandate and Organization

The federal Minister of the Environment is responsible for policies and actions to preserve and enhance the quality of the environment for the benefit of present and future generations of Canadians.

Mandate

The mandate is derived from the *Government Organization Act* (1979), which establishes that the duties, powers and functions of the Minister of the Environment extend to and include all matters over which Parliament has jurisdiction not otherwise federally assigned, and relating to:

- preservation and enhancement of the quality of the natural environment, including water, air and soil;
- renewable resources, including migratory birds and other non-domestic flora and fauna;
- water;
- meteorology;
- enforcement of rules and regulations arising from the advice of the International Joint Commission relating to boundary waters and questions arising between the United States and Canada that relate to the preservation and enhancement of environmental quality;
- national parks, national historic sites and heritage canals; and
- other federal matters relating to the natural environment that are assigned to the Minister.

More specific powers and duties of the Minister of the Environment are defined by the following:

- *Canada Water Act*
- *Canada Wildlife Act*
- *Canadian Environment Week Act*
- *Canadian Environmental Protection Act*
- *Game Export Act*
- *Historic Sites and Monuments Act*
- *International River Improvements Act*
- *Lake of the Woods Control Board Act*
- *Migratory Birds Convention Act*
- *National Battlefields at Quebec Act*
- *National Parks Act*
- *Weather Modification Information Act.*

The Minister is also responsible for administering pollution control provisions of the *Fisheries Act* and for providing specific advice and information under certain sections of federal legislation assigned to other departments.

The responsibilities noted above are carried out through departmental programs designed to:

- promote the establishment or adoption of objectives and standards relating to environmental quality or pollution control;
- ensure the wise management and use of renewable resources;
- provide Canadians with environmental information in the public interest;
- ensure that new federal projects, programs and activities are assessed early in the planning process for potentially adverse effects on the environment; and
- ensure the preservation of nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage.

Organization

In the fiscal year 1989–1990, Environment Canada comprised the Atmospheric

Environment Service, Conservation and Protection, the Canadian Parks Service, and the Administration Program.

The Atmospheric Environment Service provides information on weather, climate, sea state, ice conditions and air quality.

Conservation and Protection promotes conservation and protection of inland waters, lands and wildlife against the harmful effects of pollutants.

The Canadian Parks Service establishes, develops, protects and manages national parks, national historic sites, heritage canals and co-operative heritage areas.

The Administration Program is responsible for the general management of the Department. It provides co-ordination and direction for environmental policy and builds partnerships with national and international organizations whose co-operation with, and support for, departmental programs is essential to the fulfilment of Environment Canada's mandate.

Sustainable Development: Reconciling Economic and Environmental Needs

From coast to coast, Canadians have access to vast natural resources rivalling those of any other country. For generations, we have enjoyed the benefits of clean air, fertile soil, mineral and forest resources, plentiful clean water, and abundant wildlife. Much of Canada's economic development and material well-being has grown from the application of increasingly sophisticated technology, by an increasingly educated workforce, to this rich base of environmental resources. Our environment supports a high standard of living and quality of life for a relatively small population.

There is mounting evidence, however, that we have not fully been meeting our environmental responsibilities. Pollution in the Great Lakes and the St. Lawrence River, smog in our cities, and the contamination of ground water and soil demonstrate how rapidly neglect can erode the most bountiful environmental legacy.

Global stresses such as climate change, ozone depletion, acid rain and contamination from toxic chemicals are all signs that our planet is straining to meet the demands placed on it by ever-growing human activity around the world.

To remedy the situation, some have insisted that we must limit economic development and even strive for the goal of zero growth. For those at the top of the economic ladder, the concept of zero growth may seem attractive, but it looks dangerously simplistic to the large majority of humanity who seek to improve their circumstances. In many countries — indeed, in large parts of Canada — growth offers the only hope for a better future. In fact, as Norway's Prime Minister Gro Brundtland pointed out, "A world in which poverty is endemic will always be prone to ecological and other catastrophes."

Under the guidance of Prime Minister Brundtland, the United Nations' World Commission on Environment and Development propounded a different vision. According to the Commission, it is a mistake to suppose that we must choose between economic growth and the environment. In fact, growth is essential if we are to solve environmental problems and, at the same time, deal with international — and domestic — economic disparities. What we should strive for, said the Commission in its 1987 report, *Our Common Future*, is development that "meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs." In other words, we should work toward *sustainable development*.

The Brundtland Commission challenged the nations of the world to reconcile economic and environmental needs. Canada has been quick to respond to that challenge. Our country's resource and environment ministers set up a National Task Force on Environment and Economy, composed of business executives, environmentalists and academics, as well as environment ministers.

The task force called for a change in the way we make decisions. "Environmental considerations cannot be an add-on, an afterthought," it stated. "They must be made integral to economic policy making and planning and a required element of any economic development proposal."

On the recommendation of the task force, the federal government appointed a National Round Table on the Environment and the Economy, which met for the first time in Ottawa in June 1989. Chaired by Dr. David Johnston, Principal of McGill University, this body includes highly qualified individuals from many sectors of Canadian society. Within the forum provided by the Round Table, they can share their expertise and consider ways of integrating environmental and economic decision making.

In March 1990, the Government of Canada released *A Framework for Discussion on the Environment* to begin a public dialogue on a comprehensive national strategy and action plan for implementing sustainable development, *Canada's Green Plan*. Building on the work of the National Task Force on Environment and Economy, the discussion document shared with Canadians a vision of a new and better way of making environmental decisions and a more balanced relationship between the environment and human activities.

Better environmental decision making was identified as the key to sustainable development — better decision making through improved environmental science, information and education; the balanced application of regulatory and market-based instruments to encourage environmentally sound decision making; reforms to decision-making institutions and processes at all levels of society; and new and stronger partnerships. Specific environmental issues, including global warming, waste management, toxic pollution, parks and wildlife, were also set out for priority attention.

As stressed in the *Green Plan* consultation document, sustainable development not only requires the integration of various factors in decision making, it also demands the co-operation of all sectors of our society. Obviously, no one individual, group or government can ensure that economic activity is brought into harmony with the present and future limits of the ecosystem. Rather, we need to establish partnerships between sectors such as government, industry, environmental groups and individual Canadians. All have a vital part to play in the task before us.

Government is responsible for providing leadership and setting the rules for the use of and access to the environment. In addition, it acts as a catalyst, encouraging people to change the ways in which they make decisions.

Environmental non-government organizations (ENGOs) also have an important part to play, both in raising the public's level of environmental knowledge and in pressing for action by government and industry.

Still another essential partner in implementing sustainable development is industry. Innovative technology is required to help Canadians identify and solve environmental problems. In fact, the business sector has begun exploring new opportunities in environment-related fields, such as waste management, pollution monitoring and control, and environmental information.

Finally, the consumer plays a crucial role in the effort to achieve sustainable development. Daily choices in purchasing, workplace activities, energy use and other matters have a substantial cumulative effect when practised by millions of Canadians.

During 1989–90, these sectors, separately and together, helped Canada to make substantial progress toward sustainable development. Some of that progress was recorded and publicized by Environment Canada's Success Stories Bank. The Bank collected examples, from both the public and private sectors, of projects that combined economic and environmental benefits. This information was made available for consultation and exchange. The aim was to encourage and assist other organizations to undertake similar projects.

One private-sector success story, for example, concerns Inco Limited. Since

1984, the nickel company has been growing forestry seedlings in an abandoned mine-shaft 1,400 metres below the surface. Natural geothermal heating, automated artificial lighting, watering and fertilizing help grow the seedlings. Ventilation and hoists exist from now-discontinued mining operations. With tree survival rates of 97 per cent, Inco has successfully reforested areas previously degraded by mining activity. Since 1985, the company has planted an annual average of more than 2,000 hectares of land with 45,000 red and jack pine seedlings that began their lives underground.

A public-sector example of sustainable development in action is the 1986 North American Waterfowl Management Plan, signed by Canada and the United States. The Plan seeks to restore waterfowl populations and diversity to the levels of the early 1970s. By 1999, almost $1 billion will have been spent under the Plan, primarily on habitat restoration and protection in Canada. Canadian partners include Environment Canada, Agriculture Canada, all the provinces, both territories, Ducks Unlimited Canada, Wildlife Habitat Canada, and several provincial and local ENGOs.

Another notable development is the signing of an agreement between the governments of Canada and Quebec to co-ordinate clean-up of the St. Lawrence River. The four-year agreement covers all components of the St. Lawrence Action Plan announced by the federal government in June 1988. The objective is to clean up, restore and conserve the St. Lawrence River, and to develop environmental technology.

In other instances, Environment Canada itself has taken the leading role, creating opportunities for action. The Department administers the $50-million Environmental Partners Fund, which provides up to half the financing for small-scale projects that protect, preserve, enhance or restore the environment. Proposals are considered from service clubs, community organizations, environmental groups, schools and youth groups. Industry, municipalities and provincial governments are encouraged to give their support.

In the current business climate, the environmental industry is booming, accounting for some $250 billion of economic activity around the world, and $7 billion in Canada. In March 1990, Environment Canada hosted GLOBE '90 in Vancouver. This was the first international conference and trade fair promoting global opportunities for business and the environment.

At the conference, over 3,000 representatives from more than 70 countries and a variety of sectors discussed environmental concerns. During it, the federal and provincial governments announced their endorsement of a national protocol to halve waste from packaging by the year 2000.

The trade fair provided momentum for Canada's environmental products, services and technology. More than 400 Canadian companies exhibited their wares and made valuable contacts with potential buyers from all over the world.

GLOBE '90 set the stage for GLOBE '92, to be held in 1992 in Vancouver. The plan is to hold the conference and trade fair every two years. The successive gatherings will help to gauge our success in moving to sustainable development — both within Canada and internationally.

A century ago, Canada had a national dream to unite the country physically with a railroad. Now a new national dream is taking shape of a secure and prosperous future for Canadians in a healthy environment. Like that earlier dream, this will require unremitting effort and vision on the part of all Canadians. And, like that earlier one, this dream is attainable. By working together to shape *Canada's Green Plan*, we will be able to make sustainable development a practical reality in Canada.

Atmospheric Environment Service

The Atmospheric Environment Service (AES) has the primary responsibility for providing weather, climate, sea-state, ice and air-quality services for the safety of Canadians, the security of their property, the improvement of the national economy and the maintenance and enhancement of environmental quality.

Global Warming

During 1989–90, global warming became internationally prominent at the highest political levels because of its potentially serious consequences for the current world socio-economic system. In this regard, leaders of the seven largest industrial democracies, meeting in Paris in July 1989, issued a statement "strongly advocating common efforts to limit emissions of carbon dioxide and other greenhouse gases which threaten to induce climate change."

In November 1989, a ministerial conference on atmospheric pollution and climate change was held in Noordwijk, Netherlands, with Canada and 70 other countries present. It was agreed that CO_2 emissions must be stabilized, and it was felt that the Second World Climate Conference, to be held in Geneva in October/November 1990, would be an appropriate forum for decisions on developing a framework Climate Convention. The conference declaration also clearly recognized the role of various international organizations, including the World Meteorological Organization and the Intergovernmental Panel on Climate Change.

Canada has also been active on global warming issues domestically. The Energy Minister's Task Force Report on global warming, released in August 1989, concluded that it would be premature to adopt the 20-per-cent reduction in CO_2 emissions recommended by the World Conference on the Changing Atmosphere, held in Toronto in 1988. Nevertheless, the Task Force stated that emissions must be reduced.

The following October, Parliamentary hearings into atmospheric change were held; and in March 1990, federal and provincial Environment ministers requested the development of a National Action Strategy on Global Warming. AES has been asked to play a prominent role in its development.

While there is increasingly clear scientific evidence that the earth's atmosphere is facing major changes, there is uncertainty about the rate of those changes and their consequences for the world's climate, particularly at the regional level. The best tools for predicting them are complex, three-dimensional mathematical models of the climate system — atmosphere-ocean-ice-land — known as General Circulation Models or Global Climate Models.

AES has developed one of the only half-dozen world-class models in existence today. Based on a doubling of carbon dioxide, Canada's model predicts an increase

in global temperature of about 3°C during the next century. Such a rate of change is unprecedented in geological time.

Further assessments in AES' Climate Change Digest series were released in 1989. The series is designed to inform Canadians about the potential effects of climate change on this country. The most recent reports evaluated the potential impacts of climate warming on Ontario resources, agriculture, boreal forests, national parks, municipal water use in Quebec, and the economy of Alberta.

Arctic Pollution

AES scientists are testing the air, snow and glacial ice in the Arctic for traces of chemicals from industry and agriculture. The chemicals of most concern are stable synthetic substances, such as pesticides and PCBs, that are toxic and may remain intact for decades or even centuries. Also of concern are greenhouse gases and arctic haze constituents, such as sulphuric acid and black carbon, that influence climate and acidify the environment.

An International Symposium on the Arctic and Global Change, held in Ottawa in October 1989, examined the issue of such pollution.

In November 1989, Canada concluded an agreement with the U.S.S.R. on environmental co-operation. The two nations also signed a Memorandum of Understanding concerning atmospheric research, water research and management of oil spills. Canada and all other Arctic circumpolar nations are now reviewing means of protecting the northern environment, with the objective of developing and signing an accord.

Twenty-two students, accompanied by their escorts, and representing 15 countries, participated in the Icewalk Expedition sponsored by AES in April 1989. The students gathered at the weather station in Eureka, Northwest Territories, to learn about global environmental problems, so that they could promote awareness of such problems in their respective countries.

Atmospheric Research

Acid rain

AES research helped to formulate Canada's strategy to reduce acid rain by pinpointing the most exposed regions and determining what reductions in acid-rain-causing emissions are required for their protection. The Canadian Acid Rain Control Program is now in place, and its effectiveness must be monitored. A multi-million-dollar/multi-agency project called the Eulerian Model Evaluation Field Study (EMEFS), carried out in eastern Canada in 1988 and again in 1990, examined our ability to understand and predict acid rain. The results of this Canada–U.S. study will be used to evaluate the progress of the Canadian Acid Rain Control Program and to influence proposed changes to the U.S. *Clean Air Act*.

A National Atmospheric Chemistry Archive (NATCHEM) was established in co-operation with provincial agencies and the U.S. government in 1989–1990. NATCHEM stores information on the acid level of precipitation across the country, including data from the Canadian Air and Precipitation Monitoring Network (CAPMON), other provincial and U.S. networks and special field studies such as EMEFS. It will be the main source of data for setting limits on acid rain, and it will help in developing further emission controls, particularly for nitrogen oxides (NO_x).

Great Lakes pollution

AES is taking the Canadian lead in an international study of airborne toxic chemicals in the Great Lakes region. Research has shown that considerable amounts of these chemicals enter the lakes from the atmosphere, either as precipitation or as dry fallout. Under the Canada–United States Great Lakes Water Quality Agreement, AES is establishing the Canadian component of a network of measuring stations to monitor toxic chemicals in the air in this region. The Point Petre Master Station on Lake Ontario is the first of these. AES will analyze data from this station, and review its design, before completing the network.

Ozone layer depletion

In the spring of 1989, Canadian research scientists, using measurements taken at Alert, Northwest Territories, discovered a thinning in the ozone over the Arctic. The measurements indicated that the process that caused the Antarctic ozone "hole" is also responsible for ozone depletion in the Arctic. These observations provided further evidence for strengthening controls on ozone-depleting substances, such as chlorofluorocarbons

(CFCs), halons and methyl chloroform. The spring 1990 ozone measurements did not indicate such thinning, most likely because of natural fluctuations in weather patterns.

University research

For several years, AES has been encouraging atmospheric research in universities by increasing scientific research grants, providing scholarships and supporting the establishment and maintenance of chairs in research. In September 1990, the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada (NSERC) agreed to match Environment Canada grants for the study of ozone depletion, air quality, improved weather forecasting and climate change. During 1989–1990, AES and NSERC together provided $1.4 million to more than 70 university research projects.

Ice Services

In 1989, Environment Canada, under contract with Intera Technologies of Calgary, introduced a $58-million program to improve the gathering of information about ice. Intera's new ice reconnaissance aircraft expands AES' capacity to acquire radar image data. The data are communicated directly to the major Coast Guard icebreakers, and by satellite link to the AES Ice Centre and to the Coast Guard's regional Ice Operations Centres. This information augments the Coast Guard's ability to make operational decisions with respect to ice conditions, as well as increasing AES' ice analysis and forecast capabilities. It thus helps to ensure safe marine transportation in and near ice-infested waters.

Another part of this new ice information program is a $12-million computer system for processing and analyzing data about ice. This system integrates sea-ice observations from satellites, aircraft, ships and shore stations. As a result, AES can produce ice forecasts in chart and text forms quickly and accurately.

Better Weather Information for Mariners

Through studies such as those on Atlantic storms, and the implementation of further weather monitoring and communications technology, AES scientists have gained valuable insight into the forces that shape our weather.

In 1989–1990, AES established forecasters dedicated solely to marine requirements in Halifax, Nova Scotia, and Gander, Newfoundland. Using a model derived from the Canada–U.S. coastal storm study of 1988, regional forecasters can better understand intense coastal storms. Measurements taken from ships, floating buoys and space satellites have increased knowledge of the Atlantic's sudden and unpredictable storms, and have led to improved forecasting techniques across Canada.

Thirteen new marine buoys were deployed on the west coast, in the Great Lakes, on the east coast, and on the ice of the Arctic Ocean, to provide real-time weather data. Sixteen Weatheradio stations were established across Canada, including four on the east coast and seven around the Great Lakes. All help to improve weather warning services for mariners.

Improved Weather Warnings to the Public

Advances in science and technology combined with economic pressures are leading AES to conduct forecast operations at more, but smaller, offices. Over the next decade, the production of weather forecasts and the provision of weather services will be gradually integrated at Weather Services Offices.

In 1989, AES established test Weather Services Offices in Halifax and Toronto in preparation for opening a prototype office in Kelowna, British Columbia, in 1992. Once implemented, the system of Weather Services Offices will provide more accurate forecasts and better local service than the current regional weather centres.

During 1989–1990, AES added 23 automatic weather stations to improve collection of weather data across the country. A new weather radar station in New Brunswick completes a southern network of radars stretching from the Rocky Mountains to Newfoundland. These additions allow Environment Canada to provide better forecasts and storm warnings. Plans are under way to replace the current weather radar network with modern Doppler radars.

Weather Communications Modernization

A new public-packet switch-based communications facility has replaced the obsolete teletype system at major Weather Offices. A satellite-based broadcast system has been installed to replace the ageing facsimile networks used to distribute graphic information. Graphics work stations have been installed to enhance operator effectiveness and reduce paper consumption. These two networks are cost-effective and greatly improve the accuracy and timeliness of weather data collection and dissemination.

A new initiative called the AES Meteorological Information Service (AMIS) is under way. AMIS is a high-speed satellite broadcast service that uses low-cost, very small aperture technology (VSAT). This service will improve atmospheric services to other government departments as well as to the public, and will foster the growth of private meteorology in Canada.

Our mission is to contribute to the conservation and protection of the Canadian and global environments for sustained benefits.

Environmental Protection

Sustainable development cannot be achieved unless we reduce and control the effects of toxic substances on our environment.

There are over 20,000 chemical substances in use in Canada today. Between 100 and 200 new chemicals are added to this list every year. These chemicals are beneficial; however, their improper production, transportation, use, storage and disposal can pose threats to the environment and our health. Canadians strongly support the need to increase controls over toxic chemicals. They want those toxic chemicals already in the environment removed, and toxic dump sites cleaned up and restored.

To this end, legislation, regulation and enforcement play essential roles in reducing and controlling the effects of toxic substances. Market forces are also powerful instruments that can and should be harnessed in the pursuit of these objectives.

Pollution Control under CEPA

The *Canadian Environmental Protection Act* (CEPA) gives the federal government broad powers to protect Canadians and the natural environment from pollution of all kinds, particularly that caused by toxic substances. Regulations under CEPA can encompass the entire life cycle of toxic substances, from their development and manufacture to their transportation, distribution, use, storage, and disposal. CEPA also authorizes the Minister of the Environment to regulate fuels and their components, emissions and effluents, and

waste handling and disposal practices, including the dumping of wastes at sea.

Assessing potentially toxic substances

As defined by CEPA, a "substance" can be a chemical, a living organism, or a product of biotechnology that can be dispersed into the environment. The Priority Substances List identifies 44 substances used in Canada that require priority assessment under CEPA. Dioxins and furans were the subjects of the first assessment. A summary of the assessment, published in Part I of the *Canada Gazette* in March 1990, concluded that dioxins and furans are toxic by definition under CEPA. It recommended regulations to control their release into the environment from incinerators and from pulp and paper mills.

Compiling an inventory of substances

All chemical products already manufactured or imported into Canada on a commercial scale are being registered in a comprehensive inventory that will include some 20,000 substances. The list is being compiled over a three-year period with the collaboration of all chemical manufacturers and importers across Canada. A core list of 8,900 substances was published in August 1989, and expanded during the winter of 1990 by industry and Environment Canada.

Regulations under CEPA

CEPA absorbed the regulations that previously existed in the *Environmental Contaminants Act*, the *Clean Air Act*, the *Ocean Dumping Control Act*, the nutrient provisions under the *Canada Water Act*, and one section of the *Canada Environment Act*. In 1989–90, the groundwork was laid for three entirely new regulations to control chlorofluorocarbons (CFCs), bromofluorocarbons (halons), and lead in gasoline. In January 1990, the Minister of the Environment formally advised the pulp and paper industry that the federal government would soon introduce new regulations to limit pollution from pulp and paper effluent, and to virtually eliminate dioxins and furans. In 1989–90, federal-provincial working groups did considerable preparatory work for these regulations. A major objective was to establish similar federal and provincial discharge limits.

Enforcement activities

In the 1989–90 fiscal year, departmental officials carried out 3,412 inspections under CEPA. Cases included PCB waste storage, asbestos mines, contaminated fuels, and ocean dumping. To deal with violations of the Act, the Department undertook 277 enforcement measures that ranged from warnings to prosecution.

Waste Management

In 1989–90, the Department's efforts focused on PCB waste destruction, controlling the transport of hazardous wastes, reclaiming contaminated dump sites, and strategies to reduce waste packaging.

PCB destruction

Now in its second year, the federal PCB destruction program operates mobile incinerators to treat and destroy PCB wastes where they exist in large quantities. In 1990, an incinerator was located at Goose Bay, Labrador, to destroy 40 per cent (by weight) of federal PCB waste, as well as PCBs owned by Ontario. Moreover, the Minister of the Environment and his Atlantic counterparts agreed on a co-operative program to destroy PCB wastes in the four Atlantic provinces. In January 1990, regulations were issued under CEPA to govern the safe operation of mobile PCB incinerators. Subsequently, Environment Canada published guidelines for treating and destroying PCBs.

Transportation of hazardous wastes

In June 1989, an amendment to the *Transportation of Dangerous Goods Act* broadened its application to include hazardous recyclable materials, and introduced a simple method with which industry can test its own shipments. Closer monitoring of the transboundary movement of hazardous wastes was initiated through an agreement with Canada Customs, and a program to inspect fuels for contaminated waste was set up at selected Canada–U.S. border points.

Contaminated sites clean-up

In 1989, the government approved a five-year program to clean up abandoned, contaminated land sites in Canada, and to develop new clean-up technologies. Provincial ministers agreed to share the costs of reclaiming abandoned, high-risk sites. The Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) has committed $250 million to the clean-up program.

Waste packaging protocol

Following the recommendations of a task force, the CCME adopted a National Packaging Protocol in March 1990. Its goal is to reduce the amount of packaging waste by half by the year 2000.

AIR QUALITY

At the request of the CCME, Environment Canada prepared a plan to reduce the levels of nitrogen oxides and volatile organic compounds in urban air. Motor vehicle fuel combustion is the major source of both these pollutants. They are responsible for ground-level ozone (a photochemical oxidant that damages human lungs and vegetation) and smog.

The Department began nine new technology development projects valued at $5.5 million — $4.5 million of which was contributed by industry, provincial governments, and/or municipalities. A major accomplishment during 1989–90 was the first full-scale demonstration in Canada of oil-from-sludge technology at Toronto's Highland Creek Sewage Treatment Plant. Often in co-operation with the provinces, departmental scientists developed methods to measure a number of toxic compounds. A program was begun to devise strategies and technologies for controlling sewer and stormwater overflows in the Great Lakes basin.

INLAND WATERS DIRECTORATE

To achieve sustainable development, we need to make decisions that will help control water demand and maintain water quality. To do that we need, first, to expand our knowledge base by upgrading our data, research and especially our predictive capabilities; second, to change decision-making processes by introducing new policies and legislation; and third, to strengthen partnerships with other levels of government and private-sector agencies involved in water management.

The Federal Water Policy

A report entitled "Federal Water Policy — A Progress Report" was released. Progress was noted in such areas as the management of toxic chemicals *(Canadian Environmental Protection Act)*, the Great Lakes Action Plan, the St. Lawrence Action Plan, Water Quality

Agreements and Flood Damage Reduction Agreements, all of which are discussed in this annual report.

Great Lakes Action Plan

The 1987 Protocol to the 1978 Canada–U.S. Great Lakes Water Quality Agreement recognized the need for existing programs to be extended and for new programs to be added to address lakewide management, contaminated sediments, land run-off, airborne toxics, human health effects and new ecosystem and water quality objectives. In October 1989, a five-year Great Lakes Action Plan was announced, which will direct $125 million in federal resources toward the implementation of these new provisions. Environment Canada is primarily involved in two components of the action plan: the Preservation Program and the Clean-Up Fund.

The Preservation Program was designed to address, in a comprehensive way, the widespread contamination of the Great Lakes basin ecosystem by toxic chemicals. A major component of the Program is the development and implementation of Remedial Action Plans for 17 Canadian areas of concern.

Remedial Action Plans are submitted to the International Joint Commission at three major stages of their development or implementation. Stage I is the identification of environmental problems; Stage II is the selection and implementation of remedial measures; and Stage III is reached when monitoring indicates that beneficial uses have been restored to the area of concern. Canada and Ontario have completed Stage I for five Canadian Remedial Action Plans. It is expected that the remaining 12 Canadian Stage I plans and three Stage II plans will be completed by the end of 1991–92.

The Clean-Up Fund is designed for use in the implementation of Remedial

Action Plans. The fund is administered by Environment Canada, based on priorities reflected in Remedial Action Plans for particular areas of concern. In 1989–90, a framework for considering potential remedial projects was developed. Project approvals are under way.

St. Lawrence Action Plan

1989–90 represented the first full year of activity under the St. Lawrence Action Plan. Of particular significance was the signing of a Canada–Quebec agreement for the clean-up, protection, restoration and conservation of the St. Lawrence River. By virtue of this agreement, Environment Canada and its Quebec counterparts will co-ordinate their respective action plans, in order to enlarge the scope of their specific contributions.

In June 1989, the federal and Quebec Environment ministers released a list of 50 industrial plants, located along the shores of the St. Lawrence River, that have been targeted for priority action. Activities associated with these priority plants included effluent sampling projects and establishing technology development needs. A federal-provincial team of industrial pollution control specialists continues to work with the industries in an effort to achieve a 90-per-cent reduction of their discharges of liquid toxic waste into the river by 1993.

An inventory of 65 contaminated aquatic sites along the St. Lawrence River was completed. Priorities will be established for future action with respect to these sites.

The Department also acquired 335 hectares of critical habitat to shelter vulnerable or endangered species along the St. Lawrence River.

Niagara River

Under the four-party (Canada, the United States, Ontario and New York State) Niagara River Toxics Management Plan and its accompanying Declaration of Intent, water quality and suspended sediment sampling

and data analyses were successfully conducted. The annual four-party report was released to the public in June 1989.

Water quality

Cost-shared water quality monitoring agreements were signed with Prince Edward Island and Manitoba, raising to six the number of provinces that have joined the National Water Quality Monitoring Network. These federal-provincial arrangements enhance water resource management and protection by identifying sources of contamination and variation in selected water quality factors.

National Flood Damage Reduction Program

The intent of this program is to prevent flood damage in flood-prone areas. Through federal-provincial/territorial agreements, flood-risk areas are identified and designated, and further vulnerable developments in those areas are discouraged. In April 1989, the Canada–Alberta Flood Damage Reduction Agreement was signed, and the Manitoba Flood Protection Agreement, the Manitoba General Mapping and Studies Agreement, and a Memorandum of Understanding with Indian and Northern Affairs Canada were all renewed. To date, some 150 of the most populous flood-prone areas in Canada have been mapped and designated.

Ground water

Research, development and demonstration projects continued at Environment Canada's national water and hydrology research institutes. Some of the causes of ground-water contamination being addressed include pesticides in western Canada and the Maritimes, hazardous waste sites in Ontario and Quebec, deep-well disposal in Alberta, Saskatchewan and Ontario, and acid mine drainage in British Columbia.

Environmental emergencies

Two of the many emergencies to which Environment Canada responded in 1989–90 were the suspected import from the United States of fuel tainted with hazardous waste, and the tire fire in Hagersville, Ontario. In response to the tainted fuel issue, samples were taken and analyzed for toxic contamination. In the Hagersville tire-fire area, water quantity gauging stations were constructed and water samples taken to assess toxic contaminant loadings to surrounding streams and Lake Erie.

In an effort to strengthen the Department's ability to prevent emergencies and to deal effectively with those that do inevitably occur, a new Environmental Emergencies Branch was formed in March 1990. This Branch will be responsible for developing and co-ordinating an effective National Emergency and Crisis Prevention, Preparedness and Response Management Program.

Global water resources

The Department provided international scientific leadership in the redesign and updating of the Freshwater Global Environmental Monitoring Program (GEMS/WATER), sponsored by the United Nations and the World Health Organization. GEMS/WATER operates 350 monitoring stations around the world, and serves as a global clearing house for information on water quality and management.

Environmental assessment

Conservation and Protection conducts environmental assessments of its own projects, as well as providing scientific and technical advice, upon request, on projects initiated by other government departments and agencies. It also develops and recommends appropriate assessment actions, codes of practice, guidelines, or regulations under the appropriate statutory authority. During 1989–90, Conservation and Protection reviewed over 2,000 initial environmental assessments and participated in 15 formal public review panels.

Canadian Wildlife Service

For centuries, people have depended on Canada's renewable resources for their continued well-being. Indeed, wildlife resources and our economy are more closely interconnected than one might imagine. Fish- and wildlife-related activities combine to contribute more than $11.5 billion to Canada's Gross Domestic Product and sustain 284,000 jobs annually.

In the last decade, however, it has become increasingly apparent that renewable resources are precious assets to be conserved for the benefit of all humanity. The concept of sustainable development must extend to the use of wildlife and the ecosystems on which they depend in order to optimize

economic and other societal benefits today, while not damaging prospects for their use by future generations.

Waterfowl populations

During 1989–90, the Department continued to monitor trends in waterfowl populations. In western Canada, prairie habitat deteriorated further as a result of widespread drought. For many species, populations and productivity rates continued to decline from the low levels observed in 1988–89. There is particular concern about populations of Northern Pintails, Mallards, Blue-winged Teal, Scaup and Canvasbacks.

Following a steady decrease in the number of Black Ducks between 1955 and 1985, recent surveys of Black Duck breeding areas generally indicate stable or increasing populations. In Prince Edward Island and Ontario, however, Black Duck populations continue to decline. Overall, goose populations continued to increase, as in recent years.

North American Waterfowl Management Plan

The North American Waterfowl Management Plan (NAWMP) addresses the loss of wetland habitats and establishes specific objectives to restore waterfowl populations to the levels of the 1970s. NAWMP is being implemented through joint ventures — i.e., partnerships between governments, non-government organizations (NGOs), the private sector and landowners. Two federal departments (Environment Canada and Agriculture Canada), provincial and territorial governments, and major NGOs, such as Wildlife Habitat Canada and Ducks Unlimited, are all involved in the process.

In November 1989, the federal government committed $30 million, over five years, to the conservation of waterfowl habitat. The President of the United States signed into law the *North American Wetlands Conservation Act*, which will allow up to $30 million (U.S.) annually to be directed to Canadian NAWMP projects. Five-year NAWMP provincial management plans have been completed for nine provinces. These plans will guide departmental initiatives under NAWMP and the various joint ventures.

As of October 1989, close to 10,000 hectares of waterfowl habitat have been secured, and 2,185 hectares have been enhanced, under the Prairie Habitat Joint Venture. More than 2,000 hectares of waterfowl habitat have also been secured under the Eastern Habitat Joint Venture. Surveys, banding and research projects commenced under the Arctic Goose Joint Venture. In May 1990, a comprehensive survey was initiated under the Black Duck Joint Venture to provide data on breeding populations of waterfowl in eastern Canada. This annual survey will provide the information necessary to manage this resource effectively.

Wildlife habitat

The Department continued to work toward the establishment of two migratory bird sanctuaries -- one at Île aux Canes (Green Island) and Shepherd Island, in Newfoundland, and one at Prince Leopold Island, in the Northwest Territories. In Saskatchewan, the national wildlife areas (NWAs) of Raven Island, Stalwart and Tway were enlarged. Three NWAs in British

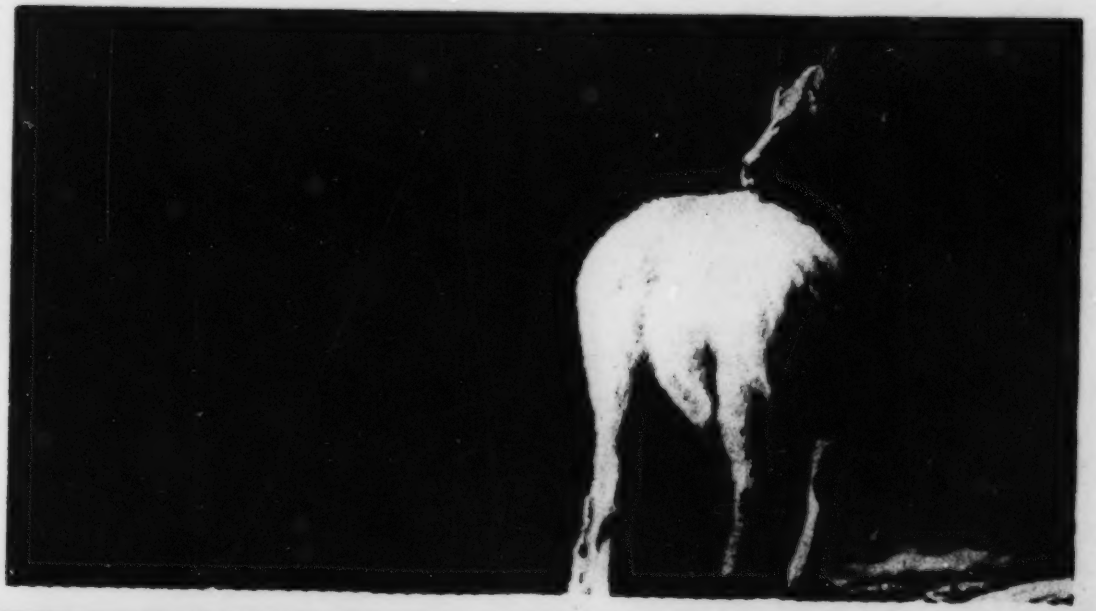

Columbia — Brisco, Herrogate, and Spillmacheen — were united with a fourth, Wilmer, to create the Columbian NWA. Arrangements with Saskatchewan were finalized for the transfer of provincial Crown lands to the federal government to create Last Mountain Lake NWA.

Endangered species

In 1988, a joint endeavour with World Wildlife Fund Canada created a four-year, $2-million Endangered Species Recovery Fund to assist in the recovery of endangered animals and plants native to Canada. In 1989–90, 39 proposals and approximately $1 million in funding were approved for research and other activities to support the recovery of endangered species.

Work continued under the strategy for the Recovery of Nationally Endangered Wildlife (RENEW). The RENEW organization is composed of federal, provincial, and territorial wildlife agencies, and three major national wildlife organizations. Its goal is to have all agencies and organizations work as a team to rescue species at risk from extinction, and prevent vulnerable species from becoming at risk. In 1989–90, three recovery plans — for the Whooping Crane, Peregrine Falcon and Piping Plover — were approved by RENEW.

Toxics and wildlife

Further advances were made in gaining a better understanding of the nature and extent of lead poisoning in Canadian waterfowl resulting from the ingestion of lead shot. Toxicological advice was provided for the development of a departmental policy document on the use of lead shot in waterfowl hunting, and also for establishing criteria to identify non-toxic shot zones. A national survey of lead in wing-bones was also initiated.

Work continued on the five-year survey of contaminants in waterfowl and the monitoring of seabirds and other indicators, such as Herring Gulls and turtles, in the Great Lakes. A circumpolar survey of contaminants in polar bears was initiated in co-operation with the U.S.S.R., the U.S.A. and Norway. Several co-operative studies between universities and government agencies were funded by the Wildlife Toxicology Fund, a joint venture involving Environment Canada and the World Wildlife Fund. The results of these studies are made available through an annual report published by the World Wildlife Fund.

Co-operative wildlife management

A Canada–British Columbia wildlife agreement was signed in July 1989. This agreement facilitates co-operative research and management activities relating to wildlife conservation, and addresses such concerns as information-sharing, regulations and enforcement activities.

The 1989 Conference of Parties to the Convention on International Trade in Endangered Species was held in Lausanne, Switzerland. The Parties adopted the Canadian resolution on captive breeding, which sought to have conservation requirements of endangered species satisfied before breeding for commercial purposes be allowed. The Canadian position on the adoption of humane transport standards for captive animals was also accepted.

Canadian Parks Service

As Canadians, we take great pride in the beauty of our lands and waters, and in the richness of our nation's history. For over a century, the federal government has protected outstanding natural areas as national parks, and has commemorated persons, places and events of national historic significance at national historic sites.

Our national parks and historic sites, taken together, represent the very essence of Canada. They reflect for present and future generations the environment upon which we have always been dependent, and the many people whose lives have shaped our diverse nation.

The goal of the Canadian Parks Service (CPS) is "to protect for all time those places which are significant examples of Canada's natural and cultural heritage and also to encourage public understanding, appreciation and enjoyment of this heritage in ways which leave it unimpaired for future generations."

Our national system of protected spaces, although as yet incomplete, is a mosaic composed of 34 national parks, two national marine parks and 112 national historic sites, which include the historic canals. More than 1,000 bronze plaques have been erected throughout the country by the Historic Sites and Monuments Board of Canada. The Parks Service contributes, through cost-sharing and co-operative agreements, to the protection of 44 sites of national historic and/or architectural significance.

In 1989–90, Canada's national parks recorded 12.8 million visits, while 7.6 million visits were registered at national historic sites.

Program Activities

National Parks Act

Management plans for the four mountain parks — Banff, Jasper, Kootenay and Yoho — were tabled in Parliament. The Town of Banff was incorporated as an Alberta municipality within a national park. In addition, more than 10 regulatory projects were initiated to ensure greater protection and enjoyment of our national parks.

Heritage Railway Stations Protection Act

The *Heritage Railway Stations Protection Act* received Royal Assent on September 22, 1988. It states that no railway company may remove, destroy, alter or in any way dispose of a heritage railway station under its control, or alter any of its heritage features, without Governor-in-Council approval. A heritage station is defined as one designated as such by the Minister of the Environment on the recommendation of the Historic Sites and Monuments Board of Canada.

Designation of heritage stations awaits the formal proclamation of the Act. In the meantime, the Board has been receiving suggestions from many Canadians who wish to see their favourite stations designated.

Natural Resources Protection and Management

Resource protection

The Law Enforcement Operations program, designed to prevent poaching in the parks, continues to yield results. To date, there have been 16 Law Enforcement Operations undertaken in national parks, including information gathering, joint force operations, and actions carried out against offenders. Five of these operations led to the laying of charges. One person was fined $3,000 and sentenced to a month in jail, as well as to the loss of

hunting privileges for life. These results represent an increase over penalties levied prior to the amending of the *National Parks Act*.

Staff are being trained, both at the federal level and jointly with the provinces, to ensure the continuing protection of wildlife in the parks.

CPS is developing a National Occurrence Tracking Information System to assist in reporting poaching incidents. This system will include linkages with other federal and provincial networks, such as Uniform Crime Reporting and the Police Information Retrieval System.

CPS is now a direct access user of the Canadian Police Information Centre system.

Resource management

The Canadian Parks Service has launched a research program in co-operation with Alberta and the World Wildlife Fund to study the declining population of caribou in the Jasper National Park region. CPS and the World Wildlife Fund have co-sponsored a carnivore conservation study for the Four Mountain Parks region of Alberta and British Columbia. CPS has been monitoring closely the establishment of a wolf population in Banff National Park, and has initiated research in Point Pelee National Park, Ontario, to restore and protect the carolinian ecosystem. A molecular biology project has been initiated to examine the elk and bison population of Elk Island National Park, Alberta.

CPS pursued efforts to manage fire as a natural process. The newly established Western Region fire command team used planned burns in Elk Island, Banff and Jasper national parks to improve the natural habitat and reduce the risk of wildfire. CPS undertook a vegetation modelling exercise to develop a fire management system that will improve the Service's fire management capabilities.

Canadian Parks Service management plans

In 1989–90, the Canadian Parks Service initiated the process of designating Wilderness Areas covering approximately 90 per cent of the Banff National Park land base. Natural resources within these areas will benefit from stricter protection.

During the year, national historic site management plans were approved for Port au Choix, Chambly Canal, Fort Temiscamingue and Motherwell Homestead. These plans give direction to the management and development of sites by establishing guidelines for research, resource protection, marketing, interpretation and provision of visitor facilities. In addition, public consultations were held in Saskatchewan to discuss plans for a national historic site at Fort Walsh, and in Nova Scotia for a site to commemorate Alexander Graham Bell.

In April 1988, the Canadian Parks Service introduced a new way of reporting public attendance at national parks and national historic sites. The new attendance data for 1989–90 are therefore not directly comparable with similar data from previous years.

The data show 12.8 million person-visits to national parks in 1989–90. This figure represents a 3-per-cent increase over the previous year. Quebec Region experienced the largest increase in attendance at national parks.

In 1989–90, national historic sites received 7.6 million person-visits — an increase of less than one per cent over the previous year. Ontario Region showed the greatest increase in visits to national historic sites.

New park and historic site negotiations

The challenge facing the Canadian Parks Service is to depict the full breadth of Canada's natural diversity within the national park system. Currently, Canada's 34 national parks are located within 21 of the 39 land-based natural regions; by this measure, the national park system is roughly 54-per-cent complete. Four of the 29 marine regions are represented: one by a national marine park (Fathom Five); one by a representative marine component to an existing coastal national park reserve (Pacific Rim); and two by a national marine park reserve (South Moresby).

Work has been undertaken to establish seven new national parks. Discussions were held with the Tungavik Federation of Nunavut regarding new national parks in the vicinity of northern Baffin Island, in the Bluenose Lake area, and near Wager Bay. New parks are also being discussed for Banks Island (with the Inuvialuit of the western Arctic) and at Churchill, Manitoba. In addition, plans are being prepared that will guide efforts to complete Canada's systems of national parks and national marine parks by the year 2000.

Plans are also being prepared and implemented to fill the gaps in Canada's system of national historic sites. In the North, consultations have been undertaken to permit the eventual establishment of such sites.

Canadian Parks Service Heritage Awards Program

On Heritage Day, February 19, 1990, the Minister of the Environment presented the annual Canadian Parks Service Heritage Awards to 10 recipients at a ceremony on Parliament Hill. These awards recognize significant contributions to heritage conservation. The 1989 award-winners were:

- **Cam and Joy Findley,** Alberta. Joy Findley's dedication to conservation helped to ensure the success of Wildlife '87. Cam Findley, while president of the Alberta Wildlife Conservation Centennial Association, helped to establish the Alberta Wildlands Trust.

- **Phyllis Lambert,** Quebec, founded the Canadian Centre for Architecture, helped to establish the Heritage Montréal Foundation and inspired the Milton Park co-operative program in Montréal.

- **Ursuline Monastery,** Quebec. For three centuries, the sisters of the Ursuline convent in the old city of Québec have responsibly managed their historic properties, which contain the largest single body of 17th-century architecture in Canada.

- **Ontario Heritage Foundation,** founded in 1968, has promoted appreciation of Ontario's heritage, and provided funding and technical assistance to support heritage conservation. Among notable recent projects, the Foundation has restored the Elgin and Winter Garden Theatres in Toronto.

- **Quidi Vidi Rennies River Development Foundation,** Newfoundland. This non-profit, volunteer organization constructed the Newfoundland Freshwater Resource Centre, introducing interpretive and educational programs in that St. John's urban parkland.

- **Via Rail Canada** has acted to protect heritage railway stations across Canada. It has restored stations in Port Hope, Ontario, as well as in the cities of Québec and Halifax.

- **Village of Kaslo,** British Columbia. The 850 people of the village of Kaslo launched a fund-raising and promotional drive that succeeded in preserving the oldest remaining paddle-wheel ship in Canada, the S.S. *Moyie*. The vessel, built in 1898, is now a museum.

- **Wanuskewin Indian Heritage Incorporated,** Saskatchewan. This organization represents all language groups and Indian districts in that province. The group has developed Wanuskewin Heritage Park, an interpretation centre of Northern Plains Indian culture, located near Saskatoon.

- **E. Keith Winterhalder,** Ontario, is a director of the Canadian Botanical Association. His research provided the basis for the "Greening of Sudbury" program, which established Canada as a leader in the field of land reclamation.

- **Yarmouth County Museum,** Nova Scotia. This is an outstanding community museum with an extensive Victorian collection that emphasizes the region's marine heritage.

Federal Heritage Buildings Review Office

The Federal Heritage Buildings Review Office (FHBRO) is an interdepartmental body that advises the Minister of the Environment on the designation of federal heritage buildings.

As it is federal policy to conserve and reuse buildings so designated, FHBRO advises owner departments on the conservation of the heritage character of designated buildings. Federal heritage buildings are designated as either "recognized" or "classified". Classified buildings are those identified as having the highest heritage significance, while recognized buildings are of second-highest significance.

To date, FHBRO has evaluated 1,480 buildings. Of these, 96 have been classified and 384 have been recognized.

In 1989–90, 18 classified buildings were added to the Register of Federal Heritage Buildings, including the Québec Customs House and the North Lodge of Kingston Penitentiary. An additional 78 buildings were recognized and added to the Register. These included the light tower and keeper's dwelling in Twillingate, Newfoundland, and the Municipal Library Building in Jasper, Alberta.

In 1989–90, FHBRO reviewed 36 proposals for interventions to classified federal heritage buildings. Alterations to recognized federal heritage buildings are subject to review by the custodial department.

Historic Sites and Monuments Board of Canada

Five new members were appointed to the Historic Sites and Monuments Board of Canada in 1989–90: Dr. F.X. Bolger, Dr. Raymonde Gauthier, Dr. Michael Kinnear, Dr. Margaret Conrad, and Mr. Daniel Tlen, representing respectively Prince Edward Island, Quebec, Manitoba, Nova Scotia, and the Yukon.

The Historic Sites and Monuments Board of Canada is the statutory body appointed by the Governor-in-Council to advise the Minister of the Environment on the commemoration of national historic sites. The Minister is responsible for developing and implementing a national program to commemorate aspects of Canada's human history that are nationally significant.

Sixteen members, representing each province and territory, are appointed to the Board for a term of five years. Ontario and Quebec each have two representatives. Other members include the National Archivist and a representative of the National Museums of Canada.

Since its inception in 1919, the Board has made over 5,000 recommendations and erected more than 1,200 federal government plaques bearing the inscription of the Historic Sites and Monuments Board of Canada. Thirty commemorative plaques were erected in 1989–90.

The Board also has the responsibility of advising the Minister on the designation of heritage railway stations under the *Heritage Railway Stations Protection Act.*

National historic sites fall into three categories: those owned and administered by the Parks Service; those that are owned by other governments or non-profit organizations, and that receive CPS support through a cost-sharing arrangement; and those commemorated by means of a plaque.

Canadian Heritage Rivers

The Canadian Heritage Rivers System is a co-operative program of the Government of Canada, involving eight provinces and the two territories. The System ensures both national recognition of designated heritage rivers and their long-term protection.

More than 4,000 kilometres of 18 rivers are now protected under the Canadian Heritage Rivers System. In 1989–90, the following rivers were nominated for heritage designation: the Kazan and Thelon in the

Northwest Territories and the Seal in Manitoba, all three flowing into Hudson Bay; and the Grand in Ontario, flowing into Lake Erie.

Archaeological Research Branch

The Marine Research Section of the Archaeological Research Branch continued to make inventories of underwater cultural resources for the regions. In 1990, the second year of a four-year project, the Section resumed locating, identifying and evaluating shipwreck sites and other underwater resources in Fathom Five National Marine Park, using side-scan sonar and computer-assisted underwater mapping systems. Other work included an evaluation of prehistoric fish weir remains at Atherley Narrows for Ontario Region, and an inspection and condition assessment of shipwreck sites in Louisbourg harbour.

The Archaeological Research Branch continued its program of support in Material Culture Research to the regions and to Headquarters Interpretation Branch. Tangible results of this support were the production of glossaries of general classes of artifacts, the identification and interpretation of specific classes from archaeological site assemblages, popular publications on the material culture of specific sites, training sessions on the interpretation of site assemblages, and the maintenance of the continually growing National Reference Collection of historic-period material culture specimens.

In February 1990, the Collection and Data Management Section hosted a meeting of archaeological and material culture research staff from all regions. At this meeting, final arrangements were made for the implementation and installation in 1990–91 of the Canadian Parks Service automated archaeological collections management system (DOSSIER).

Marketing

In 1989–90, the Parks Service completed and released a major market survey on visitors to Canada's national parks and historic sites. On the basis of the information gathered from this and other sources, CPS developed its first comprehensive, multi-year National Marketing Strategy. Work also continued on regional marketing strategies, particularly in the Atlantic and Quebec Regions.

A film was made at Waterton Lakes National Park, Alberta, as part of the effort to bring the parks and sites to the many people who may never have the opportunity to visit them. A program objective is to gather high-quality representative material on the major regions and historic themes of the Parks system. Such material is clearly needed since research consistently indicates that, by a large majority, Canadians know very little about their national parks and historic sites.

In March, at the GLOBE '90 Conference in Vancouver, the Marketing Branch gave presentations on achieving sustainable development in tourism.

Training also continued throughout the Service, with an emphasis on internal dialogue about marketing issues and applications.

Parks Day 1990

Preparations began for Canada's first annual Parks Day, to be celebrated on June 9, 1990. Among the activities planned by the Canadian Parks Service as well as provincial and territorial parks were litter blitzes, sunset boat cruises and mall displays.

Training

During 1989–90, the Training Section of the Visitors Activities Branch provided one nation-wide course and three regional workshops for CPS staff. In addition, together with Interpretation Canada, the Parks Service presented a professional seminar for non-government groups on the interpretation of marine resources.

Volunteers

Over 4,400 volunteers contributed nearly 100,000 hours in 1989–90, augmenting the Parks Service's existing programs and providing new services. At Pacific Rim, volunteers presented children's programming throughout the summer; at the Western Regional Office, a Peruvian volunteer produced summaries of regional plans. Students and other volunteers carried out archaeological excavations at Fort Langley, the Forks in Winnipeg and several sites in Ontario. At Forillon, an agreement with the Université d'Anjou in France was signed to provide volunteer internships for tourism and recreation students. Community volunteers worked on CPS photograph collections, carried out research in resource conservation and gave interpretive presentations to visitors.

Co-operating associations

Thirty-five co-operating associations representing over 4,500 members have been active in all provinces and the Yukon. These associations contributed over 65,000 hours of their time, presenting some 600 events over the course of the year. Their sales outlets had revenues of over $2 million, earned on the sale of publications and parks-related items. The associations developed 150 new products.

One outstanding activity was the first Birding Festival organized by the Friends of Point Pelee, in co-operation with the World Wildlife Fund and private business. Another was a successful Elderhostel program, sponsored by the Friends of Mount Revelstoke and Glacier, on the identification of birds and plants in the Columbia Mountains. Further, the Prince Albert Friends of the Park launched *Saskatchewan's Playground*, one of several successful publications produced by co-operating associations.

The Canadian Parks Partnership co-sponsored workshops for park liaison officers and association representatives to improve the operation and governing of non-profit co-operating associations. The Quebec Region signed a new strategy for the co-operating association program. At the national level, a product development officer began work on development of a National Product Line for CPS and co-operating associations.

Access

CPS identified the needs of disabled visitors and established standards for accessibility to all 118 heritage properties.

Co-operation with universities

A network of contacts has been developed between the Canadian Parks Service and the university community. More than 20 formal co-operative arrangements have been concluded, and there are numerous informal arrangements with Canadian and foreign universities.

Activities include voluntary and contract research, co-op internship programs, protected area and heritage thesis research, workshops, lectures, and courses offered jointly by universities and CPS.

An example of a successful co-operative venture was the pilot project with the University of Waterloo, where a Heritage Resources Centre was established with the help of a liaison agreement with the Parks Service. The activities of the Centre have expanded to encompass a wide range of natural, cultural and other heritage concerns, groups and institutions.

Water Street Historic District,
ST. JOHN'S, NEWFOUNDLAND

A Historic Sites and Monuments Board of Canada plaque was unveiled to commemorate Water Street in St. John's, Newfoundland. Since the 16th century, this has been the city's main business street. After a major fire in 1846, its buildings were reconstructed, but since then there has been virtually no change in their facades, with their unadorned, evenly spaced openings. Water Street constitutes the first historic district recognized by the Historic Sites and Monuments Board of Canada.

Maritime Archaic Indian cemeteries and Palaeo-Eskimo habitation sites,
NEWFOUNDLAND

Three Maritime Archaic Indian cemeteries and two Palaeo-Eskimo habitation sites at Port au Choix National Historic Site, Newfoundland, were commemorated in July.

The cemeteries are the most important site of skeletons and artifacts remaining from

the Maritime Archaic Indians, who migrated to Port au Choix from Labrador about 5,000 years ago.

The Palaeo-Eskimo habitation sites were left by a race that occupied the eastern Canadian Arctic between 4,000 and 1,000 years ago. The well-preserved artifacts include tools, parts of weapons, ivory carvings and clothing remnants.

Signal Hill Lookout Project,
NEWFOUNDLAND

The "Lookout Project" was launched in July at Signal Hill National Historic Site in St. John's, Newfoundland. A $500,000 gift from the Johnson Family Foundation will be used to help construct viewing platforms and interpretive exhibits, upgrade trail systems, stabilize gun batteries, and install facilities for disabled persons.

Terra Nova Golf Course Expansion,
NEWFOUNDLAND

In September, St. Christopher's Resorts (Inc.) Newfoundland received approval to add nine holes to the Twin Rivers Golf Course in Terra Nova National Park, Newfoundland. The firm will spend approximately $3 million to add nine holes and upgrade existing facilities. The federal government will retain ownership of the land and the improvements, and will receive a percentage of the gross revenue.

President of Iceland's Visit to L'Anse aux Meadows,
NEWFOUNDLAND

In July, Canadian Parks Service staff welcomed the President of Iceland, Vigdís Finnbogadóttir, to the site of the 11th-century Norse settlement at L'Anse aux Meadows, Newfoundland.

L'Anse Amour Funeral Monument,
LABRADOR

L'Anse Amour, on the south coast of Labrador, was recognized as a national historic site in August. The earlier discovery there of the remains of an Indian boy, who had died 7,500 years ago, established L'Anse Amour as the oldest funeral monument in North America.

Basque Whaling at Red Bay,
LABRADOR

The Basques made Red Bay, on the south coast of Labrador, the world whaling capital in the years 1550–1600. Its importance has been established by the discovery of the tryworks, the whalers' cemetery on Saddle Island, and the wreck of the *San Juan*, a whaling ship sunk in 1565. This historical significance was recognized in August when Red Bay was named a national historic site.

Marconi National Historic Site,
NOVA SCOTIA

In July 1989, the Marconi Exhibit Centre was opened at Table Head, Nova Scotia. From towers overlooking the steep cliffs at Table Head, Guglielmo Marconi sent the first wireless telegraph message to England in 1902. The Italian-Canadian community, the Marconi Celebration Trust, the Town of Glace Bay, Environment Canada and various other federal departments contributed to the funding of this site.

Old Covenanters Church,
NOVA SCOTIA

The Old Covenanters Church at Grand Pré, Nova Scotia, was commemorated in July. This is one of the earliest and most interesting examples of a 19th-century, New England–style meeting house in Canada. Built between 1804 and 1811, the church was originally used by Presbyterians and is probably the first permanent house of worship in the area.

Liverpool Town Hall,
NOVA SCOTIA

The national architectural significance of the town hall in Liverpool, Nova Scotia, was recognized in August. A wooden structure built in 1901–1902, it has housed the town offices since that time.

St. Stephen Post Office,
NEW BRUNSWICK

In August, a commemorative plaque was unveiled at the old post office in St. Stephen, New Brunswick. Now used as the town hall, the post office was constructed between 1885 and 1887 as one of a series of public buildings erected to establish the federal presence throughout the country.

Marysville Cotton Mill,
NEW BRUNSWICK

As part of the national Heritage Day celebrations in February, the cotton mill in Marysville, New Brunswick, was formally recognized for its historic and architectural significance. The red brick mill was built between 1883 and 1885, and operated until 1975. It now serves as an office complex for the provincial government.

Land Tenure Question,
PRINCE EDWARD ISLAND

The Land Tenure Question on Prince Edward Island was commemorated in August, in recognition of the historic significance of a pattern of land ownership that was unique in North America. In the 1800s, land ownership on the Island was in the hands of a few people, who were generally non-residents. In 1875, an act was passed to provide for compulsory government purchase of estates to end this long-standing grievance.

QUEBEC REGION

Coteau-du-Lac

Construction began of a visitor and interpretation centre at Coteau-du-Lac, at a cost of $572,000.

Fort Lennox

Work began on the restoration of the fortifications at Fort Lennox. The Intendant's warehouse and the artillery magazine received particular attention in the $830,000 project.

Les Forges-du-Saint-Maurice

The Grande-Maison was opened to the public, and phase two of work on the Upper Forge began. The cost of the latter is $400,000.

Walls of Québec

Restoration began of the Saint-Jean Bastion, in the Québec city walls. The $2.5-million project will be completed in 1991–92.

Gaspé

A tourism and recreation centre was completed in the city of Gaspé at a cost of $1.5 million.

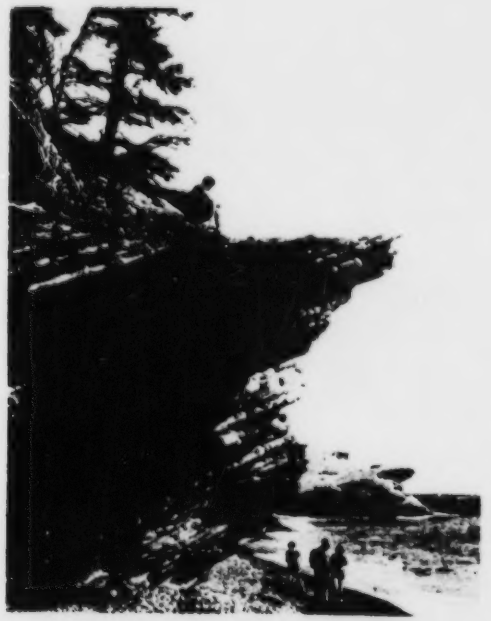

Forillon National Park

Forillon National Park opened a universal access interpretive trail in June. This trail will allow disabled persons to enjoy the park. Also in June, the park began construction of a Recreation Centre.

The Canadian Parks Service and the Canadian Wildlife Service co-operated in the reintroduction of peregrine falcons into Forillon National Park during July and August.

Saguenay

The federal and Quebec governments signed an agreement to co-operate in defining the area of the Saguenay Marine Park, its planning and its management.

Manoir Papineau

The Canadian Parks Service, the Department of Communications and Canadian Pacific reached an agreement in principle to develop Manoir Papineau at Montebello. Transfer of property and sharing of responsibilities are matters under consideration.

Chambly Canal

The Minister approved the Master Development Plan for the Chambly Canal. This plan stipulates priorities for site development.

Mont Saint-Bruno

The ministers of the Environment and of National Defence announced the transfer of a portion of the Canadian Forces Base Saint-Bruno to the Canadian Parks Service for purposes of conservation.

Dufferin Terrace

A major study was published on the archaeology and history of the Dufferin Terrace at Québec.

Old Port of Montréal

An agreement was signed between the Société de développement du Vieux-Port de Montréal and the Canadian Parks Service to ensure the performance of professional archaeological research during the excavation of locks 1, 2 and 3 on the Lachine Canal.

Montréal 1992

After discussions with Phyllis Lambert, of the Canadian Centre for Architecture, the Canadian Parks Service agreed to undertake a study of the walls of the city of Montréal. The study is in preparation for the celebration of the 350th anniversary of the founding of the city.

[illegible]

George Brown House,
TORONTO

In September, the Minister of the Environment officially opened George Brown House, a national historic site in Toronto.

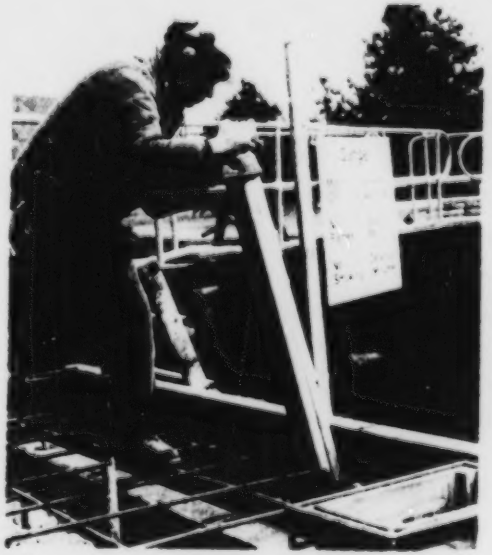

Woods Mill,
SMITHS FALLS

The Canadian Parks Service reached an agreement with the Rideau Canal Museum Corporation, a group of private citizens, to rehabilitate a heritage complex in Smiths Falls for use as a museum to present the Rideau Canal story.

St. Thomas City Hall,
ST. THOMAS

The Canadian Parks Service contributed $250,000 to the restoration of the exterior of the St. Thomas City Hall through a cost-sharing agreement with the city.

Music Building,
TORONTO

Metro Toronto and the Canadian Parks Service entered into a cost-sharing agreement to undertake the restoration of the Music Building on the Canadian National Exhibition grounds. The restoration, supported by a $750,000 contribution from the Parks Service, will be completed in 1991.

Aberdeen Pavilion,
OTTAWA

Environment Canada has signed an agreement with the City of Ottawa to contribute $1 million toward the cost of restoring the Aberdeen Pavilion at Lansdowne Park in Ottawa. Known locally as the Cattle Castle, the Pavilion is an example of fanciful 19th-century architecture.

PRAIRIE AND NORTHERN REGION

Wood Buffalo National Park
ALBERTA–NORTHWEST TERRITORIES

A Federal Environmental Assessment and Review Panel held public hearings on measures to deal with the diseased bison herd in and around Wood Buffalo National Park. At the hearings, northern native groups and others vigorously objected to an Agriculture Canada proposal that the entire herd be slaughtered and replaced with disease-free stock.

Native involvement in northern parks management

The Dene–Métis Agreement-in-Principle was signed, and implementation proceeded of the Inuvialuit Final Agreement (for North Yukon National Park) and the Fort Chipewyan Agreement (for Wood Buffalo National Park). The result is increased involvement of native peoples in the management of northern national parks. In addition, to ensure that

northern native peoples benefit from the national parks in their region, the agreements provide for preferential treatment for native northerners in training, employment and economic development programs.

Forks National Historic Site,
WINNIPEG

July 1989 marked the opening of the Forks National Historic Site, a 10-acre development at the confluence of the Red and Assiniboine rivers in the heart of Winnipeg. Established under the highly successful Federal-Provincial Agreement for Recreation and Conservation on the Red River corridor, the landscaped riverside park provides basic interpretive and visitor services. It has been the setting for events commemorating native peoples' traditional use of the area, the fur trade era, the growth of the City of Winnipeg, modern immigration to western Canada, and the use of the site as a major railway yard.

In the summer of 1989, a pilot public archaeology program was launched at the Forks. The Government of Manitoba, the Forks Renewal Corporation and the Canadian Parks Service provided support so that school groups and volunteers of all ages could participate in a dig. Professional archaeologists directed the 10-week program, which drew over 40,000 spectators.

Grasslands National Park,
SASKATCHEWAN

An additional 63 square kilometres of land were acquired within the proposed boundaries of Grasslands National Park. The purchase price was approximately $2.2 million.

Motherwell Homestead National Historic Site,
SASKATCHEWAN

A Management Plan was approved for Motherwell Homestead National Historic Site. Originally, this was the showpiece farm of W.R. Motherwell, a leading advocate of scientific farming during the Prairies settlement era (1896–1914). His important contributions to agriculture and the history of Saskatchewan now are commemorated at the Site.

As part of the 1989 Canada Day celebrations, the Motherwell Homestead Barn was officially opened to the public. The Ontario-style barn is furnished in the period preceding the First World War, and contains several original pieces of equipment from that time. A small number of chickens, pigs, and cats add to the atmosphere, while horses are brought in for special events.

WESTERN REGION

Yoho National Park,
ALBERTA

On June 20, 1989, the Kicking Horse River was designated as a Canadian Heritage River in recognition of its natural beauty and its role in the development of the Canadian Pacific Railway. Also on that day, the Canadian Parks Service and Travel Alberta opened the Field Travel Information Centre, serving visitors to Alberta and Yoho National Park.

Banff National Park,
ALBERTA

On September 2, 1989, the North Saskatchewan River was designated as a Canadian Heritage River. Originating in the Columbia Icefield, the North Saskatchewan is notable for the role it played in the lives of native peoples and in the modern settlement of the Canadian West.

On October 14, an $11.2-million sewage treatment plant was opened in Banff National Park. The new plant was designed to meet stringent federal and provincial environmental standards. It will handle peak sewage flows and meet effluent quality guidelines into the 21st century. The plant incorporates sludge management technology that is unique to North America.

On January 27, 1990, the Town of Banff officially achieved the status of a provincial municipality. The town's mayor was presented with the Instrument of Entrustment giving Banff municipal status under a federal-provincial agreement.

Brooks Aqueduct,
ALBERTA

August 1989 marked the official opening of the new visitor facilities at the aqueduct in Brooks, Alberta. Under a co-operative heritage agreement, Environment Canada contributed $150,000 to the construction of these facilities.

Administration

Alexander MacKenzie Heritage Trail,
BRITISH COLUMBIA

On October 17, 1989, Environment Canada and British Columbia Parks pledged $300,000 to improve the Alexander MacKenzie Heritage Trail. Plans call for installation of signs, displays and plaques; construction of suspension bridges; trail improvements; and development of rustic campsites.

S.S. *Moyie*,
BRITISH COLUMBIA

The Canadian Parks Service contributed $150,000 to the second phase of preservation work on the S.S. *Moyie*, a 91-year-old paddle-wheel steamboat. A matching contribution was provided by the Kootenay Lake Historical Society and the British Columbia Heritage Trust. In February 1990, the villagers of Kaslo received a Canadian Parks Service Heritage Award in recognition of their efforts to preserve the stern-wheeler.

The Administration Program is responsible for the general management of the Department. It provides co-ordination and direction for environmental policy, and builds partnerships with national and international organizations whose co-operation with, and support for, departmental programs is essential to the fulfilment of the Department's mandate.

The program comprises the Minister's and Deputy Minister's offices, the Corporate Policy Group, the Finance and Administration Service, and the Personnel and Communications Directorates.

The Federal Environmental Assessment Review Office (FEARO) and the Canadian Environmental Advisory Council (CEAC) are also part of the Administration Program.

POLICY DIRECTORATE

The Policy Directorate, in consultation with the Services and other government departments, began to develop the *Green Plan* policy framework and to pull together the initial program, regulatory and other action elements of the plan. Cabinet approval was sought for the policy framework and basic elements of the action plan. A target of late 1990 was set for the release of the Plan.

The Policy Directorate prepared the *Green Plan* consultation document, *A Framework for Discussion on the Environment*. Released on March 29, 1990, the discussion document provided the focal point for nation-wide consultations on the *Green Plan*.

Further, as requested by the Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME), the Directorate began drafting a national action strategy to deal with climate change. In this task it was joined by Environment Canada's Atmospheric Environment Service and Conservation and Protection, as well as other federal government departments, particularly Energy, Mines and Resources Canada. The strategy was to be prepared for consideration by the CCME in November 1990.

Finally, the Directorate began drafting a discussion paper on the use of economic instruments (for example, tradeable permits or emission charges) to achieve environmental goals in a cost-effective manner.

The discussion paper is one of the initiatives called for in the *Green Plan* consultation document. It will be published in 1991.

Sustainable Development / State of the Environment Reporting

State of the Environment Reporting

Canada continued to develop environmental health indicators to meet the requirements of the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD), and at the same time to lay the foundation for a national set of indicators. In July 1989, at the Paris meeting of the Group of Seven leading industrialized nations, Prime Minister Mulroney gave a public commitment that led to the striking of a task force to accelerate this work.

The State of the Environment (SOE) Report *On the Brink: Endangered Species in Canada* was a major success and reached a large audience. Two further studies appeared in the SOE Fact Sheet Series: *Pollutants in British Columbia's Marine Environment* and *Contaminants in Canadian Seabirds*. Work began on all 28 chapters of the 1991 National Report, and plans were made for editing, translation, printing and communications. A computerized client list of nearly 7,000 names was established to assist in disseminating publications to appropriate audiences. Three editions of the *State of the Environment Reporting* newsletter were published, and an SOE display was created to increase public awareness of environmental issues. A federal-provincial workshop held in Victoria sought to establish co-ordination of SOE initiatives at different government levels.

Sustainable Development

As part of the effort to achieve sustainable development, several initiatives have been undertaken. These include incorporation of environmental and economic concerns into new federal-provincial development agreements; establishment of a bank of sustainable development success stories; research into better ways of integrating environmental factors into planning and development decisions; and measures to help federal program managers foster sustainable development through their own programs. The newsletter *Sustainable Development* continues to provide Canadians with information on the steps taken toward sustainable development and the means to make their decisions more environmentally sound.

Throughout the country, Canadians show increasing interest in preparing strategies to promote sustainable development and conservation. Several workshops were held, including one in January 1990 in co-operation with the secretariat of the Ontario Round Table on Environment and Economy. This session identified the common elements needed in a strategy. Regular status reports were issued on the development of strategies for the provinces and territories.

Progress was also made in the area of policy development. The *Federal Policy on Land Use Guidelines* manual was published and distributed. The manual was prepared for the Interdepartmental Committee on Land, which is responsible for the

implementation of this policy. Further, at its annual meeting in New Brunswick, the federal-provincial Committee on Land Use discussed current land-use and sustainable development issues.

Corporate Programs

Environmental Partners Fund Program

Announced in June 1989, the Environmental Partners Fund was created to assist local non-profit, non-governmental groups in undertaking community projects that protect, enhance and restore the environment. The $50-million, five-year program may provide as much as 50 per cent of an approved project's eligible costs, to a maximum of $200,000 over a three-year period. The remaining funds come from industry, business and other levels of government, thus demonstrating the value of a partnership approach.

From September 1, 1989 to March 1, 1990, the program's six regional offices received 700 applications for funding. These proposals were studied in the program's technical review process, after which 12 independent selection committees recommended funding to 162 projects valued at over $36.1 million. Of this amount, the federal contribution was more than $6.7 million. The balance was supplied by cash and in-kind contributions from organizations, industry and other levels of government.

The approved projects range from composting and recycling programs to the rehabilitation of wildlife habitats and stream clean-up activities.

Environmental Choice Program

The Environmental Choice Program was established to help consumers find, and encourage industry to offer, products that ease the burden on the environment. Goods and services meeting the program's product-specific criteria are identified by the EcoLogo, the program's symbol of certification.

By the end of March 1990, criteria had been set for 10 product categories: re-refined lubricating oil, insulation made from recycled wood-based cellulose fibre, selected products made from recycled plastics, zinc-air batteries, reduced-pollution water-based paint, fine paper made from recycled paper, hobby and craft forms made from recycled paper, newsprint made from recycled paper, heat-recovery ventilators and reusable cloth diapers. At GLOBE '90 in Vancouver, the first licences were awarded to manufacturers of some of these products.

At year's end, work was in progress on another 11 categories: reduced-pollution solvent-based paint, diaper services, consumer compost units, reusable shopping bags, energy-efficient appliances, alternative fuels, sanitary paper made from recycled paper, compost, non-rechargeable batteries, energy-efficient light bulbs and water-conserving products. Many others are being considered.

Experience indicates that Environmental Choice products will be sought after not only by consumers in the store but also by businesses and governments that want to exercise more environmental responsibility in making purchases. Efforts are under way to adapt the program to the needs of such end-users, and to forge links with similar programs being developed in other countries.

National Affairs

Federal-Provincial Relations

Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME)

In 1962, the Canadian Council of Resource and Environment Ministers (CCREM) was founded. Since then, its role as a national co-ordinating body has focused increasingly on environmental matters. To reflect this changing focus, in 1989 it changed its name to the Canadian Council of Ministers of the Environment.

Contaminated Sites Clean-up

Ministers agreed in principle on a new policy to ensure clean-up of contaminated sites throughout Canada under the "polluter pays" principle. A federal-provincial cost-sharing formula will be applied to clean up "orphan sites" — that is, sites where the party responsible is unknown, cannot be located or is insolvent.

WASTE MANAGEMENT

Ministers recognized that waste management is an urgent and pressing national problem. They agreed to strike a committee to study the problem and propose a solution. The committee will conduct a broad review of the various possible ways of managing solid waste, including government purchasing and recycling policies. It will then develop a packaging policy for Canada to meet the target, set by the Ministers, of a 50-per-cent reduction in solid waste generation by the year 2000.

The Ministers also commended the federal government's Environmental Choice Program, and the growing trend toward reduction and recycling of municipal waste.

PCB PHASE-OUT

The 1989 annual CCME meeting reviewed the progress made in phasing out PCBs. Among the milestones reported were: the installation of the first federal mobile incinerator at Goose Bay, Labrador, to destroy 3,000 tonnes of PCBs (half of all federal PCB waste) and 600 tonnes of Newfoundland waste; the establishment of a permanent destruction facility in Swan Hills, Alberta, to destroy hazardous wastes, including PCBs; the adoption and enforcement of nationally consistent standards for the safe storage of PCBs; the issuance of a permit by Quebec to test the efficiency of cement kilns in destroying liquid PCB wastes; the adoption and enforcement of nationally consistent standards for the safe storage of PCBs; and the demonstration of the VESTA 100 mobile incinerator in Alberta to assess its potential for use across Canada.

Ministers also agreed that the destruction of Canadian PCBs should be carried out, as far as possible, within Canada. Accordingly, the federal Minister confirmed that, as a matter of policy, no federal PCB wastes will be exported to other countries for treatment.

NATIONAL TASK FORCE ON ENVIRONMENT AND ECONOMY

A CCME Advisory Committee on Environment and Economy was set up at the 1989 annual meeting. Its task is to follow up on the implementation of the 1987 recommendations of the National Task Force on Environment and Economy.

Wildlife Ministers' Council of Canada

At their annual 1989 meeting, Canadian wildlife ministers expressed satisfaction with the progress achieved in implementing the North American Waterfowl Management Plan, and noted that projects under the Plan are now under way in all regions of Canada. The Eastern Habitat Joint Venture was signed by Ministers from Canada, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island and Newfoundland, as well as by representatives of Wildlife Habitat Canada and Ducks Unlimited. This project will support habitat restoration and conservation projects throughout eastern Canada. Provincial and territorial Ministers welcomed the federal Minister's announcement that the federal Cabinet has confirmed funding of $30 million over five years in support of the Plan.

Ministers also agreed to seek public comment in their jurisdictions on the draft of a Canadian wildlife policy before the spring of 1990.

Waterfowl in some regions are being poisoned by ingestion of lead shot. To deal with this problem, the provinces of Ontario and British Columbia as well as the federal government agreed to draft regulations banning the use of lead shot in 1990 in affected areas of those provinces.

Ministers expressed their appreciation of the efforts undertaken by the Fur Institute of Canada to promote and improve the fur industry in Canada. They endorsed strategies to encourage humane trapping methods, trapper training, public education and enhanced communication at the international level.

Non-Governmental Relations

Partnerships with Non-Governmental Organizations

In December 1989, the Non-Governmental Relations group was established to initiate and strengthen constructive partnerships with non-governmental organizations (NGOs). The growing number and complexity of environmental problems requires the development of new and innovative

mechanisms to facilitate partnerships and public participation in decision making.

Regional and national NGOs, including business, labour, environmental groups, youth, academia and other voluntary groups, are recognized as key stakeholders whose active involvement is integral to the attainment of Canada's environmental objectives. To many of these organizations, the Department provides funding to support programs and services such as environmental education and awareness, and to promote communications between NGOs and other environmental stakeholders.

National Round Table on the Environment and the Economy

The National Round Table on the Environment and the Economy (NRTEE) has convened on a regular basis since its inaugural meeting in June 1989. Five working committees have been struck to pursue activities in the areas of socio-economic impact, decision-making processes, waste reduction, foreign policy, and education and communications. The Minister of the Environment is a member of the Round Table. Other members are drawn from government, business, labour, universities, research organizations and environmental groups.

International Affairs

Internationally, the environment continued to be a major issue in 1989–90.

The third summit of the community of French-speaking nations (La Francophonie) was held in Dakar, Senegal, in May 1989. Heads of government from the member countries recognized, for the first time, the linkage between environment and development. The meeting also adopted a resolution on the environment, proposed by Canada, which decided to convene the first Conference of Ministers of the Environment.

The leaders of the Group of Seven leading industrialized countries also identified action on the environment as a priority at their summit in Paris in July. At that meeting, Canada won support for the development of environmental indicators similar to existing economic indicators. Also, the October meeting of Commonwealth heads of government in Kuala Lumpur, Malaysia, made progress in promoting environmental co-operation between industrialized and developing countries.

Climate change remained a major international concern. The Intergovernmental Panel on Climate Change continued its work, weighing the scientific evidence for a shift in climate, the repercussions it might have and the possible responses to it. Ministers from about 70 countries, including Canada, met in Noordwijk, Netherlands, in November 1989. At this first major ministerial conference on climate change, a declaration that recognized the need to stabilize carbon dioxide emissions was issued. This represented a significant step forward in the broader international discussions on measures to address climate change.

In March 1990, the Minister of the Environment and the Premier of Manitoba announced the appointment of the Board of Directors of the International Institute for Sustainable Development in Winnipeg.

Canada and the United States held further discussions on a bilateral air quality accord to address the transboundary effects of acid rain as well as other air pollutants.

Canada signed bilateral environmental agreements to facilitate co-operation with Mexico, Brazil and the Soviet Union. Negotiations also began on the development of new memoranda of understanding with the Federal Republic of Germany and France.

Environment Canada was responsible for co-ordinating Canadian participation and the development of Canadian positions on matters discussed at the biennial meeting of the United Nations Environment Programme's Governing Council held in May 1989. One of the council's most important decisions was to recommend to the United Nations General Assembly that a UN Conference on Environment and Development (UNCED) be convened.

The Minister addressed the United Nations General Assembly on October 23, 1989. Environment Canada provided comments and participated in the debate on environmental resolutions. The General Assembly decided to convene a United Nations Conference on Environment and Development in 1992 in Brazil, 20 years

after the historic Stockholm Conference on the Human Environment. The Stockholm meeting put environment on the international agenda; UNCED is to put environment on the world's economic agenda. More than 100 heads of government are expected to attend UNCED, which is being called the Earth Summit.

In March 1990, Environment Canada played a major role in organizing GLOBE '90, an international conference and trade fair on environmental technology in Vancouver. Several ministers and heads of international agencies participated in this event. It was so successful that a follow-up event, GLOBE '92, is being planned.

As a step in dealing with the problem of long-range transport of air pollutants (LRTAP), Canada and fellow member nations of the UN Economic Commission for Europe began negotiations on a protocol to the 1979 LRTAP Convention, on volatile organic compounds (VOCs). The aim of the protocol is to control ground-level ozone.

In September 1989, the eight Arctic circumpolar nations met to discuss the sensitive northern environment. Environment Canada participated in this round table meeting, which was held in Rovaniemi, Finland.

In October 1989, a meeting of the Conference on Security and Co-operation in Europe on Environment Protection was held in Sofia, Bulgaria. The aim of this meeting was to develop recommendations on principles, and guidelines for further measures and for co-operation in areas of environmental protection. On the basis of these discussions, the participating states recommended that the United Nations Economic Commission for Europe:

- develop an international convention, code of practice or other appropriate legal instrument on the prevention and control of the transboundary effects of industrial accidents;

- promote international exchange of information and the co-ordination of efforts in order to achieve closer co-operation in managing hazardous chemicals; and

- develop a framework convention on the protection and use of transboundary watercourses and international lakes.

Environment Week 1989

The theme for this year's Environment Week was "Our Common Future: It's in Our Hands."

With funding provided by Environment Canada, many thousands of Canadians took part in activities across the country from June 4 to 10. In addition, industry, non-government organizations, schools, municipalities, provincial governments, service clubs and a host of other groups joined in to celebrate Environment Week with their own activities and messages.

On June 4, the Minister of the Environment presented the first annual Environmental Achievement Awards at a ceremony in Ottawa. These new awards, in six categories, recognize outstanding efforts by individuals and organizations to protect and restore Canada's environment.

Communications Activities

The Communications Directorate provided support to a number of major departmental and federal events and strategies. These included a tourism and trade exhibition in Greenland, organized by External Affairs Canada in October 1989; the GLOBE '90 conference in Vancouver, in March 1990; and *A Framework for Discussion on the Environment* (phase I of the federal *Green Plan* strategy), released in March 1990.

A Departmental Strategic Communications Framework was completed in the fall of 1990.

Office Technology: DOTS

The Departmental Office Technology System (DOTS) is a vast computer communications network that permits thousands of users across Canada to access and share information and communicate with each other. As of April 1990, more than 4,500 users at over 90 locations were on the network, which is expected to grow to include 120 locations and 6,000 users.

DOTS is already paying off. The widespread implementation of a range of applications has led to systems for automated procurement and contracting, in-use material, library information, correspondence tracking,

departmental records management, on-line pay, human resources management information, executive information, and management of Parks realty records.

Links have been established with both internal and external organizations and systems via "gateways" to the network. These include: the Inland Waters Network, Supply and Services Canada's financial systems, the DOBRIS system at the National Library, and a number of systems used at commercial service bureaus.

Federal Environmental Assessment Review Office

The Federal Environmental Assessment Review Office (FEARO) administers the Environmental Assessment and Review Process (EARP) on behalf of the Minister.

EARP Reform

In the Speech from the Throne delivered in April 1989, the Government announced its intention to legislate the federal Environmental Assessment and Review Process (EARP). In that same month was handed down the first of a series of court decisions that affected the use of EARP throughout government. The Federal Court, considering the need for federal environmental assessment of the Rafferty–Alameda Dam Project in Saskatchewan, declared that the EARP Guidelines Order creates binding obligations that are legally enforceable.

In May, the Minister of the Environment and the Minister of Transport accepted an Environmental Assessment Review Panel recommendation that the proposal to build and operate a jet fuel facility at Vancouver International Airport be turned down.

In June, FEARO and the Department of Indian and Northern Affairs hosted a workshop for aboriginal people from Canada, Australia and New Zealand, to discuss the implications of environmental assessment.

In September, FEARO again hosted a workshop, this time for 28 representatives from the Netherlands and Canada who met to exchange views and information on environmental assessment. Also in September, FEARO convened the annual meeting of environmental administrators from across Canada. FEARO continued to chair the United Nations working group charged with developing a convention on environmental impact assessment in a transboundary context.

In December, a second court decision on the Rafferty Dam stated that any project requiring a federal decision, the impacts of which are potentially "not insignificant," or that does not have a mitigation plan to make the impacts insignificant, must be reviewed by an Environmental Assessment Review Panel. Accordingly, a Panel was appointed in January 1990.

In March, the Federal Court of Appeal issued a decision about the Oldman Dam Project in Alberta, which had the effect of "superadding" the Guidelines Order to all federal legislation. In consequence, EARP now applies to all federal decisions based on legislation — even a decision not to use legislative authority such as Section 37 of the *Fisheries Act*. The Government was ordered to conduct a panel review of the Oldman Dam Project.

As a result of these decisions, what had been a general policy guideline became mandatory.

Selected Environmental Assessment Panels

Several Environmental Assessment Panels were in operation, starting up or completing their work during the fiscal year 1989–90.

Military flying activities in Labrador and Quebec

The military flights over Labrador and Quebec increased during the course of the environmental assessment review. The Panel recommended that the number of flights be reduced to 1986 levels, and that the Department of National Defence undertake monitoring to gather information for use in public hearings.

Northern diseased bison

In February 1989, the Minister appointed a Panel to conduct a public review of the issues raised by the incidence of tuberculosis and brucellosis in the herd of hybrid wood and plains bison inhabiting Wood Buffalo National Park and surrounding lands. The panel will examine the environmental, resource conservation, socio-economic and health issues associated with the bison herd. Matters to be addressed include not only questions of animal and human health but also the traditions of the native hunting culture and the possible disruption of predator-prey relationships. By March 1990, the Panel had completed its public consultations.

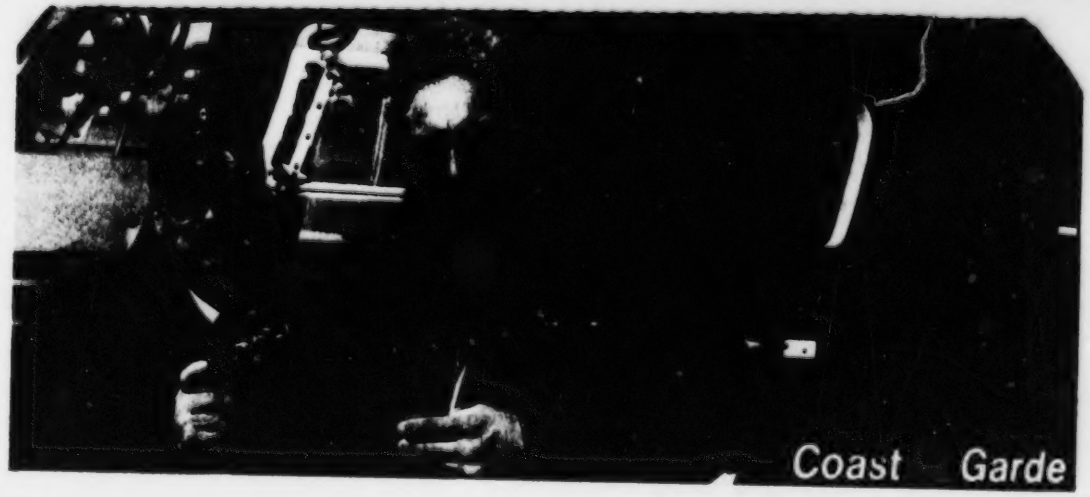

Vancouver International Airport Panel reactivated

The environmental assessment panel was reactivated in November to examine the socio-economic and environmental effects of a proposed new runway at Vancouver International Airport. The airport has seen a 50-per-cent rise in traffic since 1984.

Sherwood Pacific ferrochromium plant

The governments of Canada and British Columbia appointed a panel to review the environmental and social effects of the Sherwood Pacific ferrochromium smelter proposed for the Port Hardy area.

Port of Montréal

A Panel was named in June to examine the site selection process for the long-term expansion of the Port of Montréal. The Panel will consider technical, economic and environmental criteria, including ice formation and movement. The Panel will assess the impacts of the expansion on the environment, and will examine socio-economic implications. In March, the panel issued draft guidelines for the preparation of an environmental impact statement.

Air traffic management in the Toronto region

A Panel was appointed in November to examine the socio-economic and environmental implications of Transport Canada's plans to accommodate increased demand for air services in southern Ontario. The first part of the review is a study of a proposed medium-term solution of additional runways at Pearson International Airport. The second part will be a study of long-term plans for future air traffic throughout the region around Toronto. The Panel will consider factors such as noise levels, air quality, water emissions, and forecasts of future air traffic in the region.

Nuclear fuel waste management and disposal

The Minister appointed a seven-member Panel in October to review the safety and

acceptability of the concept of deep geological disposal of nuclear wastes in Canada, proposed by Atomic Energy of Canada Limited. Public hearings will be held in Ontario, Saskatchewan, Manitoba, Quebec, and New Brunswick to explain the review process and the concept.

Northumberland Strait crossing

The final public hearings on the Northumberland Strait Crossing Project — the construction of a fixed link between Prince Edward Island and New Brunswick — were held in March. The hearings considered topics ranging from marine life and changes in tides and currents to possible impact on bird migration, employment losses by ferry workers, and changes to the Island way of life.

Rafferty–Alameda Dam

In January, a Panel was named by the Minister to review the environmental and directly related social impacts of the Rafferty–Alameda Dam project. The Government of Saskatchewan offered to stop construction once the dam site had been rendered safe, and it agreed not to resume work on the project until the Minister had responded to the Panel's report.

The Canadian Environmental Assessment Research Council (CEARC) identifies ways to improve the procedural, technical, and scientific aspects of environmental assessment (EA). It promotes and supports research to:

- develop new approaches to integrating EA with strategic (or regional) planning and the control or management of economic and social activities;
- improve scientific rigour in applying ecological and social sciences in the analysis and interpretation of environmental impacts;
- improve the effectiveness of procedures for clarifying social values and incorporating them in environmental impact evaluation; and
- identify means of strengthening policy and institutional frameworks for linking the above-mentioned elements.

During the 1989–1990 fiscal year, CEARC continued to support research in a number of priority areas associated with EA. These included health and EA, human settlements and EA, traditional ecological knowledge and sustainable development, and links between the environment and the economy.

In the study of EA and health, five regional workshops were held in Toronto, Edmonton, Halifax, Montréal and Rankin Inlet–Winnipeg. The workshops attracted participants with a wide range of interests in the field of health and environmental assessment. A research prospectus and background paper summarizing research and providing suggestions for establishing or improving the integration of health considerations in EA will be completed in late 1990.

Concerning traditional ecological knowledge (TEK) and sustainable development, a review of the literature and of experiences in collecting and applying TEK to EA was undertaken in 1989, and a report was completed by the Dene Cultural Institute. CEARC also supported two studies with native communities — Old Crow in the Yukon and Nuu-Chah-Nulth in British Columbia — to consider the question of community assessment, with particular emphasis on the role of traditional knowledge. The resulting reports and the state-of-the-art review of TEK will be integrated into one document.

In order to gain a better understanding of interrelationships between the environment and the economy, CEARC undertook a review of the treatment of environmental problems in economic assessments, and began a study of the opportunities for more integration between environmental and economic assessments. A report was prepared on the complementary aspects of environmental and economic assessments, and the opportunities for integrating such assessments. The report should be ready for distribution in the spring of 1991.

CEARC issues an annual review of its activities.

PROGRAMS	PYs	
Environmental Services Program		
Atmospheric Environment Service	2,406	$219,850,000
Conservation and Protection Service	2,448	284,655,000
Total	**4,854**	**$504,505,000**
Parks Program		
Park Operation	3,685	278,041,000
Park Development	364	39,502,000
Program Management and Technical Services	610	60,807,000
Total	**4,659**	**$378,350,000**
Administration Program		
Administration	465	41,701,000
Federal Environmental Assessment Review Office	31	6,767,000
Total	**496**	**$48,468,000**
Grand Total	**10,009**	**$931,323,000**

DEPARTMENTAL FINANCIAL SUMMARY

BUDGETARY EXPENDITURES	1989–90	1988–89	INCREASE/ (DECREASE)
Operating Expenditures	$708,700,000	$610,269,000	$98,431,000
Capital Expenditures	167,740,000	142,932,000	24,808,000
Grants and Contributions	29,631,000	46,305,000	(16,674,000)
Payments to the National Battlefields Commission	1,829,000	1,745,000	84,000
Contributions to Employee Benefit Plans	59,899,000	60,060,000	(161,000)
Total (Gross)	**$967,799,000**	**$861,311,000**	**$106,488,000**
Revenues Credited to the Vote	(36,476,000)	(37,302,000)	826,000
Total (Net)	**$931,323,000**	**$824,009,000**	**$107,314,000**

Summary of Expenditures for the 1989-90 Fiscal Year — by Activity

Activity	
Management and Common Support Services	$8,486,000
Ice Services	23,575,000
Weather Services	171,382,000
Air Quality Services and Atmospheric Research	13,201,000
Climate Services and Research	19,095,000
Contributions to Employee Benefit Plans	17,296,000
Total (Gross)	**$253,035,000**
Revenue Credited to the Vote	(33,185,000)
Total (Net)	**$219,850,000**

Financial Summary

Budgetary Expenditures	1989–90	1988–89	Increase/ (Decrease)
Operating Expenditures	$202,470,000	$190,244,000	$12,226,000
Capital Expenditures	31,374,000	29,908,000	1,466,000
Grants and Contributions	1,895,000	1,924,000	(29,000)
Contributions to Employee Benefit Plans	17,296,000	17,322,000	(26,000)
Revenues Credited to the Vote	(33,185,000)	(36,070,000)	2,885,000
Total	**$219,850,000**	**$203,328,000**	**$16,522,000**

Grants and Contributions

Grants	
Meteorological Research	$779,000
Economic Commission for Europe's Co-operative Program for Monitoring and Evaluation of the Long-range Transport of Air Pollutants	10,000
Canadian Meteorological and Oceanographic Society	20,000
Total Grants	**$809,000**
Contributions	
World Meteorological Organization	$1,006,000
Scholarships for studies in meteorology and atmospheric sciences at Canadian universities	80,000
Total Contributions	**$1,086,000**
Total Grants and Contributions	**$1,895,000**

Summary of Expenditures for the 1989-90 Fiscal Year — by Activity

ACTIVITY	
Management and Common Support Services	$41,129,000
Inland Waters	109,052,000
Wildlife Conservation / Lands Conservation	43,606,000
Environmental Protection	77,742,000
Contributions to Employee Benefit Plans	16,417,000
Total (Gross)	**$287,946,000**
Revenues Credited to the Vote	(3,291,000)
Total (Net)	**$284,655,000**

Financial Summary

BUDGETARY EXPENDITURES	1989–90	1988–89	INCREASE/ (DECREASE)
Operating Expenditures	$218,935,000	$175,437,000	$43,498,000
Capital Expenditures	27,883,000	17,137,000	10,746,000
Grants and Contributions	24,711,000	18,645,000	6,066,000
Contributions to Employee Benefit Plans	16,417,000	16,295,000	122,000
Revenues Credited to the Vote	(3,291,000)	(1,232,000)	(2,059,000)
Total	**$284,655,000**	**$226,282,000**	**$58,373,000**

Grants and Contributions

GRANTS	
Wildlife Toxicology Fund	$333,000
Canadian Nature Federation	10,000
Creston Valley Wildlife Management	100,000
Fur Institute of Canada	20,000
Wildlife Habitat Canada Foundation	2,947,000
Canadian Association of Geographers	7,000
Environmental Non-Government Organizations	150,000
Canadian National Committee of the International Association on Water Pollution Research	5,000
Canadian Wildlife Federation	10,000
Saskatchewan Water Corporation	2,000,000
Total Grants	**$5,582,000**

(Continued on next page)

GRANTS AND CONTRIBUTIONS (Continued)

CONTRIBUTIONS	
Provinces:	
Federal-Provincial Water Resources Projects	$403,000
Waterfowl Crop Depredation	800,000
Flood-damage Reduction Studies and Flood-risk Mapping	2,863,000
Implementation of Water Planning Recommendations:	
Saskatchewan: Qu'Appelle Valley	28,000
British Columbia: Fraser River Flood Control	2,500,000
Quebec: Hydrometric Agreement	748,000
James Bay Agreement	80,000
Water Quality and Monitoring Agreement	266,000
Ontario: Canada–Ontario Agreement respecting Great Lakes Water Quality	1,870,000
Fur Institute of Canada	460,000
United Nations: Convention on International Trade in Rare and Endangered Species	59,000
Interjurisdictional Caribou Management Board	15,000
Porcupine Caribou Management Board	6,000
Windermere Basin Clean-up	448,000
Organization for Economic Co-operation and Development	87,000
Sydney Tar Ponds Clean-up	4,416,000
Environmental Network	403,000
Convention on Wetlands of International Importance	15,000
North American Waterfowl Management Plan	1,896,000
World Wildlife Fund	250,000
Canadian Coalition on Acid Rain	80,000
Environmental Partners Fund	730,000
International Program on Chemical Safety	20,000
Protection and Clean-up of the St. Lawrence River	594,000
Environmental Non-Government Organizations	92,000
Total Contributions	**$19,129,000**
Total Grants and Contributions	**$24,711,000**

SUMMARY OF EXPENDITURES FOR 1989–90 FISCAL YEAR — BY ACTIVITY

ACTIVITY	
Park Operation	$261,328,000
Park Development	37,137,000
Program Management and Technical Services	57,146,000
Contributions to Employee Benefit Plans	22,739,000
Total	**$378,350,000**

FINANCIAL SUMMARY

BUDGETARY EXPENDITURES	1989–90	1988–89	INCREASE (DECREASE)
Operating Expenditures	$243,151,000	$209,975,000	$33,176,000
Capital Expenditures	108,483,000	95,887,000	12,596,000
Grants and Contributions	2,148,000	24,885,000	(22,737,000)
National Battlefields Commission	1,829,000	1,745,000	84,000
Contributions to Employee Benefit Plans	22,739,000	23,011,000	(272,000)
Total	**$378,350,000**	**$355,503,000**	**$22,847,000**

GRANTS AND CONTRIBUTIONS

GRANTS	
Development of International Peace Garden in Manitoba	$30,000
Canadian Parks and Wilderness Society	20,000
Total Grants	**$50,000**

(Continued on next page)

GRANTS AND CONTRIBUTIONS (Continued)

CONTRIBUTIONS

Jasper Townsite Committee	$18,000
Inter-Agency Forest Fire Centre	29,000
Co-operating Associations	245,000
Banff Municipal Committee	26,000
Compagnie Franche de la Marine	66,000
Porcupine Caribou Management Board	6,000
Federal-Provincial Parks Conference	16,000
International Union for Conservation of Nature and Natural Resources	120,000
Canadian Contribution to World Heritage Fund	86,000
Resources/Conservation Monitoring Centre	15,000
International Centre for the Study of the Preservation and Restoration of Cultural Property	47,000
International Council on Monuments and Sites	40,000
Acquisition and Restoration of Trestler House	15,000
Army Museum	31,000
Alexander MacKenzie Trail	130,000
Restoration of Sites and Structures	1,000,000
Canadian Man and the Biosphere Program	15,000
University of Waterloo	25,000
Eastern Irrigation District (Brooks Aqueduct)	101,000
World Wildlife Fund	65,000
Canadian Society of Landscape Architects	2,000
Total Contributions	**$2,098,000**
Total Grants and Contributions	**$2,148,000**

SUMMARY OF EXPENDITURES FOR 1989–90 FISCAL YEAR — BY ACTIVITY

ACTIVITY	
Administration	$38,506,000
Federal Environmental Assessment Review Office	6,515,000
Contributions to Employee Benefit Plans	3,447,000
Total	**$48,468,000**

FINANCIAL SUMMARY

BUDGETARY EXPENDITURES	1989–90	1988–89	INCREASE/ (DECREASE)
Operating Expenditures	$44,096,000	$34,574,000	$9,522,000
Grants and Contributions	877,000	851,000	26,000
Minister, Salary and Motor Car Allowance	48,000	39,000	9,000
Contributions to Employee Benefit Plans	3,447,000	3,432,000	15,000
Total	**$48,468,000**	**$38,896,000**	**$9,572,000**

GRANTS AND CONTRIBUTIONS

CONTRIBUTIONS	
Canadian Council of Ministers of the Environment	$174,000
Non-Government Organizations for Environment Week Projects	693,000
Assembly of the Inuit Circumpolar Conference	10,000
Total Contributions	**$877,000**
Total Grants and Contributions	**$877,000**

Environnement Canada

1989–1990

rapport annuel

Canada

Renseignements

Administration centrale :
Informathèque
Environnement Canada
Hull (Québec)
K1A 0H3

Atlantique :
Wayne Eliuk
Direction des communications
Environnement Canada
45, Alderney Drive
Dartmouth (N.-É.)
B2Y 2N6
(902) 426-1930

Québec :
Clément Dugas
Direction des communications
Environnement Canada
3, rue Buade
C. P. 6060
Québec (Québec)
G1R 4V7
(418) 648-7204

Ontario :
Maureen Martinuk
Direction des communications
Environnement Canada
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416) 973-1093

Ouest et Nord :
Marcel Préville
Direction des communications
Environnement Canada
2e étage, Twin Atria 2
4999, 98e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3
(403) 468-8074

Pacifique et Yukon :
Sheila Ritchie
Direction des communications
Environnement Canada
224, Esplanade ouest
North Vancouver (C.-B.)
V7M 3H7

Publié avec l'autorisation
du ministre de l'Environnement

©Ministre des Approvisionnements et
Services Canada 1990

N° de catalogue En1-1990
ISBN 0-662-58684-0
ISSN 0711-1320

Design, typographie et mise en pages
Les éditions MGL inc. (Ottawa)

Pour obtenir d'autres exemplaires, s'adresser à :
Direction générale des communications
Environnement Canada
Hull (Québec)
K1A 0H3

Imprimé sur du papier recyclé

Environnement Canada

Rapport annuel 1989–1990

Le mandat et l'organisation 1

Le développement durable : concilier les besoins économiques et environnementaux 2

Le Service de l'environnement atmosphérique 5

Conservation et Protection 9

Le Service canadien des parcs 16

L'Administration 26

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales 32

Résumé des états financiers 37

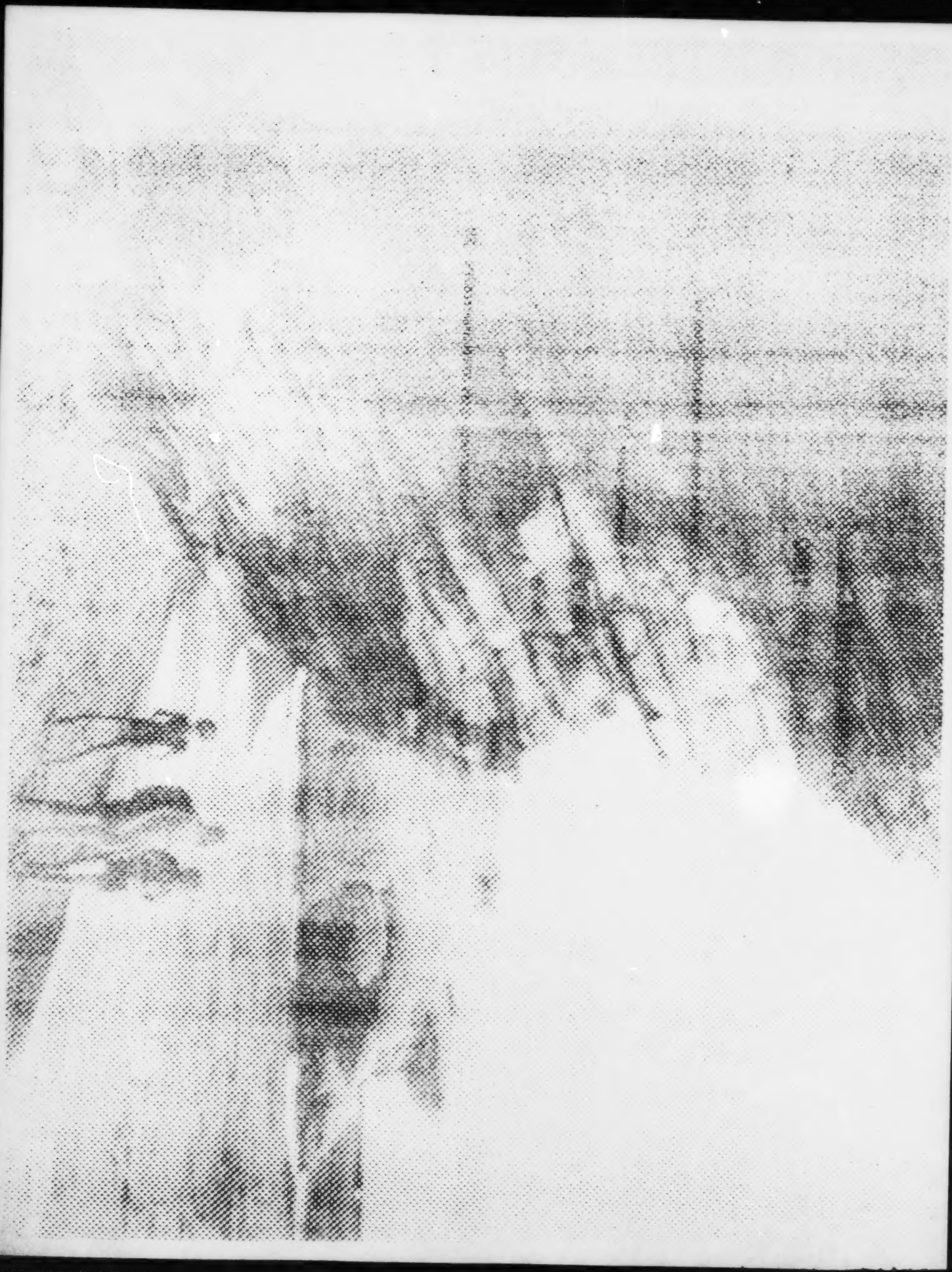

Le mandat et l'organisation

Le ministre fédéral de l'Environnement est chargé d'élaborer des politiques et d'adopter des mesures visant à préserver et à améliorer la qualité de l'environnement pour le mieux-être des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

LE MANDAT

Son mandat découle de la *Loi sur l'organisation du gouvernement* (1979), selon laquelle les responsabilités, les pouvoirs et les fonctions du ministre de l'Environnement englobent tous les domaines de compétence du Parlement du Canada non autrement attribués à quelque autre entité du gouvernement fédéral et liés aux sphères suivantes :

- la conservation et l'amélioration de la qualité du milieu naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et des sols;
- les ressources renouvelables, y compris les oiseaux migrateurs, ainsi que la faune et la flore sauvages;
- les eaux;
- la météorologie;
- l'application des règles et règlements établis à la suite des avis fournis par la Commission mixte internationale relativement aux eaux limitrophes et aux questions qui, en matière de préservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement, intéressent à la fois les États-Unis et le Canada;
- les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, ainsi que les canaux historiques;
- les autres questions reliées au milieu naturel et relevant du gouvernement fédéral qui sont confiées au ministre de l'Environnement.

Les autres pouvoirs et fonctions du ministre de l'Environnement sont énoncés dans les lois suivantes :

- *Loi sur les ressources en eau du Canada;*
- *Loi sur la faune du Canada;*
- *Loi sur la Semaine canadienne de l'environnement;*
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement;*
- *Loi sur l'exportation du gibier;*
- *Loi sur les lieux et monuments historiques;*
- *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux;*
- *Loi pour le contrôle du lac des Bois;*
- *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs;*
- *Loi des champs de bataille nationaux à Québec;*
- *Loi sur les parcs nationaux;*
- *Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps.*

En outre, le ministre de l'Environnement est chargé de l'application des dispositions antipollution de la *Loi sur les pêches* et il doit, en vertu de certains articles de lois fédérales relevant d'autres ministères, fournir conseils et informations sur des sujets particuliers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Ministre met en œuvre des programmes en vue de :

- favoriser l'établissement ou l'adoption d'objectifs et de normes touchant la qualité de l'environnement ou la lutte contre la pollution;
- voir à la gestion et à l'utilisation judicieuses des ressources renouvelables;
- renseigner la population canadienne sur les questions environnementales d'intérêt public;
- faire en sorte que les nouveaux projets, programmes ou activités du gouvernement fédéral soient évalués dès les premières étapes de leur planification afin d'en

empêcher les éventuels effets néfastes sur l'environnement;
- protéger le patrimoine naturel et culturel du Canada.

L'ORGANISATION

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, Environnement Canada était constitué du Service de l'environnement atmosphérique, de Conservation et Protection, du Service canadien des parcs et de l'Administration.

Le Service de l'environnement atmosphérique fournit de l'information sur le temps, le climat, l'état de la mer et des glaces, ainsi que sur la qualité de l'air.

Conservation et Protection a pour mandat de conserver et de protéger les eaux intérieures, la faune et les terres contre les effets nocifs des polluants.

Le Service canadien des parcs est chargé de la création, de l'aménagement, de la protection et de la gestion des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux historiques et des aires du patrimoine à responsabilité partagée.

Enfin, l'Administration veille à la gestion générale du ministère en coordonnant et en orientant les politiques de l'environnement, ainsi qu'en établissant des liens avec les organismes nationaux et internationaux dont la coopération et l'appui sont essentiels à la réalisation du mandat d'Environnement Canada.

Le développement durable : concilier les besoins économiques et environnementaux

D'un océan à l'autre, la population canadienne dispose de vastes ressources naturelles et productives qui peuvent rivaliser avec celles de tout autre pays. Depuis des générations, cette population a pu jouir des avantages que lui procurent une atmosphère non polluée, des sols fertiles, des minéraux et des produits forestiers innombrables, une eau propre en abondance, ainsi qu'une faune nombreuse et variée. Une grande partie du développement économique du Canada et de l'aisance matérielle de sa population est attribuable à l'utilisation d'une main-d'œuvre de plus en plus instruite et d'une technologie de pointe pour exploiter ces abondantes ressources naturelles. Grâce aux richesses de l'environnement, une population plutôt restreinte jouit d'un niveau et d'une qualité de vie élevés.

Une évidence sans cesse croissante indique toutefois que nous n'avons pas pleinement assumé nos responsabilités à l'égard de l'environnement. La pollution des Grands Lacs et du Saint-Laurent, le smog dans nos grandes villes et la contamination des eaux souterraines et du sol montrent à quel point la négligence peut rapidement détruire les ressources naturelles même les plus abondantes.

Les changements climatiques, l'amincissement de la couche d'ozone, les pluies acides et la contamination par les substances toxiques sont autant de signes que la planète s'essouffle à satisfaire les demandes que lui impose l'accroissement des activités humaines dans le monde entier.

Pour remédier à cette situation, d'aucuns ont affirmé qu'il faut limiter le développement économique et même tendre vers une croissance économique zéro. Pour les nantis, le concept d'une croissance économique zéro peut sembler intéressant, mais il apparaît dangereusement simpliste à la grande majorité des humains qui tentent d'améliorer leurs conditions de vie. Dans bien des pays, voire dans maintes régions du Canada, la croissance est le seul espoir d'un avenir meilleur. Selon les propos de M^me^ Gro Brundtland, première ministre de la Norvège : « Un monde où la pauvreté est endémique sera toujours prédisposé aux désastres écologiques et aux catastrophes de toutes sortes. »

Sous l'impulsion de M^me^ Brundtland, la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement a proposé une vue différente. Selon la commission, il est erroné de penser qu'il nous faut choisir entre la croissance économique et l'environnement. En fait, la croissance est essentielle si nous voulons résoudre les problèmes écologiques et, par la même occasion, réduire les disparités économiques à l'échelle internationale et locale. Dans son rapport publié en 1987 et intitulé *Notre avenir à tous*, la commission affirme qu'il nous faut tendre vers « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs ». En d'autres mots, nous devons nous efforcer d'atteindre le développement durable.

La commission Brundtland a mis les pays du monde entier au défi de concilier les besoins économiques et la protection de l'environnement, défi que le Canada s'est empressé de relever. À cet effet, les ministres canadiens des Ressources et de l'Environnement ont mis sur pied un groupe de travail national sur l'environ-

nement et l'économie composé de gens d'affaires, d'écologistes, d'universitaires, ainsi que de ministres provinciaux de l'Environnement.

Le groupe de travail a exprimé l'avis qu'il fallait modifier le processus décisionnel au pays : « Les considérations liées à l'environnement ne peuvent être ni un ajout ni une réflexion après coup. Elles doivent faire partie intégrante de l'élaboration et de la planification de la politique économique et constituer un élément indispensable de toute proposition de développement économique. »

Sur la recommandation du groupe de travail, le gouvernement fédéral a créé la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie qui s'est réunie pour la première fois à Ottawa, en juin 1989. Présidée par M. David Johnston, recteur de l'Université McGill, la table ronde se compose de personnes hautement qualifiées provenant d'un grand nombre de secteurs de la société canadienne. Grâce à cette tribune, ces experts peuvent partager leurs connaissances et étudier les possibilités d'intégrer la protection de l'environnement dans la prise de décisions touchant l'économie.

En mars 1990, le gouvernement canadien publiait *l'Environnement à l'heure de la concertation* en vue d'entamer un dialogue public sur une stratégie nationale complète et un plan d'action pour la réalisation du développement durable, *le Plan vert du Canada*. S'appuyant sur les travaux du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, le document de discussion proposait à la population canadienne une nouvelle et meilleure façon de prendre les décisions concernant le milieu naturel et un rapport plus équilibré entre notre perception de l'environnement et nos activités individuelles et collectives.

Le développement durable passe obligatoirement par l'amélioration du processus décisionnel en matière d'environnement grâce à l'avancement des sciences de l'environnement, à l'information et à l'éducation; au recours judicieux à des mesures réglementaires et axées sur le marché pour favoriser la prise de décisions sensées touchant l'environnement; à la réforme des organismes et des processus décisionnels à tous les paliers de la société; et à la création de partenariats nouveaux et plus solides. On a également reconnu l'importance primordiale d'enjeux écologiques particuliers comme le réchauffement de la planète, la gestion des déchets, la pollution par les produits toxiques, ainsi que les parcs et la faune.

Comme le souligne le document de consultation du *Plan vert*, le développement durable nécessite non seulement l'intégration de divers facteurs dans le processus décisionnel, mais il exige aussi la collaboration de tous les secteurs de la société. De toute évidence, un individu, un groupe ou un gouvernement ne peut à lui seul faire en sorte que l'activité économique s'harmonise avec les limites actuelles et futures des écosystèmes. Seules l'intégration et la collaboration interdisciplinaire peuvent amener les individus à conjuguer leurs efforts pour résoudre des problèmes communs. En d'autres mots, il faut créer des partenariats entre le gouvernement, l'industrie, les groupes écologiques et les individus. Tous ont un rôle essentiel à jouer dans la tâche qui nous attend.

Le gouvernement tient lieu de chef de file et établit les règlements d'utilisation et d'accès au milieu naturel. En outre, à titre de catalyseur, il incite les gens à changer leur façon de prendre des décisions.

Les organismes écologiques non gouvernementaux (OENG) remplissent également une fonction importante en augmentant le degré de connaissances du public en matière d'environnement et en obligeant le gouvernement et l'industrie à prendre les mesures qui s'imposent.

De plus, l'industrie se révèle un autre partenaire essentiel dans la réalisation du développement durable. Il faut mettre au point des techniques innovatrices pour aider la population canadienne à détecter les problèmes écologiques et à les résoudre. En fait, le milieu des affaires a commencé à explorer de nouvelles possibilités dans les domaines liés à l'environnement, tels que la gestion des déchets, la surveillance et la lutte contre la pollution, ainsi que l'information touchant l'environnement.

Finalement, le consommateur occupe une place prépondérante dans l'effort pour atteindre le développement durable. Les choix à faire tous les jours quant aux achats, les activités liées au travail, la consommation de l'énergie et autres questions ont un effet cumulatif considérable lorsqu'ils sont exercés par des millions de gens.

En 1989-1990, ces secteurs, séparément et collectivement, ont permis au Canada de faire des progrès marqués vers le développement durable. Environnement Canada a noté et publié certaines de ces améliorations grâce à sa banque de réussites qui recueille des exemples de projets, mis sur pied par les secteurs public et privé, ayant rapporté des avantages écologiques et économiques. Ces renseignements ont été rendus publics aux fins de consultation et d'échange en vue d'inciter et d'aider d'autres organisations à entreprendre des projets semblables.

L'une de ces réussites, par exemple, revient à la société INCO limitée. Depuis 1984, cette entreprise d'extraction du nickel cultive des plants d'arbres dans une mine abandonnée, à 1 400 mètres sous terre. Le chauffage géothermique naturel ainsi que l'éclairage artificiel, la fertilisation et l'arrosage automatisés favorisent la croissance des plants. L'extraction du minerai a cessé, mais la ventilation et les palans sont toujours en service. Grâce à un taux de survie des plants de 97 p. 100, l'INCO a reboisé avec succès des terres autrefois dégradées par les activités minières. Depuis 1985, la société a reboisé en moyenne chaque année plus de 2 000 hectares de terre à l'aide de 45 000 plants de pins rouges et de pins de Banks dont la vie a commencé sous terre.

Dans le secteur public, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, signé en 1986 par le Canada et les États-Unis, est un autre exemple de développement durable. Le plan vise à ramener les populations de sauvagine et la diversité des espèces à leurs niveaux du début des années 1970. D'ici 1999, près d'un milliard de dollars aura été dépensé aux termes de ce plan, principalement pour la restauration et la protection des habitats au Canada. Au nombre des partenaires canadiens, on compte Environnement Canada, Agriculture Canada, toutes les provinces, les deux territoires, Canards illimités Canada, Habitat faunique Canada et plusieurs OENG provinciaux et locaux.

La signature d'une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec pour coordonner la dépollution du fleuve Saint-Laurent constitue un autre projet digne de mention. D'une durée de quatre ans, l'entente touche tous les volets du plan d'action Saint-Laurent annoncé par le gouvernement fédéral en juin 1988. Les objectifs visent l'assainissement, la restauration et la conservation du fleuve Saint-Laurent, ainsi que la mise au point de technologies axées sur l'environnement.

Dans d'autres cas, Environnement Canada a pris les devants et a lui-même créé les possibilités d'intervention. Le ministère administre le programme des Partenaires de l'environnement qui s'élève à 50 millions de dollars et qui fournit jusqu'à la moitié du financement nécessaire à de petits projets visant à protéger, à préserver, à améliorer ou à restaurer le milieu naturel. Il étudie les propositions présentées par les clubs philanthropiques, les organisations communautaires, les groupes écologiques, les écoles et les associations de jeunes. On encourage l'industrie, les municipalités et les gouvernements provinciaux à apporter leur appui à ces projets.

L'accent est mis sur les idées novatrices qui produisent des résultats tangibles. On favorise tout particulièrement les projets qui montrent aux membres d'une collectivité que leurs efforts peuvent contribuer à restaurer l'environnement.

Dans la conjoncture économique actuelle, l'industrie de la protection de l'environnement connaît un essor considérable engendrant quelque 250 milliards de dollars d'activités économiques dans le monde et 7 milliards au Canada. En mars 1990, Environnement Canada a été l'hôte, à Vancouver, de la conférence GLOBE 90. Il s'agissait de la première conférence internationale-foire commerciale axée sur l'environnement et sur les perspectives qui s'offrent aux entreprises en ce domaine dans le monde.

À cette conférence, plus de 3 000 représentants venus de plus de 70 pays et de divers secteurs ont discuté de préoccupations concernant l'environnement. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont profité de l'occasion pour annoncer qu'ils donnaient leur aval à un protocole national visant à réduire de moitié les emballages d'ici l'an 2000.

La foire commerciale a servi de tremplin aux produits, aux services et à la technologie canadienne axés sur l'environnement. Plus de 400 entreprises canadiennes y ont participé et établi des contacts précieux avec des acheteurs éventuels du monde entier.

Le Service de l'environnement atmosphérique

GLOBE 90 a préparé la voie à GLOBE 92 qui aura lieu à Vancouver, en 1992. On entend organiser une conférence et une foire tous les deux ans, afin d'évaluer les progrès en matière de développement durable enregistrés tant au Canada qu'à l'étranger.

Il y a un siècle, le Canada rêvait d'unir le pays par un chemin de fer. De nos jours, un nouveau rêve prend forme : celui de donner à tous les Canadiens un avenir sûr et prospère dans un environnement sain. Comme le premier rêve, celui-ci exigera des efforts inlassables et une vision indéfectible de l'avenir de la part de tous. Comme le premier, c'est un rêve réalisable. En conjuguant nos efforts pour mettre en œuvre *le Plan vert du Canada*, nous parviendrons à faire du développement durable une réalité dans notre pays.

Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) est chargé de fournir des renseignements sur le temps, le climat, l'état de la mer et des glaces, ainsi que sur la qualité de l'air, afin d'assurer la sécurité des Canadiens et de leurs biens, le développement économique du pays, ainsi que la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

LE RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE

En 1989-1990, le réchauffement de la planète a retenu l'attention des paliers politiques les plus élevés sur la scène internationale en raison des conséquences possibles sur le système socio-économique mondial. À ce sujet, la déclaration des chefs des sept pays les plus industrialisés, au cours d'une rencontre à Paris, en juillet 1989, plaidait énergiquement en faveur d'efforts communs pour limiter les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre qui menacent de modifier le climat de la planète.

En outre, lors d'une conférence ministérielle sur la pollution atmosphérique et le changement climatique qui s'est tenue à Noordwijk aux Pays-Bas, en novembre 1989, le Canada et 70 autres pays ont convenu de stabiliser les émissions de dioxyde de carbone. Ils ont estimé que la deuxième Conférence mondiale sur le climat devant se tenir à Genève, en octobre et novembre 1990, serait l'occasion tout indiquée pour élaborer le cadre d'une convention sur le climat. La déclaration faite à l'issue de la conférence reconnaissait clairement le rôle de divers organismes internationaux dont l'Organisation météorologique mondiale et le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat.

Le Canada s'est également occupé, sur son propre territoire, de problèmes reliés au réchauffement de la planète. Le rapport du groupe de travail des ministres de l'Énergie sur ce sujet, publié en août 1989, concluait qu'il serait prématuré, en ce qui concerne les émissions de dioxyde de carbone, d'adopter la réduction de 20 p. 100 recommandée lors de la

Conférence mondiale sur l'atmosphère en évolution tenue à Toronto, en 1988. Le groupe de travail a toutefois convenu de la nécessité de réduire ces émissions.

Au mois d'octobre suivant, le Parlement tenait des audiences sur l'évolution de l'atmosphère, et les ministres de l'Environnement du pays demandaient, en mars 1990, l'élaboration d'une stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète. Le SEA s'est vu confier un rôle prépondérant dans la préparation de cette stratégie.

Bien qu'il existe de plus en plus de preuves scientifiques des changements majeurs qui se produisent dans l'atmosphère terrestre, il règne encore bien des incertitudes quant au rythme de ces changements et à leurs conséquences sur le climat de la planète, particulièrement au niveau régional. Les meilleurs instruments de prévision sont des modèles mathématiques tridimensionnels complexes du système climatique – l'atmosphère, les océans, les glaces et la terre – connus sous le nom de modèles de circulation générale ou modèles du climat de la planète.

Le SEA a mis au point l'un des six modèles internationaux qui existent à l'heure actuelle. Advenant le doublement du carbone, le modèle du Canada permet de prédire une augmentation d'environ 3 °C des températures moyennes du globe au cours du prochain siècle. Une hausse aussi rapide n'a jamais été enregistrée auparavant.

D'autres évaluations ont été publiées en 1989 dans la série « Sommaire du changement climatique » visant à informer la population canadienne des effets possibles des changements climatiques au pays. Les rapports les plus récents évaluaient les répercussions éventuelles du réchauffement du climat sur les ressources de l'Ontario, l'agriculture, les forêts boréales, les parcs nationaux, la consommation d'eau dans les municipalités du Québec, ainsi que sur l'économie de l'Alberta.

La pollution de l'Arctique

Les scientifiques du SEA font des prélèvements d'air, de neige et de glace dans l'Arctique pour y repérer des traces de produits chimiques provenant de l'industrie et de l'agriculture. Les produits chimiques les plus inquiétants sont des substances synthétiques stables comme les pesticides et les BPC qui sont toxiques et restent intacts dans l'environnement pendant des décennies, voire des siècles. On se préoccupe également des gaz à effet de serre et des composantes du brouillard arctique comme l'acide sulfurique et le noir de carbone qui influent sur le climat et causent l'acidification du milieu naturel. Un colloque international sur l'Arctique et les changements à l'échelle de la planète tenu à Ottawa, en octobre 1989, a étudié les conséquences d'une telle pollution.

En novembre 1989, le Canada et l'U.R.S.S. concluaient une entente au sujet d'une coopération dans le domaine de l'environnement et signaient un protocole d'entente concernant la recherche atmosphérique, la recherche hydraulique et la gestion des déversements de pétrole. Le Canada étudie présentement, en collaboration avec tous les pays de l'Arctique, des moyens de protéger l'environnement du Grand Nord, outre l'éventualité d'un accord à être entériné par tous ces pays.

Vingt-deux étudiants et leurs accompagnateurs représentant 15 pays ont pris part à l'expédition Icewalk parrainée par le SEA en avril 1989. Les étudiants se sont rassemblés à la station météorologique d'Eureka dans les Territoires du Nord-Ouest pour se renseigner sur les problèmes écologiques de la planète et susciter, par la suite, une prise de conscience de ces problèmes dans leur propre pays.

La recherche atmosphérique

Les pluies acides

La recherche effectuée par le SEA a aidé à formuler la stratégie canadienne de réduction des

pluies acides en indiquant avec précision les régions les plus exposées et en déterminant les réductions des émissions à l'origine des pluies acides qui s'imposent pour protéger ces régions. Il reste maintenant à évaluer l'efficacité du programme canadien de lutte contre les pluies acides déjà mis en œuvre. L'étude pratique du modèle eulérien, réalisée dans l'est

du Canada en 1988 et en 1990, a porté sur notre capacité de comprendre et de prédire les pluies acides. Ayant coûté plusieurs millions de dollars et mis à contribution un grand nombre d'organismes, les résultats de cette étude canado-américaine serviront à évaluer les progrès du programme canadien de lutte contre les pluies acides et à apporter des modifications à la loi américaine sur l'assainissement de l'air.

En 1989-1990, en collaboration avec des organismes provinciaux et le gouvernement américain, ont été créées les archives nationales de la chimie atmosphérique. Ces archives contiennent des données sur les niveaux d'acidité qu'atteignent les précipitations d'un bout à l'autre du pays, y compris celles provenant du réseau canadien d'échantillonnage des précipitations et de l'air, de réseaux provinciaux et américains, ainsi que d'études spéciales sur le terrain, comme l'étude pratique du modèle eulérien. Elles constitueront la principale source de données pour fixer les limites des pluies acides et serviront à établir les mesures de lutte contre d'autres émissions, notamment les oxydes d'azote (NO_x).

La pollution des Grands Lacs

Au Canada, le SEA dirige l'étude internationale du transport atmosphérique des produits chimiques toxiques dans la région des Grands Lacs. Les recherches ont en effet démontré que l'eau des Grands Lacs renferme des quantités considérables de ces produits chimiques toxiques qui, de l'atmosphère, tombent sous forme de précipitations ou de retombées sèches. Dans le cadre de l'Accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le SEA est en train de mettre sur pied un réseau de stations de mesure des produits toxiques présents dans l'air de cette région. La station principale de Point Petre, sur le lac Ontario, est la première de ce réseau. Le SEA analysera les données provenant de cette station et apportera, s'il y a lieu, des modifications à sa conception avant d'en ajouter d'autres au réseau.

La destruction de la couche d'ozone

Au printemps de 1989, des chercheurs scientifiques canadiens ont découvert, grâce à des mesures effectuées à Alert dans les Territoires du Nord-Ouest, un amincissement de la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique. D'après ces mesures, il faut attribuer l'amincissement de la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique au processus qui a causé le trou au-dessus de l'Antarctique. Ces observations sont venues étayer la nécessité de renforcer la limitation des substances qui détruisent l'ozone, telles que les chlorofluorocarbures (CFC), le halon et le méthylchloroforme. Au printemps de 1990, les évaluations de la couche d'ozone n'ont indiqué aucun amincissement, probablement en raison de fluctuations naturelles dans les conditions atmosphériques.

La recherche universitaire

Depuis plusieurs années, le SEA encourage la recherche sur l'atmosphère dans les universités en augmentant les subventions accordées à la recherche scientifique, en accordant des bourses d'études et en appuyant la création et le maintien de chaires de recherche. En septembre 1990, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a accepté de fournir l'équivalent des subventions accordées par Environnement Canada pour l'étude de la destruction de la couche d'ozone, de la qualité de l'air, de l'amélioration des prévisions météorologiques et des changements climatiques. En 1989-1990, le SEA et le CRSNG ont ensemble versé 1,4 million de dollars à plus de 70 travaux de recherche universitaire.

LES SERVICES DES GLACES

En 1989, Environnement Canada, lié par contrat à l'Intera Technologies de Calgary, a amélioré le programme de collecte de données sur les glaces en y affectant la somme de 58 millions de dollars. Le nouvel aéronef de reconnaissance des glaces de la société Intera a multiplié la capacité du SEA d'acquérir de l'information. Cette information est transmise directement aux principaux brise-glaces de la Garde côtière et, par satellite, au Centre des glaces du SEA et aux bureaux régionaux des glaces de la Garde côtière. La Garde côtière est ainsi davantage en mesure de prendre des décisions en fonction de la condition des glaces, ainsi que des capacités de prévision et d'analyse du SEA, et d'assurer la sécurité du transport maritime dans les eaux envahies par les glaces et dans leur voisinage.

Un système informatisé de traitement et d'analyse des données sur les glaces, évalué à 12 millions de dollars, constitue un autre volet de ce nouveau programme d'information sur les glaces. Ce système intègre les observations sur la glace marine provenant de satellites, d'aéronefs, de navires et de stations côtières et permet ainsi au SEA de fournir avec précision et rapidité des prévisions sur les glaces sous forme de tableaux et de textes.

De meilleures informations à l'intention des navigateurs

Grâce à des études comme celles portant sur les tempêtes dans l'Atlantique et à la mise en place de techniques supplémentaires de surveillance météo et de communication, les chercheurs scientifiques du SEA ont acquis de précieuses connaissances sur les forces qui régissent les conditions météorologiques.

En 1989-1990, le SEA s'est adjoint des prévisionnistes qui s'occupent uniquement de répondre aux besoins de la navigation à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et à Gander, à Terre-Neuve. En se servant d'un modèle fondé sur l'étude canado-américaine des tempêtes côtières effectuée en 1988, les prévisionnistes régionaux peuvent mieux comprendre les très fortes tempêtes qui sévissent sur les côtes. Les mesures prises à partir de navires, de bouées flottantes et de satellites ont permis d'en savoir davantage sur la formation dans l'Atlantique de tempêtes soudaines et imprévisibles et d'améliorer les techniques de prévision d'un bout à l'autre du pays.

Treize nouvelles bouées ont été installées sur la côte du Pacifique, dans les Grands Lacs, sur la côte atlantique et sur les glaces de l'océan Arctique afin de fournir des données météorologiques en temps réel. Seize stations Radiométéo ont été installées au pays, dont quatre sur la côte est et sept autour des Grands Lacs, en vue de fournir aux navigateurs de meilleurs services d'alerte météorologique.

De meilleurs services d'alerte à l'intention du public

Les progrès de la science et de la technologie, ainsi que les contraintes économiques, obligent le SEA à effectuer des prévisions à un plus grand nombre de bureaux, mais de dimensions plus réduites. Au cours des dix prochaines années, la production de prévisions et la dispensation de services météorologiques seront graduellement intégrées dans les bureaux de services météorologiques.

En 1989, le SEA a établi, pour une période d'essai, des bureaux de services météorologiques à Halifax et à Toronto, en prévision de l'ouverture d'un bureau prototype à Kelowna, en Colombie-Britannique, en 1992. Une fois mis en œuvre, le réseau des bureaux de services météorologiques fournira des prévisions plus précises et de meilleurs services locaux que les centres régionaux actuels.

En 1989-1990, le SEA a installé 23 nouvelles stations météorologiques automatiques afin d'améliorer la collecte de données au pays. Une nouvelle station radar météorologique au Nouveau-Brunswick vient compléter, dans le Sud, un réseau de radars s'étendant des Rocheuses à Terre-Neuve. Environnement Canada est ainsi mieux en mesure de faire des prévisions et de diffuser des avertissements de tempête.

La modernisation des communications

Un nouvel appareil de communication à commutation par paquets a remplacé les téléscripteurs désuets dans les principaux bureaux météorologiques. Un appareil de diffusion par satellite remplace maintenant les vieux télécopieurs servant à transmettre les renseignements graphiques. De nouveaux postes de travail graphiques améliorent également l'efficacité du personnel et réduisent la consommation de papier. Économiques et rentables, ces appareils ont accru considérablement l'exactitude et la rapidité de la collecte et de la diffusion des données météorologiques. En outre, le Service de renseignements météorologiques du SEA est en voie d'implantation. Cette nouvelle initiative de diffusion à haute vitesse par satellite, utilisant des antennes à petite ouverture peu coûteuses, améliorera les services atmosphériques offerts aux autres ministères, ainsi qu'au public, et favorisera l'expansion de services météorologiques privés au Canada.

Notre mandat consiste à contribuer à la conservation et à la protection de l'environnement canadien et de la terre entière en vue d'avantages durables.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Impossible de réaliser un développement durable sans accorder l'attention nécessaire à la réduction et à la limitation des effets des substances toxiques sur l'environnement.

Plus de 20 000 substances chimiques sont utilisées au Canada à l'heure actuelle. Entre 100 et 200 nouveaux produits chimiques s'ajoutent à cette liste chaque année, dont l'utilité n'est nullement mise en doute. Cependant, de mauvaises méthodes de fabrication, de transport, d'utilisation, d'entreposage et d'élimination peuvent nuire à l'environnement et à la santé. La population canadienne est grandement en faveur de l'accroissement des mesures réglementaires sur ce chapitre. Elle veut que les produits toxiques déjà présents dans l'environnement en soient retirés. Elle souhaite également l'assainissement et la restauration des décharges.

À cette fin, les lois, les règlements et les mesures d'application jouent un rôle essentiel dans la réduction et la limitation des effets des substances toxiques. Les forces du marché constituent également des instruments puissants qui peuvent et doivent être utilisés pour atteindre ces objectifs.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION EN VERTU DE LA LCPE

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) confère de vastes pouvoirs au gouvernement fédéral pour protéger la population canadienne et le milieu naturel contre tout genre de pollution, en particulier celle qui est causée par les produits toxiques. Les règlements établis en vertu de la LCPE englobent le cycle de vie complet des produits toxiques, de leur conception et fabrication jusqu'à leur transport, distribution, utilisation, entreposage et élimination. La LCPE autorise également le ministre de l'Environnement à réglementer les combustibles et leurs éléments, les émissions et les effluents, ainsi que les méthodes de manutention et d'élimination des déchets, y compris le déversement de ces derniers dans les océans.

L'évaluation des substances potentiellement toxiques

Tel que le définit la LCPE, une « substance » est un produit chimique, un organisme vivant ou un produit de la biotechnologie qui peut être dispersé dans l'environnement. La liste des substances d'intérêt prioritaire comporte 44 substances qui sont utilisées au Canada et qui exigent une évaluation prioritaire en vertu de la LCPE. Les dioxines et les furanes ont fait l'objet de la première évaluation. Un résumé de l'évaluation, publié dans la première partie de la *Gazette du Canada* en mars 1990, conclut que les dioxines et les furanes sont toxiques selon la définition de la LCPE et recommande, par conséquent, que des règlements soient imposés aux incinérateurs et aux usines de pâtes et papiers en vue de limiter le rejet de ces substances dans l'environnement.

La compilation d'un inventaire de substances

Tous les produits chimiques déjà fabriqués ou importés au Canada sur une échelle commerciale figureront dans un inventaire détaillé qui inclura environ 20 000 substances. La liste

sera compilée sur une période de trois ans avec la collaboration de tous les fabricants et importateurs de produits chimiques de tout le Canada. Une liste de base de 8 900 substances a été publiée en août 1989, puis augmentée pendant l'hiver de 1990 par l'industrie et Environnement Canada.

Les règlements en vertu de la LCPE
La LCPE a intégré les règlements qui existaient précédemment dans la *Loi sur les contaminants de l'environnement*, la *Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique*, la *Loi sur l'immersion de déchets en mer*, les dispositions sur les éléments nutritifs de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* et un article de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*. En 1989-1990, les travaux préliminaires à trois nouveaux règlements ont été réalisés; ces règlements porteront sur les chlorofluorocarbures (CFC), les bromofluorocarbures (halons) et le plomb dans l'essence. En janvier 1990, le ministre de l'Environnement a officiellement averti l'industrie des pâtes et papiers que le gouvernement fédéral adopterait bientôt de nouveaux règlements en vue de limiter la pollution causée par les effluents des usines de pâtes et papiers et d'éliminer pratiquement les dioxines et les furanes. En 1989-1990, des groupes de travail fédéraux-provinciaux ont abattu une somme considérable de travail préparatoire en vue de l'élaboration de ces règlements. L'un des objectifs principaux de leur mandat consistait à établir des limites de décharge similaires au fédéral et au provincial.

La mise en vigueur
Au cours de l'exercice financier 1989-1990, les fonctionnaires du ministère ont effectué 3 412 inspections aux termes de la LCPE. Il s'agissait de cas d'entreposage de déchets contenant des BPC, de mines d'amiante, de combustibles contaminés et d'immersion en mer. Pour les infractions commises, le ministère a servi des avertissements et entamé des poursuites qui représentent au total 277 mesures d'application de la loi.

LA GESTION DES DÉCHETS
En 1989-1990, le ministère a centré ses activités sur la destruction des déchets contenant des BPC, la réglementation du transport de déchets dangereux, la remise en état des décharges contaminées et les stratégies visant à réduire l'emballage.

La destruction des BPC
Le programme fédéral de destruction des BPC, qui en est à sa deuxième année, est axé sur le traitement et la destruction, à l'aide d'incinérateurs mobiles, des déchets contenant des BPC aux endroits où ils existent en grandes quantités. En 1990, un incinérateur a été installé à Goose Bay, au Labrador, afin de détruire 40 p. 100 (en poids) des déchets fédéraux contenant des BPC, ainsi que des BPC appartenant à l'Ontario. Le ministre de l'Environnement et ses homologues de l'Atlantique se sont entendus sur l'établissement d'un programme de coopération visant à détruire les déchets contenant des BPC dans les quatre provinces de l'Atlantique. En janvier 1990, des règlements ont été promulgués en vertu de la LCPE sur le fonctionnement sécuritaire des incinérateurs mobiles de BPC. Environnement Canada a par la suite publié des lignes directrices sur le traitement et la destruction des BPC.

Le transport des déchets dangereux
La modification apportée en juin 1989 à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* étend son application aux matériaux recyclables dangereux et introduit une méthode simple qui permet à l'industrie de tester ses propres envois. On a commencé à surveiller plus étroitement les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux, grâce à une entente avec les douanes canadiennes, et on a mis sur pied un programme d'inspection des combustibles afin de déceler la présence de déchets contaminés à certains endroits sur la frontière entre le Canada et les États-Unis.

L'assainissement des lieux contaminés
En 1989, le gouvernement a approuvé un programme quinquennal en vue d'assainir les lieux contaminés abandonnés au Canada et de mettre au point de nouvelles techniques de dépollution. Les ministres provinciaux ont convenu de partager les coûts de remise en état des lieux abandonnés à risque élevé. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) s'est engagé à affecter 250 millions de dollars au programme de dépollution.

Le protocole sur les déchets d'emballage
Par suite des recommandations d'un groupe de travail, le CCME a adopté, en mars 1990, un protocole national sur l'emballage. Ce protocole vise à réduire de moitié la quantité de déchets d'emballage d'ici l'an 2000.

LA QUALITÉ DE L'AIR
À la demande du CCME, Environnement Canada a préparé un plan en vue de réduire les concentrations d'oxydes d'azote et de

composés organiques volatils dans l'air des villes. La combustion du carburant des véhicules à moteur constitue la principale source de ces deux polluants à l'origine de la formation de l'ozone troposphérique (un oxydant photochimique nocif pour les poumons et la végétation) et du smog.

La mise au point et le transfert de technologies

Le ministère a entrepris neuf nouveaux projets de mise au point de technologies, évalués à 5,5 millions de dollars, dont 4,5 millions proviennent de l'industrie, des gouvernements provinciaux et des municipalités. La première démonstration à l'échelle réelle au Canada de la technique de transformation des boues d'épuration en hydrocarbones, à l'usine de traitement des eaux usées Highland Creek, à Toronto, constitue l'une des grandes réalisations de l'année 1989-1990. Les scientifiques du ministère ont trouvé des méthodes pour mesurer un certain nombre de composés toxiques, souvent en collaboration avec les provinces. Un programme a été mis sur pied afin de concevoir des stratégies et des technologies pour la régulation des débordements d'égouts et d'eaux pluviales dans le bassin des Grands Lacs.

La Direction générale des eaux intérieures

La réalisation du développement durable exige des décisions qui contribueront à limiter la demande d'eau et à en conserver la qualité. Au préalable, il faut accroître nos connaissances en augmentant les données, en intensifiant les recherches et surtout en amplifiant notre capacité de prévision. Il importe ensuite de modifier les processus décisionnels en adoptant de nouvelles politiques et de nouvelles lois. Enfin, il faut consolider les partenariats avec les autres paliers de gouvernement et les organismes du secteur privé qui voient à la gestion de l'eau.

La politique fédérale des eaux

Un rapport intitulé *Politique fédérale relative aux eaux – rapport d'étape* vient de paraître. Il mentionne les progrès réalisés en ce qui concerne la gestion des produits chimiques toxiques (*Loi canadienne sur la protection de l'environnement*), le plan d'action des Grands Lacs, le plan d'action Saint-Laurent, les accords de surveillance qualitative de l'eau et les accords sur la réduction des dommages causés par les inondations, éléments dont il est question plus loin dans le présent rapport.

Le plan d'action des Grands Lacs

Le protocole de 1987 établi dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, entériné en 1978, reconnaît la nécessité de poursuivre de nouveaux objectifs concernant les écosystèmes et la qualité de l'eau, ainsi que d'élargir la portée des programmes existants et d'en créer de nouveaux afin d'aborder les problèmes de l'aménagement lacustre, des sédiments conta-

minés, de l'écoulement de surface, des produits toxiques aéroportés et des effets sur la santé. En octobre 1989, un plan d'action quinquennal, doté d'un budget de 125 millions de dollars, a été annoncé pour les Grands Lacs, en vue de l'application de ces nouvelles dispositions. Environnement Canada participe principalement à deux éléments du plan d'action : le programme de protection et le fonds pour la dépollution.

Le programme de protection a été conçu afin d'aborder, de façon détaillée, le problème de contamination intense de l'écosystème du bassin des Grands Lacs par des produits chimiques toxiques. L'un de ses principaux éléments consiste en l'élaboration et en l'exécution de plans de mesures correctives pour 17 secteurs préoccupants au Canada.

Les plans de mesures correctives sont soumis à la Commission mixte internationale aux trois principales étapes de leur élaboration et de leur exécution. La première étape consiste en la détermination des problèmes écologiques; la deuxième comprend le choix et la mise en œuvre des mesures correctives; et la troisième est réalisée lorsque la surveillance indique que le secteur préoccupant a recouvré certaines utilisations. Le Canada et l'Ontario ont terminé la première étape de cinq plans canadiens de mesures correctives. On s'attend que la première étape des 12 derniers plans, ainsi que la deuxième étape de trois plans, soit terminée d'ici la fin de 1991-1992.

Le fonds pour la dépollution doit servir à l'exécution des plans de mesures correctives. Le fonds est administré par Environnement Canada, selon les priorités déterminées dans les plans de mesures correctives pour des secteurs préoccupants donnés. En 1989-1990, un cadre a été établi pour l'étude de mesures correctives à prendre éventuellement. Leur approbation est en cours.

Le plan d'action Saint-Laurent

L'exercice 1989-1990 a constitué la première année complète d'activité du plan d'action Saint-Laurent. Parmi les réalisations importantes figure la signature d'un accord Canada-Québec pour la dépollution, la protection, la restauration et la conservation du fleuve Saint-Laurent. En vertu de cet accord, Environnement Canada et le ministère québécois de l'Environnement coordonneront leur plan d'action respectif, de façon à élargir la portée de leurs propres contributions. En juin 1989, les ministres canadien et québécois de l'Environnement ont publié une liste de 50 installations industrielles, situées le long du Saint-Laurent, qui ont été désignées comme devant faire l'objet de mesures prioritaires. Parmi les activités liées à ces usines figurent des travaux d'échantillonnage des effluents et l'établissement des besoins en matière de mise au point de technologies. Une équipe fédérale-provinciale de spécialistes de la lutte contre la pollution industrielle continue de travailler avec les industries afin de réduire de 90 p. 100, d'ici 1993, leurs rejets de déchets toxiques liquides dans le fleuve.

On a dressé l'inventaire de 65 lieux aquatiques contaminés le long du fleuve et établi les priorités en ce qui concerne les futures mesures à prendre à cet égard.

Le ministère y a également fait l'acquisition de 335 hectares d'habitat vital afin de protéger des espèces vulnérables ou en danger de disparition.

La rivière Niagara

L'échantillonnage de la qualité de l'eau et des sédiments en suspension, ainsi que l'analyse des données, a été réalisé avec succès dans le cadre du plan quadripartite (Canada, États-Unis, Ontario et État de New York) de gestion des toxiques de la Niagara et de la déclaration d'intention qui l'accompagne. Le rapport annuel quadripartite a été publié en juin 1989.

La qualité de l'eau

Des ententes à frais partagés de surveillance qualitative de l'eau ont été conclues avec l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba, ce qui porte à six le nombre de provinces faisant partie du réseau national de surveillance de la qualité de l'eau. Ces ententes fédérales-provinciales

servent à améliorer la gestion et la protection des ressources en eau en détectant les sources de contamination et la variation de certains facteurs de qualité de l'eau.

Le programme national de réduction des dommages causés par les inondations
Le programme vise à prévenir les dommages causés par les inondations dans les zones sujettes aux crues. Grâce à des ententes fédérales-provinciales-territoriales, les zones inondables sont reconnues et désignées, et on empêche à l'avenir tout aménagement vulnérable dans ces régions. En avril 1989, l'Accord Canada-Alberta sur la réduction des dommages causés par les inondations a été signé. En outre, l'Accord Canada-Manitoba sur les projets de défense contre les inondations et trois autres accords avec le Manitoba (accord général, accord de cartographie des risques d'inondation et accord d'études), ainsi qu'un protocole d'entente avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, ont été renouvelés. À ce jour, quelque 150 des zones inondables les plus populeuses du pays ont été cartographiées et désignées.

Les eaux souterraines
La recherche, le développement et les projets de démonstration se sont poursuivis dans les instituts nationaux de recherche sur l'eau et l'hydrologie d'Environnement Canada. Parmi les causes de contamination des eaux souterraines figurent les pesticides dans l'ouest du Canada et les Maritimes, les décharges de déchets dangereux en Ontario et au Québec, les rejets en puits profond en Alberta, en Saskatchewan et en Ontario, ainsi que la lixiviation acide en Colombie-Britannique.

Les catastrophes écologiques
L'importation soupçonnée de carburant contaminé par des déchets dangereux en provenance des États-Unis ainsi que l'incendie de pneus de Hagersville (Ontario) constituent deux des nombreux désastres qu'Environnement Canada a

dû affronter en 1989-1990. Dans le premier cas, on a prélevé et analysé des échantillons afin de déceler la contamination toxique. Par ailleurs, dans la région de Hagersville, on a construit des stations de mesure quantitative de l'eau et prélevé des échantillons d'eau afin d'évaluer les charges de contaminants toxiques dans les cours d'eau environnants et dans le lac Érié.

Pour accroître la capacité du ministère de prévenir les catastrophes et de faire face efficacement à l'inévitable, la Direction des urgences environnementales a été créée en mars 1990. Elle est chargée d'élaborer et de coordonner un programme national efficace pour la prévention des désastres et des crises, ainsi que pour la préparation et la réaction à ces catastrophes.

Les ressources mondiales en eau
Le ministère a dirigé les travaux scientifiques internationaux lors de la reformulation et de l'actualisation du système mondial de surveillance continue de l'environnement – eaux douces, parrainé par les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé. Le réseau compte 350 stations de surveillance de par le monde et sert de centre mondial d'informations sur la qualité et la gestion de l'eau.

L'évaluation de l'environnement
Conservation et Protection effectue l'évaluation écologique de ses propres projets et fournit des avis scientifiques et techniques, sur demande, relativement à des projets d'autres ministères et organismes. De plus, Conservation et Protection élabore et recommande des mesures d'évaluation, des codes de pratique, des lignes directrices ou des règlements en vertu du texte législatif approprié. En 1989-1990, Conservation et Protection a examiné plus de 2 000 évaluations initiales de l'environnement et participé à 15 commissions officielles d'examen public.

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE
Depuis des siècles, les ressources renouvelables du Canada assurent le bien-être des citoyens du pays. En effet, les ressources fauniques sont plus intimement rattachées à l'économie qu'on ne l'imagine. Les activités reliées au poisson

et à la faune représentent en effet plus de 11,5 milliards de dollars du produit national brut du Canada et assurent de l'emploi à 284 000 travailleurs chaque année.

Cependant, c'est au cours de la dernière décennie seulement qu'on s'est rendu compte que les ressources renouvelables constituent un bien précieux qu'il faut préserver dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Le concept du développement durable doit s'étendre à l'utilisation de la faune et aux écosystèmes dont elle dépend, de façon à optimaliser les avantages économiques et sociaux que l'on peut en tirer aujourd'hui sans pour autant en compromettre l'utilisation par les générations futures.

Les populations de sauvagine

En 1989-1990, le ministère a continué de surveiller les tendances en ce qui concerne les populations de sauvagine. Dans l'ouest du pays, l'habitat des prairies s'est détérioré davantage à cause des grandes sécheresses qui ont sévi dans cette région. Pour un grand nombre d'espèces dont les niveaux observés en 1988-1989 étaient faibles, les populations et les taux de productivité ont continué de décliner. On s'inquiète particulièrement des populations de canards pilets, de colverts, de sarcelles à ailes bleues, de grands et petits morillons, ainsi que de morillons à dos blanc. Après une diminution constante du nombre de canards noirs enregistrée entre 1955 et 1985, des études récentes des aires de reproduction indiquent, de façon générale, que les populations sont stables ou croissantes. Cependant, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Ontario, les populations de canards noirs ne cessent de décliner. De façon générale, les populations d'oies continuent d'augmenter, comme par les années passées.

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) vise à freiner la perte des habitats de terres humides et fixe des objectifs précis en vue de ramener les populations de sauvagine aux niveaux de 1970. Le PNAGS est mis en œuvre grâce à des entreprises communes, c'est-à-dire des partenariats entre des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et des propriétaires fonciers. Deux ministères fédéraux (Environnement Canada et Agriculture Canada), les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les principales ONG, comme Habitat faunique Canada et Canards illimités, participent au processus.

En novembre 1989, le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 30 millions de dollars, sur une période de cinq ans, à la conservation de l'habitat de la sauvagine. Le Président des États-Unis a sanctionné la *North American Wetlands Conservation Act*, qui allouera chaque année jusqu'à 30 millions de dollars (US) aux projets canadiens du PNAGS. Des plans quinquennaux de gestion en vertu du PNAGS ont été établis pour neuf provinces. Ces plans orienteront les initiatives des ministères en ce qui concerne le PNAGS et les diverses coentreprises. En octobre 1989, près de 10 000 hectares d'habitat de la sauvagine avaient été préservés et 2 185 hectares, améliorés, grâce au projet commun de l'habitat des Prairies. Plus de 2 000 hectares d'habitat de la sauvagine ont également été protégés en vertu de l'entreprise en participation des habitats de l'Est. Des relevés ainsi que des projets de baguage et de recherche ont débuté dans le cadre de l'entreprise commune pour l'oie de l'Arctique. En mai 1990, un relevé détaillé visant à fournir des données sur les populations nicheuses de sauvagine dans l'est du Canada a été réalisé en vertu de l'entreprise commune pour le canard noir. Ce relevé annuel permettra d'obtenir l'information nécessaire à la gestion efficace de cette ressource.

L'habitat faunique

Le ministère a continué de travailler à l'établissement de deux refuges d'oiseaux migrateurs, un à l'île aux Canes, à Green Island, et à l'île Shepherd, à Terre-Neuve, et l'autre à l'île du Prince-Léopold, dans les Territoires du Nord-Ouest. En Saskatchewan, on a agrandi les réserves nationales de faune de Raven Island, de Stalwart et de Tway. Trois réserves de la Colombie-Britannique (Brisco, Herrogate et Spillmacheen) ont été réunies à celle de Wilmer pour former la réserve nationale de faune de la Colombie-Britannique. Des dispositions ont été prises avec la Saskatchewan pour le transfert au gouvernement fédéral de terres provinciales de la Couronne afin de créer la réserve de Last Mountain Lake.

Les espèces en danger de disparition

En 1988, un projet réalisé avec le Fonds mondial pour la nature (Canada) a permis la création du Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril, qui consacrera deux millions de dollars, répartis sur quatre ans, à reconstituer les animaux et les plantes indigènes du Canada en danger de disparition. En

1989-1990, 39 propositions et environ un million de dollars de subventions ont été approuvés pour des activités de recherche et autres en vue de rétablir les populations d'espèces en danger de disparition.

La stratégie pour le rétablissement des espèces en péril (RESCAPÉ) a suivi son cours. RESCAPÉ regroupe des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux du secteur de la faune, ainsi que trois grands organismes nationaux intéressés au même domaine. Il a pour but de conjuguer les efforts de tous les organismes pour sauver les espèces en danger d'extinction et empêcher que les espèces vulnérables ne deviennent en péril. En 1989-1990, trois plans de rétablissement, un concernant la grue blanche d'Amérique, un le faucon pèlerin et un autre le pluvier siffleur, ont été approuvés par RESCAPÉ.

Les produits toxiques et la faune

Des progrès importants ont été réalisés dans la compréhension de la nature et de l'ampleur du problème de l'empoisonnement au plomb chez la sauvagine canadienne par suite de l'ingestion de grenailles de plomb. Des avis toxicologiques ont été émis pour l'élaboration d'un énoncé de principe ministériel sur l'emploi de grenailles de plomb lors de la chasse à la sauvagine et aussi pour l'établissement de critères en vue de délimiter les zones exemptes de grenailles toxiques. Une étude nationale portant sur le plomb contenu dans l'ossature des ailes a également été entreprise.

Les travaux se sont poursuivis relativement à l'étude quinquennale des contaminants de la sauvagine et à la surveillance des oiseaux marins et d'autres indicateurs, comme le goéland argenté et les tortues, dans les Grands Lacs. En collaboration avec l'U.R.S.S. et la Norvège, le Canada a entrepris une étude circumpolaire des contaminants présents chez les ours polaires. Plusieurs études regroupant des universités et des organismes gouvernementaux ont été financées par le Fonds pour la toxicologie faunique, coentreprise à laquelle participent Environnement Canada et le Fonds mondial pour la nature. Les conclusions de ces études sont publiées dans le rapport annuel du Fonds mondial pour la nature.

La gestion coopérative de la faune

Une entente sur la faune a été conclue entre le Canada et la Colombie-Britannique en juillet 1989. Cet accord facilite les activités de recherche et de gestion dans le domaine de la conservation de la faune. Elle touche également certains sujets de préoccupation comme le partage de l'information, la réglementation et l'application de la loi.

En 1989, la Conférence des parties à la Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction a eu lieu à Lausanne, en Suisse. Les parties ont adopté la proposition canadienne sur la reproduction en captivité, qui veut que les exigences en matière de conservation des espèces menacées soient satisfaites avant qu'on n'autorise la reproduction à des fins commerciales. La position canadienne sur l'adoption de normes relatives au transport des animaux maintenus en captivité a également été entérinée.

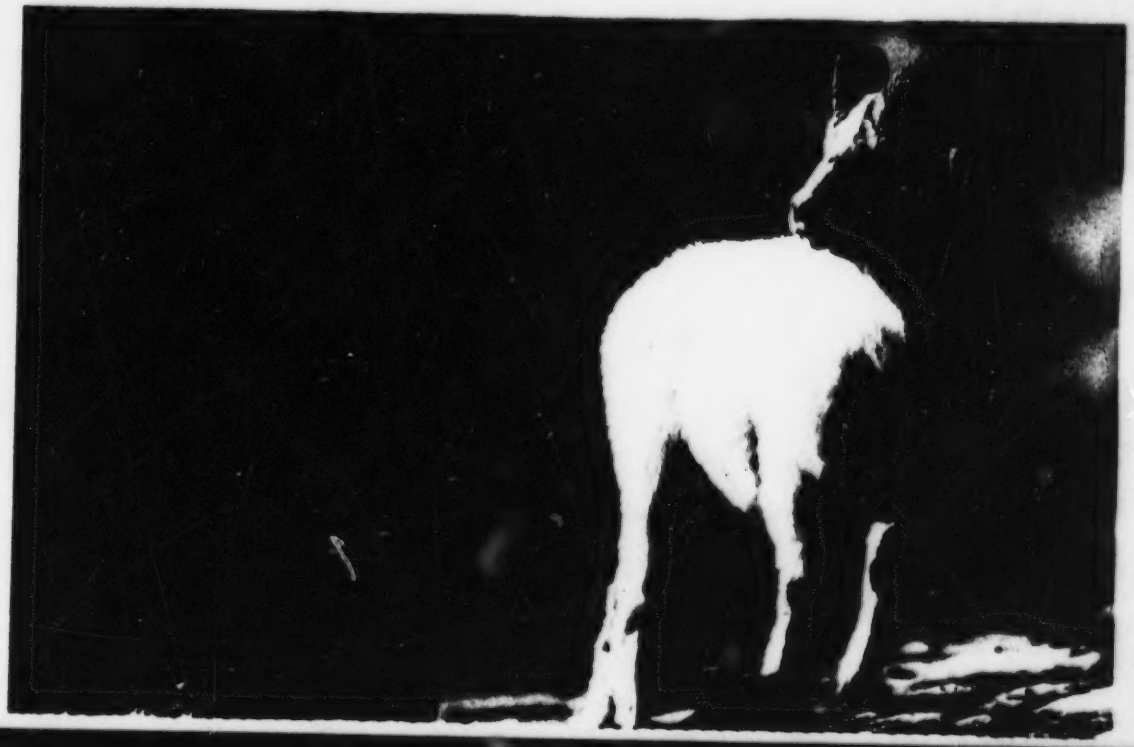

Le Service canadien des parcs

En tant que Canadiens, nous tirons une juste fierté de la beauté de nos terres et de nos cours d'eau, ainsi que de l'histoire de notre pays. Depuis un peu plus d'un siècle, le gouvernement fédéral se charge de la création de parcs nationaux, afin de protéger des espaces naturels remarquables, ainsi que de la désignation de lieux historiques nationaux, en vue de commémorer des personnes, des endroits et des événements qui ont marqué l'histoire du Canada.

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, dans leur ensemble, représentent l'essence même du Canada. Pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain, ils évoquent le milieu naturel dont nous sommes toujours tributaires, de même que le souvenir des nombreux individus qui ont façonné notre pays.

Le mandat du Service canadien des parcs (SCP) consiste à « sauvegarder à jamais les endroits qui illustrent le patrimoine naturel et culturel du Canada et à favoriser, chez le public, la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine de façon à le léguer intact aux générations à venir ».

Bien qu'incomplète, cette mosaïque nationale regroupe 34 parcs, deux parcs marins et 112 lieux historiques comprenant les canaux historiques. En outre, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a fait apposer plus de 1 000 plaques de bronze sur tout le territoire du pays. Le SCP contribue également, en vertu d'ententes à frais partagés, à la protection de 44 lieux qui revêtent une importance historique ou architecturale pour tout le pays.

En 1989-1990, 12,8 millions de personnes ont visité les parcs nationaux canadiens et 7,6 millions, les lieux historiques nationaux.

LES FAITS SAILLANTS

La *Loi sur les parcs nationaux*

Des plans de gestion pour les quatre parcs des Rocheuses (Banff, Jasper, Kootenay et Yoho) ont été déposés au Parlement. La ville de Banff a été constituée en municipalité de l'Alberta enclavée dans un parc national. En outre, plus de dix projets de règlement ont été mis en route en vue d'accroître la protection et la jouissance des parcs nationaux.

La *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*

Aux termes de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* qui a reçu la sanction royale le 22 septembre 1988, aucune société ferroviaire ne peut enlever, démolir, modifier ou aliéner de quelque façon que ce soit une gare ferroviaire patrimoniale dont elle est propriétaire ou qu'elle administre, ou encore modifier l'une de ses caractéristiques patrimoniales sans l'autorisation du gouverneur en conseil. On entend par gare patrimoniale un édifice ainsi désigné par le ministre de l'Environnement sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Les gares ferroviaires patrimoniales seront désignées dès que la loi sera officiellement proclamée. Entre-temps, la commission reçoit des suggestions de nombreux Canadiens désireux de voir leur gare favorite recevoir le titre de gare patrimoniale.

LA PROTECTION ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La protection des ressources

Le programme d'application des lois, destiné à réprimer le braconnage dans les parcs, continue de produire des résultats. À ce jour, 16 activités d'application des lois ont été entreprises dans les parcs nationaux, y compris la collecte de renseignements, des opérations policières menées de pair avec d'autres autorités et des mesures contre les contrevenants. Cinq accusations

ont été portées par la suite. Un contrevenant a écopé d'une amende de 3 000 $ et d'une sentence d'un mois de prison, en plus de perdre son droit de chasse pour la vie. Ces résultats constituent une amélioration par rapport aux sanctions prévues avant la modification de la *Loi sur les parcs nationaux*.

Le personnel reçoit une formation de la part du gouvernement fédéral et des provinces en vue d'assurer la protection constante de la flore et de la faune des parcs.

Le SCP est en train de mettre au point un système national d'information sur le suivi des événements visant à faciliter le compte rendu des cas de braconnage. Ce système sera relié à d'autres réseaux fédéraux et provinciaux, comme le réseau de déclaration uniforme de la criminalité et le système de récupération de renseignements judiciaires de la police.

Le SCP a maintenant directement accès au réseau du centre d'information de la police canadienne.

La gestion des ressources

Le Service canadien des parcs a établi un programme de recherche en collaboration avec l'Alberta et le Fonds mondial pour la nature en vue d'étudier la baisse de la population de caribous dans la région du parc national Jasper. Le SCP et le Fonds mondial pour la nature ont coparrainé une étude portant sur la conservation des carnivores dans la région des quatre parcs des Rocheuses, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le SCP a surveillé de près l'établissement d'une population de loups dans le parc national Banff et entrepris des recherches dans le parc national de la Pointe-Pelée, en Ontario, en vue de restaurer et de protéger l'écosystème carolinien. Un projet de biologie moléculaire a été entrepris en vue d'étudier les populations d'élans et de bisons dans le parc national Elk Island, en Alberta.

Le SCP a poursuivi ses efforts en vue de gérer le feu comme procédé naturel. La nouvelle équipe de commandement du feu de la région de l'Ouest a effectué des brûlages dirigés dans les parcs nationaux Elk Island, Banff et Jasper en vue d'améliorer l'habitat naturel et de réduire les risques d'incendie fortuit. Le SCP a entrepris un exercice de modélisation de la végétation afin d'élaborer un mécanisme de lutte contre les incendies qui lui permettrait d'accroître ses capacités dans ce domaine.

Les plans de gestion

En 1989-1990, le Service canadien des parcs a entrepris de désigner des aires sauvages représentant environ 90 p. 100 des terres du parc national Banff. Les ressources naturelles de ces zones bénéficieront d'une protection accrue.

Au cours de l'année, des plans de gestion ont été entérinés pour les lieux historiques nationaux de Port au Choix, du canal de Chambly, du Fort-Témiscamingue et du Homestead-Motherwell. Ces plans renferment des directives sur la recherche, la protection des ressources, la commercialisation, l'interprétation et l'aménagement d'installations d'accueil, en vue d'orienter la gestion et la mise en valeur de ces lieux. Par ailleurs, en Saskatchewan, le public a été invité à discuter des plans d'un lieu historique national à Fort Walsh et, en Nouvelle-Écosse, d'un lieu voué à la mémoire d'Alexander Graham Bell.

En avril 1988, le SCP ayant introduit un nouveau mode de compte rendu de la fréquentation dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, il est donc impossible de comparer les données sur la fréquentation de 1989-1990 avec celles des années antérieures.

D'après ces données, 12,8 millions de personnes ont visité les parcs nationaux en 1989-1990, ce qui représente une augmentation de 3 p. 100 par rapport à l'année précédente. C'est la région du Québec qui a connu la plus forte hausse du taux de fréquentation.

En 1989-1990, 7,6 millions de personnes ont visité les lieux historiques nationaux, soit une augmentation de moins de 1 p. 100 par rapport à l'année précédente. La région de l'Ontario a connu la plus forte augmentation du nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux.

Les négociations sur les nouveaux parcs et lieux historiques

Le défi du Service canadien des parcs réside dans la représentation de toute la diversité naturelle du Canada au sein du réseau des parcs nationaux. À l'heure actuelle, les 34 parcs nationaux du pays sont situés dans 21 des 39 régions naturelles terrestres, ce qui signifie que le réseau des parcs nationaux est complet à près de 54 p. 100. Seulement quatre des 29 régions marines sont représentées dans ce réseau : une par un parc marin national (Fathom Five), une par un élément marin représentatif d'une réserve de parc côtier national (Pacific Rim) et deux par une réserve de parc marin national (Moresby-Sud).

Sept projets de parcs nationaux sont en cours. Des discussions se sont déroulées avec la Fédération des Tungavik de Nunavut concernant la création de nouveaux parcs nationaux à proximité du nord de la terre de Baffin, dans la région du lac Bluenose et près de la baie Wager.

D'autres débats portent également sur la création de nouveaux parcs dans l'île Banks (avec les Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique), de même qu'à Churchill, au Manitoba. En outre, on dresse présentement des plans en vue de terminer les réseaux canadiens des parcs nationaux et des parcs marins nationaux d'ici l'an 2000.

Des plans également en voie de préparation et de réalisation visent à combler les lacunes du réseau canadien des lieux historiques nationaux. Dans le Nord, on a entamé des consultations en vue de l'établissement éventuel de tels lieux.

Les prix du patrimoine

Lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 19 février 1990 sur la colline du Parlement , à l'occasion de la Journée du patrimoine, le ministre de l'Environnement a remis les prix du patrimoine décernés par le Service canadien des parcs à dix lauréats. Ces prix servent à reconnaître la contribution exceptionnelle des récipiendaires à la protection du patrimoine. Les lauréats de l'année 1989 étaient les suivants :

- **Cam et Joy Findley** (Alberta). Le dévouement de Joy Findley à la cause de la conservation a contribué au succès de Wildlife '87. Pour sa part, alors qu'il était président de l'Alberta Wildlife Conservation Centennial Association, Cam Findley a participé à la création de l'Alberta Wildlands Trust.

- **Phyllis Lambert** (Québec). Fondatrice du Centre canadien d'architecture, M^{me} Lambert a participé à la création de la fondation Héritage Montréal et inspiré le programme coopératif du parc Milton, à Montréal.

- **Le monastère des ursulines** (Québec). Depuis trois siècles, les religieuses du couvent des ursulines de Québec font preuve d'un grand sens des responsabilités dans la gestion de leurs bâtiments historiques, la plus importante illustration de l'architecture du XVII^{e} siècle au Canada.

- **La Fondation du patrimoine ontarien**. Créée en 1968, la fondation a suscité l'appréciation du patrimoine ontarien et fourni de l'aide financière et technique pour la réalisation de divers projets de conservation du patrimoine. Parmi les grands travaux récemment appuyés par la fondation, mentionnons la restauration des théâtres Elgin et Winter Garden, à Toronto.

- **La Quidi Vidi Rennies River Development Foundation** (Terre-Neuve). Cet organisme bénévole à but non lucratif a construit le Newfoundland Freshwater Resource Centre qui présente des programmes d'interprétation et d'éducation dans ce parc urbain de St. John's.

- **Via Rail Canada** a pris des mesures en vue de protéger diverses gares patrimoniales du Canada. La société a ainsi restauré des gares à Port Hope, en Ontario, ainsi qu'à Québec et à Halifax.

- **Le village de Kaslo** (Colombie-Britannique). Les 850 habitants du village de Kaslo ont lancé une campagne de financement et de promotion qui leur a permis de préserver le plus vieux navire à aubes existant au Canada, le vapeur *Moyie*. Construit en 1898, il sert maintenant de musée.

- **La Wanuskewin Indian Heritage Incorporated** (Saskatchewan). Cet organisme représente tous les groupes linguistiques et les districts

autochtones de la province. Il a aménagé le Wanuskewin Heritage Park, un centre d'interprétation de la culture des Amérindiens des plaines septentrionales, près de Saskatoon.

- **E. Keith Winterhalder** (Ontario). M. Winterhalder est directeur de l'Association botanique du Canada. Ses recherches ont servi à élaborer le programme « Greening of Sudbury » qui a fait du Canada un chef de file dans le domaine de la restauration des sols.

- **Le musée du comté de Yarmouth** (Nouvelle-Écosse). Ce remarquable musée local possède une importante collection d'art victorien axée sur le patrimoine marin de la région.

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale est un organisme interministériel qui conseille le ministre de l'Environnement sur la désignation des édifices fédéraux à valeur patrimoniale. Étant donné la politique du gouvernement fédéral de conserver et de réutiliser les bâtiments désignés, le bureau conseille les ministères propriétaires quant à la meilleure façon d'en préserver le caractère patrimonial. La désignation des édifices fédéraux à valeur patrimoniale comporte deux catégories : les édifices « classés », qui possèdent la plus grande valeur patrimoniale, et les édifices « reconnus », dont la valeur patrimoniale est moindre. Le bureau a, jusqu'à maintenant, évalué 1 480 bâtiments, dont 96 ont été désignés classés et 384, reconnus.

En 1989-1990, le répertoire des édifices fédéraux à valeur patrimoniale s'est enrichi de 18 bâtiments, dont le bureau de douane de Québec et le pavillon nord du pénitencier de Kingston. De plus, 78 bâtiments ont été ajoutés au répertoire, dont le phare et la maison du gardien à Twillingate, à Terre-Neuve, et la bibliothèque municipale de Jasper, en Alberta.

En 1989-1990, le bureau a étudié 36 projets d'intervention dans des édifices classés. Tout projet de modification d'un édifice reconnu doit être examiné par le ministère qui en est propriétaire.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a accueilli cinq nouveaux membres en 1989-1990, soit F.X. Bolger, Raymonde Gauthier, Michael Kinnear, Margaret Conrad et Daniel Tlen, représentant respectivement l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et le Yukon.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada est l'organisme officiel nommé par le gouverneur en conseil pour faire des recommandations au ministre de l'Environnement quant à la commémoration de lieux historiques nationaux. Il revient au Ministre d'élaborer et de réaliser un programme national pour commémorer les aspects de l'histoire du Canada qui revêtent une importance pour tous les citoyens du pays.

Seize membres, représentant les provinces et les territoires, sont nommés à la commission pour une période de cinq ans. Les provinces de Québec et de l'Ontario comptent chacune deux représentants. L'archiviste national et un représentant des Musées nationaux du Canada figurent au nombre des autres membres. Depuis sa fondation en 1919, la commission a soumis plus de 5 000 recommandations et érigé plus de 1 200 plaques du gouvernement fédéral portant l'inscription de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Trente plaques commémoratives ont été installées en 1989-1990.

Il revient également à la commission de conseiller le Ministre sur la désignation des gares ferroviaires patrimoniales aux termes de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*.

Les lieux historiques nationaux entrent dans trois catégories : ceux qui appartiennent au Service canadien des parcs et qui sont gérés par celui-ci; ceux qui appartiennent à d'autres ministères ou organismes à but non lucratif et qui reçoivent l'appui du SCP grâce à une entente de partage des frais; et, enfin, ceux qui sont commémorés à l'aide d'une plaque.

Les rivières du patrimoine canadien

Le réseau des rivières du patrimoine canadien est un programme de coopération du gouvernement canadien auquel participent les gouvernements de huit provinces et des deux territoires. Le réseau prévoit la reconnaissance à l'échelle nationale des rivières du patrimoine ainsi désignées, ainsi que leur protection à long terme.

Plus de 4 000 kilomètres de rivières répartis sur 18 cours d'eau sont à présent protégés dans

le cadre du réseau des rivières du patrimoine canadien. En 1989-1990, les rivières suivantes ont été considérées pour une désignation : la Kazan et la Thelon dans les Territoires du Nord-Ouest et la Seal au Manitoba, qui se jettent toutes trois dans la baie d'Hudson; et la Grande en Ontario, qui se jette dans le lac Érié.

La Direction des recherches archéologiques
La Section des recherches marines de la Direction des recherches archéologiques a poursuivi son inventaire des ressources culturelles sous-marines des régions. En 1990, la deuxième année d'un projet de quatre ans, elle a continué de chercher, de définir et d'évaluer des emplacements d'épaves et d'autres ressources sous-marines dans le parc marin national Fathom Five, à l'aide d'un sonar latéral et de systèmes informatisés de cartographie sous-marine. Elle a aussi évalué des vestiges de parcs de pêche préhistoriques dans le détroit d'Atherley, en Ontario, en plus d'inspecter et d'évaluer l'état de divers emplacements d'épaves dans le port de Louisbourg.

La Direction des recherches archéologiques a poursuivi son programme d'appui à la recherche sur la culture matérielle dans les régions et au sein de la Direction de l'interprétation de l'administration centrale. Les résultats tangibles découlant de cet appui sont les suivants : la production de glossaires des catégories générales d'objets façonnés, l'établissement et l'interprétation de catégories précises des vestiges archéologiques sur place, la publication d'ouvrages de vulgarisation sur la culture matérielle d'endroits donnés, des séances de formation sur l'interprétation des vestiges sur place et l'entretien de la grandissante collection nationale de référence d'échantillons de la culture matérielle historique.

En février 1990, la Section de la collecte et de la gestion des données a organisé une réunion pour le personnel des services d'archéologie et de recherche sur la culture matérielle de toutes les régions. Lors de cette rencontre, des dispositions définitives ont été prises en vue de la mise en marche et de l'installation, en 1990-1991, du système informatisé de gestion des collections archéologiques du SCP (DOSSIER).

La commercialisation
En 1989-1990, le SCP a réalisé et publié une importante enquête de marché sur les visiteurs des parcs nationaux et des lieux historiques du Canada. S'appuyant sur les données recueillies dans le cadre de cette enquête et ailleurs, le SCP a élaboré sa première stratégie nationale globale et pluriannuelle en matière de commercialisation. Il a également continué de travailler à la préparation de stratégies régionales de commercialisation, notamment pour les régions de l'Atlantique et du Québec.

Un film a été réalisé dans le parc national des Lacs-Waterton, en Alberta, dans le cadre d'une initiative visant à faire connaître les parcs nationaux et les lieux historiques du Canada aux nombreuses personnes qui, peut-être, ne pourront jamais les visiter. L'un des objectifs de ce programme vise à recueillir du matériel représentatif de bonne qualité sur les principales régions et les thèmes historiques du réseau des parcs. Ce matériel a une utilité certaine, puisque les sondages continuent de démontrer que la grande majorité des Canadiens connaît très mal les parcs nationaux et les lieux historiques.

En mars, dans le cadre de la conférence GLOBE 90, tenue à Vancouver, la Direction de la commercialisation a présenté des exposés sur la façon de concilier développement durable et tourisme.

Des activités de formation ont aussi continué d'être organisées au sein du SCP, et l'accent a été mis sur le dialogue interne au sujet des questions liées à la commercialisation et à sa mise en application.

La Journée des parcs
Les préparatifs sont allés bon train en vue de la célébration de la première Journée annuelle des parcs au Canada, le 9 juin 1990. Parmi les activités au programme du SCP et des parcs provinciaux et territoriaux, on comptait des

campagnes de ramassage des déchets, des croisières au coucher du soleil et des expositions dans les centres commerciaux.

La formation
En 1989-1990, la Section de la formation de la Direction des activités des visiteurs a offert un cours à l'échelle nationale et trois ateliers à l'échelle régionale au personnel du SCP. De plus, de concert avec Interprétation Canada, le SCP a organisé, à l'intention des groupes non gouvernementaux, un séminaire professionnel sur l'interprétation des ressources marines.

Les bénévoles
En 1989-1990, plus de 4 000 bénévoles ont fourni près de cent mille heures de travail, venant ainsi compléter les services déjà dispensés dans les parcs et en offrir de nouveaux. À Pacific Rim, les bénévoles ont présenté des programmes pour enfants pendant tout l'été; au bureau régional de l'Ouest, un bénévole péruvien a réalisé des résumés de plans régionaux. Des étudiants et d'autres bénévoles ont effectué des fouilles archéologiques à Fort Langley, au lieu historique de la Fourche à Winnipeg et à différents endroits en Ontario. À Forillon, une entente a été conclue avec l'Université d'Anjou, en France, en vue d'organiser des stages gratuits pour les étudiants en tourisme et en loisirs. Des bénévoles recrutés au sein de la collectivité ont aidé le SCP à ramasser des photographies, effectué des recherches en matière de conservation des ressources et présenté des exposés d'interprétation aux visiteurs.

Les associations coopérantes
Trente-cinq associations coopérantes regroupant plus de 4 500 membres ont été actives dans toutes les provinces et au Yukon. Au cours de l'année, ces associations ont fourni plus de soixante-cinq mille heures de leur temps dans le cadre d'environ 600 événements. La vente de publications et d'autres articles ayant trait aux parcs a rapporté plus de deux millions de dollars. Les associations ont lancé 150 nouveaux produits sur le marché.

Parmi les événements marquants de l'année, mentionnons la tenue du premier « Birding Festival », organisé par les Amis de la Pointe-Pelée en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature et des entreprises privées. Les Amis du Mont-Revelstoke et des Glaciers ont parrainé avec succès un programme de séjour culturel à l'intention des aînés (Elderhostel) axé sur l'identification des oiseaux et des plantes dans la chaîne Columbia. Les Amis du parc Prince-Albert ont publié *Saskatchewan's Playground*, l'un des nombreux ouvrages lancés avec succès par des associations coopérantes.

Les Partenaires des parcs canadiens ont coparrainé des ateliers à l'intention des agents de liaison des parcs et des représentants des associations en vue d'améliorer le fonctionnement et la gestion des associations coopérantes à but non lucratif. La région du Québec a adopté une nouvelle stratégie relative au programme des associations coopérantes. À l'échelle nationale, un agent de création de produits a commencé à mettre au point une série nationale de produits pour le SCP et les associations coopérantes.

L'accès
Le SCP a reconnu les besoins des visiteurs handicapés et il a établi des normes d'accessibilité pour ses 118 propriétés du patrimoine.

La collaboration avec les universités
Un réseau de liens a été établi entre le SCP et le milieu universitaire. Plus de 20 accords officiels de coopération ont été conclus, et il existe de nombreux arrangements tacites avec des universités canadiennes et étrangères. Parmi les activités entreprises, on trouve des recherches à titre bénévole ou sous contrat, des programmes coopératifs de stage, des recherches en vue de thèses sur les aires protégées et le patrimoine, des ateliers, des conférences et des cours dispensés par les universités en collaboration avec le SCP.

Le projet-pilote avec l'université de Waterloo constitue un exemple de coentreprise réussie. Dans le cadre de ce projet, un centre des ressources du patrimoine a pu être établi grâce à un accord de liaison avec le SCP. Les activités du centre englobent maintenant une vaste gamme de préoccupations, de groupes et d'institutions liés au patrimoine naturel, culturel et autres.

Le district historique de Water Street
Une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a été dévoilée pour commémorer Water Street, une rue de la ville de St. John's, à Terre-Neuve. Cette rue est la principale artère commerciale de la ville depuis le XVI[e] siècle. Les bâtiments qui s'y trouvent ont été reconstruits à la suite d'un grave incendie survenu en 1846. Cependant, leurs façades aux ouvertures simples et à l'espacement régulier sont demeurées virtuellement inchangées depuis ce temps. Water Street est le premier district historique que la Commission des lieux et monuments historiques a reconnu.

Les cimetières indiens de l'archaïque maritime et les lieux d'habitation paléo-esquimaux
Trois cimetières indiens de l'archaïque maritime et deux lieux d'habitation paléo-esquimaux du lieu historique national de Port au Choix, à Terre-Neuve, ont été commémorés en juillet.

Ces cimetières, qui renferment des squelettes et des objets façonnés, constituent le principal site archéologique associé aux Indiens de l'archaïque maritime, partis du Labrador il y a quelque 5 000 ans pour émigrer à Port au Choix.

Les lieux d'habitation paléo-esquimaux sont associés à une race qui a occupé l'est de l'Arctique canadien il y a de 4 000 à 1 000 ans. On y a trouvé de nombreux objets fort bien conservés, dont des outils, des fragments d'armes, des sculptures en ivoire et des lambeaux de vêtements.

Le projet de belvédère à Signal Hill
Le « projet belvédère » a été entrepris en juillet au lieu historique national de Signal Hill, à St. John's (Terre-Neuve). Le don de 500 000 $ de la Johnson Family Foundation servira à construire une plate-forme d'observation et des expositions d'interprétation, à améliorer le réseau des sentiers, à stabiliser les batteries de tir et à aménager des installations pour les personnes handicapées.

L'agrandissement du terrain de golf de Terra Nova
En septembre, la St. Christopher's Resorts (Inc.) de Terre-Neuve a reçu l'autorisation d'ajouter neuf trous au terrain de golf de Twin Rivers dans le parc national Terra-Nova, à Terre-Neuve. La firme dépensera quelque trois millions de dollars pour ajouter neuf trous au terrain et améliorer les installations déjà en place. Tout en conservant la propriété des terres et des installations, le gouvernement fédéral percevra un pourcentage du revenu net.

La visite de la Présidente de l'Islande au lieu historique national de L'Anse aux Meadows
En juillet, le personnel du SCP a accueilli la présidente de l'Islande, M[me] Vigdís Finnbogadóttir, sur les lieux de l'établissement norvégien du XI[e] siècle de L'Anse aux Meadows, à Terre-Neuve.

Le monument funéraire de L'Anse-Amour
L'Anse-Amour, sur la rive sud du Labrador, a été reconnu lieu historique national en août. La découverte des restes d'un petit Indien mort il y a 7 500 ans a fait de L'Anse-Amour le plus ancien monument funéraire en Amérique du Nord.

La pêche à la baleine par les Basques à Red Bay
De 1550 à 1600, les Basques ont fait de Red Bay, sur la côte sud du Labrador, la capitale de la pêche à la baleine. L'importance du lieu a été établie grâce à la découverte de fondoirs, d'un cimetière de baleiniers sur l'île Saddle et de l'épave de la baleinière *San Juan* coulée en 1565. Nommé lieu historique national, Red Bay a vu son importance au point de vue historique être reconnue en août.

Le lieu historique national Marconi
Le centre d'exposition Marconi à Table Head, en Nouvelle-Écosse, a ouvert ses portes en juillet 1989. C'est du haut des tours surplombant les falaises abruptes de Table Head que Guglielmo Marconi a envoyé le premier message par télégraphie sans fil en Angleterre, en 1902. La communauté italo-canadienne, le Marconi Celebration Trust, la ville de Glace Bay, Environnement Canada et divers autres ministères fédéraux ont participé au financement de ce lieu.

La vieille église de covenantaires
La vieille église de covenantaires à Grand-Pré, en Nouvelle-Écosse, a été commémorée en juillet. Elle constitue, au Canada, l'un des exemples les plus anciens et les plus intéressants d'un édifice du culte du XIX[e] siècle bâti dans le style de la Nouvelle-Angleterre. Construite entre 1804 et 1811, l'église a d'abord été utilisée par des presbytériens et a sans doute été le premier édifice du culte permanent de la région.

L'hôtel de ville de Liverpool
L'importance architecturale nationale de l'hôtel de ville de Liverpool, en Nouvelle-Écosse, a été

reconnue en août. Ce bâtiment en bois, construit en 1901-1902, abrite depuis les bureaux de la municipalité.

Le bureau de poste de St. Stephen
En août, une plaque commémorative a été dévoilée à l'ancien bureau de poste de St. Stephen, au Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui utilisé comme hôtel de ville, l'édifice construit entre 1885 et 1887 faisait partie d'une série de bâtiments publics destinés à établir la présence du gouvernement fédéral dans tout le pays.

La manufacture de coton de Marysville
Dans le cadre des célébrations de la Journée nationale du patrimoine, en février, la manufacture de coton de Marysville, au Nouveau-Brunswick, a été officiellement reconnue en raison de son importance sur le plan historique et architectural. La manufacture en brique rouge, bâtie entre 1883 et 1885, est restée en exploitation jusqu'en 1975. Les bureaux du gouvernement provincial occupent maintenant le bâtiment.

La question de la tenure des terres
La question foncière à l'Île-du-Prince-Édouard a été commémorée en août, compte tenu de l'importance historique d'un mode de propriété foncière unique en Amérique du Nord. Au XIX[e] siècle, les terres de l'île appartenaient à quelques personnes seulement dont la plupart résidaient à l'extérieur. Une loi adoptée en 1875 prévoyait l'achat obligatoire des domaines par le gouvernement afin de mettre fin à cette longue injustice.

La région du Québec

Coteau-du-Lac
On a entrepris, à Coteau-du-Lac, la construction d'un centre d'accueil et d'interprétation au coût de 572 000 $.

Fort-Lennox
On a entrepris la restauration des fortifications de Fort-Lennox. L'entrepôt de l'intendant et le dépôt d'artillerie ont reçu une attention particulière dans le cadre de ce projet de 830 000 $.

Les Forges-du-Saint-Maurice
La Grande-Maison a été ouverte au public, et la deuxième phase des travaux dans la forge haute a débuté. Le coût de ces travaux s'élève à 400 000 $.

Les murs de Québec
On a entrepris la restauration du bastion Saint-Jean, dans les murs de Québec. Le projet évalué à 2,5 millions de dollars sera terminé en 1991-1992.

Gaspé
Un centre du tourisme et des loisirs a été construit dans la ville de Gaspé au coût de 1,5 million de dollars.

Le parc national Forillon
Dans le parc national Forillon, on a ouvert, en juin, un sentier d'interprétation accessible aux personnes handicapées. Toujours en juin, on a entrepris la construction d'un centre de loisirs.

Le Service canadien des parcs et le Service canadien de la faune ont collaboré en vue de réintroduire des populations de faucons pèlerins dans le parc national Forillon en juillet et en août.

Le Saguenay
Les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu une entente de coopération en vue de définir les limites du parc marin du Saguenay, de même qu'en matière de planification et de gestion.

Le manoir Papineau
Le SCP, le ministère des Communications et le Canadien Pacifique sont arrivés à une entente de principe en vue de la mise en valeur du manoir Papineau, à Montebello. Le transfert de propriété et le partage des responsabilités sont à l'étude.

Le canal de Chambly
Le Ministre a approuvé le plan directeur d'aménagement du canal de Chambly, lequel établit les priorités de mise en valeur du lieu.

Le mont Saint-Bruno
Les ministres de l'Environnement et de la Défense nationale ont annoncé le transfert d'une partie de la base des Forces canadiennes de Saint-Bruno au SCP à des fins de conservation.

La terrasse Dufferin
Une importante étude a été publiée concernant l'archéologie et l'histoire de la terrasse Dufferin, à Québec.

Le vieux port de Montréal
Une entente est intervenue entre la Société de développement du vieux port de Montréal et le SCP pour voir à ce que des archéologues professionnels soient chargés d'effectuer les fouilles prévues dans les écluses 1, 2 et 3 du canal de Lachine.

Montréal 1992
Après avoir discuté avec M^me^ Phyllis Lambert du Centre canadien d'architecture, le SCP a accepté d'entreprendre une étude des murs de Montréal. Cette étude servira à préparer les célébrations du 350^e^ anniversaire de fondation de la ville.

LA RÉGION DE L'ONTARIO

La Maison-George-Brown
En septembre, le ministre de l'Environnement a officiellement ouvert le lieu historique national de la Maison-George-Brown, à Toronto.

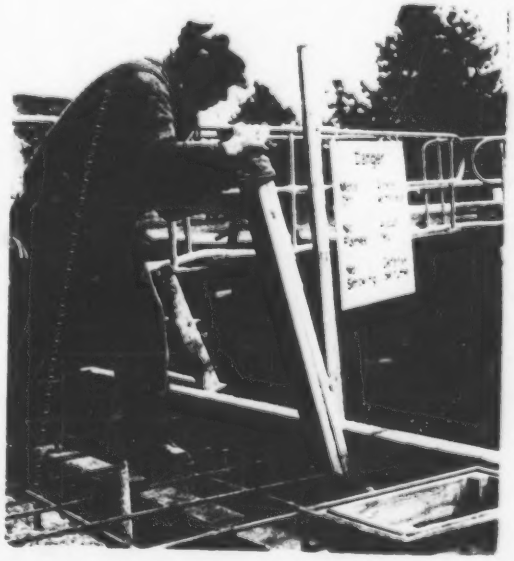

Le moulin Woods
Le SCP a conclu une entente avec la Rideau Canal Museum Corporation, une société privée, en vue de restaurer un complexe du patrimoine situé à Smiths Falls et d'en faire un musée consacré à l'histoire du canal Rideau.

L'hôtel de ville de St. Thomas
Dans le cadre d'une entente de partage des frais conclue avec la ville, le SCP a versé 250 000 $ pour la restauration de l'extérieur de l'hôtel de ville de St. Thomas.

Le pavillon de la musique
Le Toronto métropolitain et le SCP ont conclu une entente de partage des frais en vue de restaurer le pavillon de la musique situé sur le terrain de l'exposition nationale. Le SCP a versé 750 000 $ pour la réalisation des travaux de restauration qui seront terminés en 1991.

Le pavillon Aberdeen
En vertu d'une entente conclue avec la ville d'Ottawa, Environnement Canada s'est engagé à verser un million de dollars pour la restauration du pavillon Aberdeen dans le parc Lansdowne, à Ottawa. Connu sous le nom de « Cattle Castle », le pavillon Aberdeen illustre l'architecture fantaisiste du XIX^e^ siècle.

LA RÉGION DES PRAIRIES ET DU NORD

Le parc national Wood Buffalo
Une commission fédérale d'examen des évaluations environnementales a tenu des audiences publiques au sujet des mesures à prendre pour le troupeau de bisons malades du parc national Wood Buffalo et des alentours. Lors des audiences, des groupes d'autochtones du Nord et d'autres se sont fortement objectés à la proposition d'Agriculture Canada de tuer tout le troupeau et de le remplacer par des bêtes saines.

La participation des autochtones à la gestion des parcs dans le Grand Nord
Une entente de principe est intervenue avec les Dénés et les Métis, et on a continué de mettre en œuvre l'accord définitif des Inuvialuit (concernant le parc national du Nord-du-Yukon), de même que l'entente sur le fort Chipewyan (concernant le parc national Wood Buffalo). Ces ententes permettent aux autochtones de participer davantage à la gestion des parcs nationaux situés dans le Grand Nord. De plus, pour que les peuples autochtones du Grand Nord puissent retirer des avantages des parcs nationaux de leur région, les ententes prévoient un traitement de faveur pour eux en matière de formation, d'emploi et de développement économique.

Le lieu historique national de la Fourche
Juillet 1989 a marqué l'ouverture du lieu historique national de la Fourche, une étendue de quatre hectares située au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, au cœur de Winnipeg. Créé dans le cadre de l'accord sur les loisirs et la conservation dans le corridor de la rivière Rouge, ce parc riverain paysager offre des services élémentaires d'interprétation et d'accueil. On y a organisé de nombreuses activités commémorant l'utilisation traditionnelle de la région par les autochtones, l'époque de la traite des fourrures, la croissance de la ville de Winnipeg, l'immigration moderne dans l'ouest du Canada et l'utilisation du lieu comme gare ferroviaire importante.

À l'été de 1989, un programme pilote d'archéologie publique a été entrepris à la Fourche. Le gouvernement manitobain, la Forks Renewal Corporation et le SCP ont appuyé le programme pour permettre à des groupes d'écoliers et à des bénévoles de tout âge de participer à des fouilles. Dirigé par des archéologues professionnels, le programme a duré dix semaines et a attiré plus de 40 000 spectateurs.

Le parc national des Prairies
On a fait l'acquisition de 63 kilomètres carrés de terre à l'intérieur des limites proposées du parc national des Prairies. Le prix d'achat s'élevait à environ 2,2 millions de dollars.

Le lieu historique national du Homestead-Motherwell
Un plan de gestion a été approuvé pour le lieu historique national du Homestead-Motherwell. À l'origine, ce lieu était la ferme modèle de W.R. Motherwell, l'un des grands champions des méthodes de culture scientifiques à l'époque de la colonisation des Prairies (1896-1914). Le lieu commémore à présent son importante contribution à l'agriculture et à l'histoire de la Saskatchewan.

Dans le cadre des célébrations de la Fête du Canada en 1989, la grange du Homestead-Motherwell a été officiellement ouverte au public. Cette grange construite dans le style des bâtiments de l'Ontario renferme des meubles de l'époque antérieure à la Première Guerre mondiale, ainsi que plusieurs pièces d'équipement du temps. Un petit nombre de poulets, de porcs et de chats créent une ambiance, de même que les chevaux amenés sur place à certaines occasions.

LA RÉGION DE L'OUEST

Le parc national Yoho
Étant donné sa beauté naturelle et son rôle dans la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique, la rivière Kicking Horse était, le 20 juin, désignée rivière du patrimoine canadien. Ce jour-là également, le SCP et Travel Alberta ont ouvert un centre d'information touristique à l'intention des visiteurs de l'Alberta et du parc national Yoho.

Le parc national Banff
Le 2 septembre, la rivière Saskatchewan-Nord était désignée rivière du patrimoine canadien. Prenant sa source dans le champ de glace de la Colombia, la Saskatchewan-Nord est remarquable en raison du rôle qu'elle a joué dans la vie des autochtones et dans la colonisation de l'Ouest canadien.

Le 14 octobre, une usine de traitement des eaux usées de 11,2 millions de dollars était inaugurée dans le parc national Banff. La conception de cette nouvelle usine satisfait aux normes écologiques élevées du gouvernement fédéral et de la province. L'usine sera en mesure de traiter les débits de pointe et de respecter les directives concernant la qualité des effluents jusqu'au XXI^{e} siècle, grâce à une technologie de gestion des boues unique en Amérique du Nord.

Le 27 janvier 1990, le maire de Banff recevait le symbole de responsabilité conférant à sa ville le statut de municipalité aux termes d'une entente fédérale-provinciale.

L'aqueduc de Brooks
Août 1989 a marqué l'ouverture officielle des nouvelles installations pour les visiteurs à l'aqueduc de Brooks, en Alberta. Aux termes d'un accord de gestion mixte d'une aire du patrimoine, Environnement Canada a versé 150 000 $ pour la construction de ces installations.

Le sentier du patrimoine Alexander-MacKenzie
Le 17 octobre, Environnement Canada et le ministère des Parcs de la Colombie-Britannique se sont engagés à verser 300 000 $ pour l'amélioration du sentier du patrimoine Alexander-MacKenzie. Les plans prévoient l'installation de panneaux, de présentoirs et de plaques, la construction de ponts suspendus, l'amélioration du sentier et l'aménagement de terrains de camping rustiques.

L'Administration

Le vapeur *Moyie*
Le SCP a versé 150 000 $ pour la réalisation de la deuxième étape des travaux de préservation du vapeur *Moyie*, un vapeur à aubes vieux de quatre-vingt-onze ans. La Kootenay Lake Historical Society et le British Columbia Heritage Trust ont versé le même montant. En février 1990, le SCP a accordé un prix du patrimoine aux habitants du village de Kaslo en reconnaissance des efforts qu'ils ont déployés pour préserver le bateau à aubes.

L'Administration voit à la gestion générale du ministère en coordonnant et en orientant les politiques de l'environnement, ainsi qu'en créant des partenariats avec les organismes nationaux et internationaux dont la coopération et l'appui sont essentiels à l'accomplissement de notre mandat.

Le programme comprend les cabinets du ministre et du sous-ministre, le Service des politiques du ministère, le Service des finances et de l'administration, la Direction générale du personnel et celle des communications.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et le Conseil consultatif canadien de l'environnement en font aussi partie.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES
En collaboration avec les services et les autres ministères, la Direction générale des politiques a travaillé à établir le concept directeur du *Plan vert* et à concevoir le programme initial, les règlements et les autres mesures d'intervention. On a demandé au Cabinet d'approuver le concept directeur, ainsi que les éléments fondamentaux du plan d'action. Le lancement du *Plan vert* est prévu pour la fin de 1990.

La direction générale a rédigé *l'Environnement à l'heure de la concertation*, document de discussion rendu public le 29 mars 1990 en vue des consultations nationales sur *le Plan vert*.

En outre, elle a entrepris, à l'instigation du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), l'élaboration d'une stratégie d'action nationale visant le changement climatique. Ont collaboré à cette tâche le Service de l'environnement atmosphérique et Conservation et Protection d'Environnement Canada, ainsi que d'autres ministères fédéraux, notamment Énergie, Mines et Ressources. La stratégie devait être soumise à l'examen du CCME en novembre 1990.

Finalement, la direction générale a entrepris la rédaction d'un document de travail sur le recours aux instruments économiques (comme les permis de polluer échangeables ou les redevances sur les émissions) pour atteindre les buts écologiques de façon rentable. Le document de travail figure parmi les initiatives prévues dans *le Plan vert* et sera publié au printemps de 1991.

LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RAPPORTS SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

LES RAPPORTS SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Canada a continué de mettre au point des indicateurs de la salubrité de l'environnement afin de satisfaire aux exigences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et, en même temps, de poser les bases d'une série d'indices pour le pays. Au cours de la réunion du groupe des sept pays les plus industrialisés tenue à Paris, en juillet 1989, le Premier ministre Mulroney a pris publiquement un engagement qui a donné naissance à la formation d'un groupe de travail chargé d'accélérer les choses dans ce domaine.

Le rapport sur l'état de l'environnement (REE) intitulé *la Nature aux abois : les espèces menacées de disparition au Canada* a connu un franc succès et une large diffusion. Deux autres études sont parues dans la série des feuillets d'information sur l'état de l'environnement : *les Polluants dans le milieu marin de la Colombie-Britannique* et *les contaminants chez les oiseaux de mer au Canada*. On a commencé à travailler aux 28 chapitres du rapport national de 1991, et les plans concernant la révision, la traduction, l'impression et les communications sont déjà établis. On a dressé une liste informatisée de près de 7 000 noms afin de faciliter la diffusion des publications auprès des publics cibles. Trois numéros du bulletin titré *Rapport sur l'état de l'environnement* ont été publiés, et on a réalisé un présentoir sur l'état de l'environnement afin de mieux sensibiliser le public aux questions de l'environnement. Un atelier fédéral-provincial tenu à Victoria visait à coordonner les initiatives liées à l'état de l'environnement entre les divers paliers gouvernementaux.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Diverses initiatives ont été entreprises en vue d'atteindre le développement durable dont l'intégration des enjeux écologiques et économiques dans les nouvelles ententes fédérales-provinciales de développement, la création d'une banque de réussites dans le domaine du développement durable, la recherche de meilleures façons d'incorporer les facteurs écologiques dans les décisions de planification et de développement, ainsi que des mesures en vue d'aider les gestionnaires de programmes fédéraux à favoriser le développement durable dans le cadre de leurs propres programmes. Le bulletin intitulé *le Développement durable* continue de renseigner les Canadiens sur les mesures prises pour la réalisation du développement durable et sur les façons de prendre des décisions plus respectueuses de l'environnement.

Partout au pays, les Canadiens se sont montrés de plus en plus intéressés à des stratégies visant à promouvoir le développement durable et la conservation. Plusieurs ateliers ont été organisés, dont celui tenu en janvier 1990 en collaboration avec le secrétariat de la Table ronde ontarienne sur l'environnement et l'économie; cette rencontre a permis de dégager les éléments communs propres à toute stratégie. Des rapports d'étape périodiques ont été publiés sur l'élaboration de stratégies visant les provinces et les territoires.

On a également fait des progrès en ce qui concerne l'élaboration de politiques. Ainsi, on a publié et diffusé la *Politique fédérale sur l'utilisation des terres : lignes directrices*. Le guide a été préparé pour le Comité interministériel des terres, chargé de la mise en œuvre de la politique. Au cours de sa réunion annuelle tenue au Nouveau-Brunswick, le Comité fédéral-provincial de l'utilisation des terres a discuté de questions d'actualité touchant l'utilisation des terres et le développement durable.

LES PROGRAMMES MINISTÉRIELS

LES PARTENAIRES DE L'ENVIRONNEMENT

Annoncé en juin 1989, le programme des Partenaires de l'environnement a été créé pour aider les groupes locaux non gouvernementaux et sans but lucratif à entreprendre des travaux communautaires visant à la protection, à l'amélioration et à la remise en état de l'environnement. Ce programme quinquennal de 50 millions de dollars permet de financer jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles d'un projet approuvé jusqu'à concurrence de 200 000 $ sur une période de trois ans. Le reste des fonds provient de l'industrie, du monde des affaires et d'autres ordres de gouvernement, ce qui prouve la valeur de la formule du partenariat.

Entre le 1er septembre 1989 et le 1er mars 1990, les six bureaux régionaux du programme ont reçu 700 demandes de financement. Les projets ayant fait l'objet d'un examen technique, 12 comités de sélection indépendants ont recommandé de financer 162 projets évalués à plus de 36,1 millions de dollars. Quant à la contribution fédérale, elle a dépassé 6,7 millions. Le reste a été versé sous forme d'argent comptant ou de contributions en nature provenant d'organismes, de l'industrie et d'autres ordres de gouvernement.

Les divers projets approuvés allaient des programmes de compostage et de recyclage aux activités de remise en état des habitats fauniques et d'assainissement des cours d'eau.

LE CHOIX ENVIRONNEMENTAL

Le programme Choix environnemental a été créé pour aider les consommateurs à trouver des produits non dommageables à l'environnement et pour encourager l'industrie à offrir ce genre de produits. Les biens et services qui répondent aux critères du programme portent l'Éco-Logo, le symbole officiel d'homologation du programme.

Dès la fin de mars 1990, des critères avaient été fixés dans le cas de dix catégories de produits : huiles régénérées, isolants à base de fibres cellulosiques dérivées du bois, produits sélectionnés faits de plastiques recyclés, accumulateurs zinc-air, peintures à l'eau moins polluantes, papiers fins à base de papier recyclé, produits d'artisanat et de passe-temps faits de papier recyclé, papier journal à base de papier recyclé, ventilateurs récupérateurs de chaleur et couches. C'est à GLOBE 90, à Vancouver, qu'ont été accordées les premières licences de fabrication pour quelques-uns de ces produits.

À la fin de l'année, le travail se continuait pour 11 autres catégories : les peintures à base de solvants à pollution réduite, les services de couches, les composteurs individuels, les sacs à provisions réutilisables, les appareils électroménagers d'un bon rendement énergétique, les carburants de rechange, le papier hygiénique fait de papier recyclé, le compost, d'autres types d'accumulateurs, les ampoules à rendement énergétique élevé et les économiseurs d'eau. On procède également à l'examen de nombreux autres produits.

À en juger par le passé, les produits du programme Choix environnemental attireront non seulement les consommateurs dans les magasins, mais aussi les entreprises et les gouvernements soucieux de se montrer plus responsables sur le plan de l'environnement dans leurs achats. On s'efforce actuellement d'adapter le programme aux besoins de ces utilisateurs et de nouer des liens avec les responsables de programmes semblables en cours d'élaboration à l'étranger.

LES AFFAIRES NATIONALES

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)

Le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) a été créé en 1962. Le rôle de coordonnateur national qu'il a joué depuis a porté de plus en plus sur les questions de l'environnement. En 1989, pour mieux refléter son nouveau mandat, il est devenu le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

LA DÉCONTAMINATION DES LIEUX JUGÉS DANGEREUX

Les ministres ont donné leur accord de principe à la nouvelle politique visant à décontaminer les

lieux jugés dangereux en vertu du principe du « pollueur-payeur ». Dans le cas des lieux sans propriétaire connu ou dont le propriétaire est insolvable, la décontamination se fera selon une formule de partage des frais entre le gouvernement fédéral et la province.

La gestion des déchets

Les ministres ont reconnu l'urgence du problème de la gestion des déchets au Canada. Ils ont convenu de créer un comité chargé d'étudier la question et de proposer des solutions. Le comité procédera à un examen approfondi des divers moyens de gérer les déchets solides, y compris les politiques d'achat et de recyclage du gouvernement. Le comité élaborera ensuite une politique globale au Canada en vue d'atteindre l'objectif que les ministres ont fixé, soit une réduction de 50 p. 100 de la production de déchets solides d'ici l'an 2000.

Les ministres ont également fait l'éloge du programme Choix environnemental du gouvernement fédéral et souligné les efforts croissants consentis en vue de réduire les déchets municipaux et de recycler davantage.

L'élimination graduelle des BPC

À sa réunion annuelle de 1989, le CCME a examiné les progrès réalisés dans l'élimination graduelle des BPC. Des étapes importantes ont été franchies, notamment l'installation du premier incinérateur mobile fédéral à Goose Bay, au Labrador, lequel permettra de détruire 3 000 tonnes de BPC (la moitié de tous les déchets de BPC du gouvernement fédéral) et 600 tonnes de déchets de Terre-Neuve; la construction d'une installation permanente de destruction à Swan Hills, en Alberta, pour l'élimination des déchets dangereux dont les BPC; l'adoption et l'application de normes nationales homogènes sur l'entreposage sûr des BPC; la délivrance d'un permis par le Québec autorisant des essais destinés à mesurer l'efficacité des fours à ciment pour détruire les déchets de BPC liquides; et la démonstration de l'incinérateur mobile VESTA 100, en Alberta, en vue d'évaluer les possibilités qu'il présente pour le reste du Canada.

Les ministres ont également convenu que la destruction des BPC du Canada devrait autant que possible se faire au pays. Par conséquent, le ministre fédéral a confirmé que, suivant la politique du gouvernement, le gouvernement fédéral n'exporterait pas de déchets de BPC pour être éliminés à l'étranger.

Le groupe de travail national sur l'environnement et l'économie

Un comité consultatif du CCME sur l'environnement et l'économie a été créé lors de la réunion annuelle de 1989. Ce comité est chargé de suivre la mise en application des recommandations formulées en 1987 par le groupe de travail national sur l'environnement et l'économie.

Le Conseil des ministres responsables de la faune du Canada

Au cours de leur réunion annuelle de 1989, les ministres responsables de la faune se sont dits satisfaits des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et ils ont souligné que des projets découlant du plan sont en cours dans toutes les régions du Canada. Le ministre fédéral et les ministres de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, ainsi que les représentants d'Habitat faunique Canada et de Canards illimités, ont entériné le plan des habitats de l'Est. Dans le cadre de ce projet, on appuiera les travaux de remise en état et de conservation des habitats dans tout l'Est canadien. Le ministre fédéral a annoncé que le Cabinet fédéral avait confirmé l'affectation d'une somme de 30 millions de dollars répartis sur cinq ans à la réalisation du plan. Cette nouvelle a, évidemment, été bien accueillie par les ministres provinciaux et territoriaux.

Les ministres ont également convenu de sonder l'opinion publique dans leur circonscription quant à l'élaboration d'une politique canadienne touchant la faune avant le printemps de 1990.

Dans certaines régions, la sauvagine s'empoisonne en ingérant des plombs de chasse. Pour régler ce problème, les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont convenu avec le gouvernement fédéral de rédiger des règlements interdisant l'usage des plombs de chasse en 1990 dans les zones touchées de ces provinces.

Les ministres ont exprimé leur appréciation à l'Institut de la fourrure du Canada qui a entrepris de promouvoir et d'améliorer l'industrie de la fourrure au pays. Ils approuvent les stratégies visant à favoriser le recours à des méthodes de piégeage moins cruelles, la formation des trappeurs, l'éducation du public et de meilleures communications à l'échelle internationale.

Les partenariats avec les organismes non gouvernementaux

Le groupe des relations non gouvernementales, créé en décembre 1989, devait établir des partenariats constructifs avec des organismes non gouvernementaux (ONG) et consolider les partenariats existants. Il est indispensable en effet de concevoir des mécanismes nouveaux et novateurs pour favoriser la création de partenariats et la participation du public à la prise de décisions, compte tenu du nombre croissant des problèmes de l'environnement et de leur complexité.

Les ONG régionaux et nationaux, ce qui englobe le milieu des affaires, les syndicats, les groupes écologiques, les jeunes, les universitaires et les autres groupes de bénévoles, sont considérés comme des intervenants clés dont la participation active se révèle essentielle à la réalisation des objectifs du Canada en matière d'environnement. Le ministère entretient des liens particuliers avec ces organismes et, dans de nombreux cas, leur verse des fonds afin d'appuyer des programmes et des services comme l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. Son aide financière vise en outre à intensifier les communications entre les OENG et les autres personnes intéressées à l'environnement.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Depuis sa toute première rencontre, en juin 1989, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie se réunit régulièrement. Cinq comités de travail ont été mis sur pied en vue de poursuivre des activités dans les domaines des répercussions socio-économiques, des processus décisionnels, de la réduction des déchets, de la politique étrangère, de l'éducation et des communications. Le ministre de l'Environnement fait partie de la table ronde, alors que les autres membres proviennent du gouvernement, du milieu des affaires, des syndicats, des universités, d'organismes de recherche et de groupes écologiques.

LES AFFAIRES INTERNATIONALES

Sur la scène internationale, l'environnement a encore une fois représenté un enjeu important en 1989-1990.

Lors du troisième Sommet de la francophonie tenu à Dakar, au Sénégal, en mai 1989, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres ont reconnu, pour la première fois, le lien qui existe entre l'environnement et le développement économique. Ils ont également adopté une résolution sur l'environnement, proposée par le Canada, laquelle portait sur l'organisation de la première Conférence des ministres de l'Environnement. Au Sommet de Paris, en juillet, les dirigeants du groupe des sept pays les plus industrialisés ont en outre convenu d'accorder la priorité aux mesures touchant l'environnement. C'est d'ailleurs à cette occasion que le Canada a réussi à obtenir l'appui des participants à l'égard de la mise au point d'indicateurs écologiques sur le modèle des indicateurs économiques actuellement utilisés. Parallèlement, la réunion des chefs d'État et de gouvernement du Commonwealth tenue en octobre à Kuala Lumpur, en Malaysia, a permis de progresser sur la voie de la collaboration en matière d'environnement entre pays industrialisés et pays en développement.

Les pays du monde entier se préoccupent du changement climatique. Le groupe intergouvernemental sur le changement climatique a poursuivi ses travaux en examinant les preuves scientifiques du changement climatique, les répercussions qu'il peut avoir et les mesures à prendre éventuellement. Les ministres de 70 pays environ, dont le Canada, se sont réunis à Noordwijk, aux Pays-Bas, en novembre 1989. Dans une des déclarations faites lors de la première conférence ministérielle d'envergure sur le changement climatique, ils ont reconnu la nécessité de stabiliser les émissions de dioxyde de carbone, ce qui constituait un pas en avant considérable dans les grands débats internationaux sur les mesures à adopter pour faire face au changement climatique.

En mars 1990, le ministre de l'Environnement et le premier ministre du Manitoba annonçaient la création du conseil d'administration de l'Institut international du développement durable, à Winnipeg.

Ottawa et Washington ont eu des entretiens au sujet d'un accord bilatéral sur la qualité de l'air en vue de résoudre le problème des effets transfrontaliers des pluies acides et des autres polluants atmosphériques.

Le Canada a conclu des accords bilatéraux touchant l'environnement afin de faciliter la coopération avec le Mexique, le Brésil et l'Union soviétique. Il a également entamé des négociations en vue de la signature d'un nouveau protocole d'entente avec la République fédérale d'Allemagne et la France.

Environnement Canada était chargé de coordonner la participation du Canada et la rédaction des positions prises par le Canada sur les questions débattues lors de la réunion bisannuelle du conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, tenue en mai 1989. La décision la plus importante prise par le conseil a été de recommander à l'assemblée générale des Nations Unies de convoquer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

Le ministre de l'Environnement a pris la parole devant l'assemblée générale des Nations Unies le 23 octobre 1989, alors qu'Environnement Canada a présenté des documents et participé aux débats sur les résolutions portant sur l'environnement. L'assemblée générale a décidé de convoquer une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement au Brésil, en 1992, vingt ans après la Conférence historique de Stockholm sur l'environnement. Grâce à Stockholm, l'environnement occupe une place dans les dossiers internationaux et, grâce à la CNUED, l'environnement figurera parmi les enjeux économiques du monde. Plus d'une centaine de chefs d'État et de gouvernement sont attendus à cette conférence aussi intitulée « le Sommet de la Terre ».

En mars 1990, Environnement Canada a joué un rôle important dans l'organisation de GLOBE 90, une conférence-foire internationale sur la technologie de l'environnement, tenue à Vancouver. Plusieurs ministres et directeurs d'organismes internationaux ont assisté à cet événement qui s'est révélé une réussite telle qu'on est à organiser GLOBE 92.

Dans le cadre des efforts de lutte contre le transport à distance des polluants atmosphériques (TADPA), le Canada et les pays membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ont entrepris de négocier un protocole sur les composés organiques volatils (COV) qui complétera la convention de 1979 sur le TADPA. Le protocole vise à maîtriser l'ozone troposphérique.

En septembre 1989, les huit pays circumpolaires de l'Arctique se sont rencontrés pour discuter du fragile milieu nordique. Environnement Canada a participé à cette table ronde tenue à Rovaniemi, en Finlande.

En octobre 1989, se tenait à Sofia, en Bulgarie, une réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en matière de protection de l'environnement. Cette réunion visait à élaborer des recommandations portant sur les principes et les lignes directrices en vue de mesures supplémentaires et d'une plus grande coopération dans le domaine de la protection de l'environnement. À la suite de ces discussions, les pays participants ont recommandé que la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe :

- élabore une convention internationale, un code de pratique ou tout autre instrument juridique approprié pour la prévention et la limitation des effets transfrontaliers des accidents industriels;
- intensifie les échanges internationaux de renseignements et voie à la coordination des initiatives en vue d'atteindre une plus grande conformité dans le domaine de la gestion des produits chimiques dangereux;
- élabore une convention-cadre sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux.

La Semaine de l'environnement

Le thème de la Semaine de l'environnement cette année était « L'environnement : c'est l'affaire de tous ».

Grâce aux fonds accordés par Environnement Canada, des milliers de Canadiens ont pu prendre part aux activités organisées un peu partout au pays du 4 au 10 juin. En outre, l'industrie, des organismes non gouvernementaux, des écoles, des municipalités, des gouvernements provinciaux, des clubs philanthropiques et une foule d'autres groupes ont souligné la Semaine de l'environnement par leurs propres activités et messages.

Le ministre de l'Environnement a présenté les premiers prix d'excellence environnementale

au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Ottawa, le 4 juin. Partagées en six catégories, ces récompenses reconnaissent les efforts remarquables déployés par des particuliers ou par des organismes pour protéger et restaurer l'environnement du Canada.

Les activités de communication

La Direction générale des communications a fourni l'appui nécessaire à un certain nombre de grands événements et stratégies des ministères et du gouvernement. Mentionnons, entre autres, une exposition commerciale et touristique au Groenland, organisée par les Affaires extérieures du Canada en octobre 1989, la conférence GLOBE 90 tenue à Vancouver, en mars 1990, et *l'Environnement à l'heure de la concertation* (première étape du *Plan vert*), qui a paru en mars 1990.

Un cadre stratégique de communication ministérielle a été établi à l'automne de 1990.

La bureautique : le SBM

Le système de bureautique du ministère (SBM) est un vaste réseau informatisé de communication qui permet à des milliers d'usagers partout au pays d'avoir accès aux renseignements, de partager l'information et de communiquer entre eux. En avril 1990, plus de 4 500 usagers disséminés en plus de 90 endroits faisaient partie du réseau qui reliera éventuellement 120 lieux et 6 000 personnes.

En fait, les avantages du SBM se font déjà sentir. La mise en œuvre à grande échelle d'une foule d'applications a amené la création de divers systèmes : le système automatisé d'approvisionnement et de contrats, le système du matériel utilisé, le système informatisé de bibliothèque, le système de suivi de la correspondance, le système de gestion des documents du ministère, le système de paye en direct, le système de données sur la gestion des ressources humaines, le système informatique à l'intention des cadres et le système de gestion des registres immobiliers du SCP.

Grâce à des « nœuds de transit », on a pu relier le SBM à des organismes et à des systèmes tant internes qu'externes dont le réseau des eaux intérieures, les systèmes financiers d'Approvisionnements et Services Canada, le système DOBIS de la bibliothèque nationale et un certain nombre de systèmes utilisés dans les bureaux de services commerciaux.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) administre le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE) au nom du ministre de l'Environnement.

La réforme du PEEE

Dans le discours du trône d'avril 1989, le gouvernement annonçait son intention de légiférer sur le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE). Au cours du même mois, la cour rendait la première d'une série de décisions qui allaient changer le recours au PEEE dans l'ensemble du gouvernement. La cour fédérale, considérant la nécessité d'une évaluation environnementale fédérale à propos du projet de barrage Rafferty-Alameda en Saskatchewan, affirmait que le décret sur les lignes directrices du PEEE constituait une obligation exécutoire ayant force de loi.

En mai, le ministre de l'Environnement et le ministre des Transports acceptaient la recommandation de la Commission d'évaluation environnementale de rejeter le projet de construction et d'exploitation d'une installation de carburéacteur à l'aéroport international de Vancouver.

En juin, le BFEEE et le ministère des Affaires indiennes et du Nord organisaient un atelier destiné aux autochtones du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour discuter de la portée des évaluations environ-

nementales. En septembre, le BFEEE tenait un autre atelier, cette fois pour 28 représentants des Pays-Bas et du Canada qui ont échangé des points de vue et des renseignements sur l'évaluation environnementale. En septembre également, le BFEEE convoquait l'assemblée annuelle des administrateurs en environnement de tout le pays. Le BFEEE a continué de présider le groupe de travail des Nations Unies chargé d'élaborer une convention concernant l'évaluation des répercussions écologiques en contexte transfrontalier.

En décembre, une deuxième décision de la cour sur le projet de barrage Rafferty précisait que tout projet nécessitant une décision fédérale et dont les répercussions peuvent être considérables, ou ne comportant pas de plan en vue de réduire ces dernières, doit être examiné par une commission d'évaluation environnementale. Une commission a donc été mise sur pied en janvier 1990.

En mars, la Cour d'appel fédérale rendait une décision sur le projet de barrage Oldman, en Alberta, laquelle a eu pour effet d'ajouter le décret sur les lignes directrices à toutes les lois fédérales. Par conséquent, le PEEE s'applique maintenant à toutes les décisions fédérales fondées sur des lois — même à une décision de ne pas recourir à l'autorité législative, tel l'article 37 de la *Loi sur les pêches*. Le gouvernement a reçu l'ordre de créer une commission environnementale concernant le projet de barrage Oldman.

À la suite de ces décisions, les lignes directrices générales devenaient des obligations formelles.

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, plusieurs commissions d'évaluation environnementale ont été mises sur pied ou ont poursuivi leurs travaux.

Les vols militaires au Labrador et au Québec
Le nombre de vols militaires au-dessus du Labrador et du Québec a augmenté pendant l'examen des évaluations environnementales. La commission a recommandé que le nombre de vols soit réduit aux niveaux de 1986 et que le ministère de la Défense nationale exerce une surveillance afin de recueillir des renseignements pour les audiences publiques.

Les bisons malades dans le Nord
En février 1989, le Ministre chargeait une commission de faire l'examen public des problèmes soulevés par la présence de tuberculose bovine et de brucellose dans le troupeau de bisons hybrides (bisons des bois et bisons des plaines) qui vivent dans le parc national Wood Buffalo et sur les terres avoisinantes. La commission étudiera les questions écologiques et socio-économiques, ainsi que celles touchant la conservation des ressources et la santé qui sont associées au troupeau de bisons. Les sujets à l'étude portent non seulement sur la santé des humains et des animaux, mais également sur les traditions des autochtones concernant la chasse, de même que sur les perturbations éventuelles des rapports prédateurs-proies. La commission a terminé ses consultations publiques en mars 1990.

La reprise des travaux de la Commission sur l'aéroport international de Vancouver
La commission d'évaluation environnementale a repris ses travaux en novembre pour étudier les répercussions écologiques et socio-économiques d'une nouvelle piste à l'aéroport international de Vancouver. Depuis 1984, le trafic aérien y a augmenté de 50 p. 100.

La fonderie de ferrochrome Sherwood Pacific
Les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont confié à une commission l'étude des répercussions écologiques et sociales du projet d'installation de la fonderie

de ferrochrome Sherwood Pacific dans la région de Port Hardy.

Le port de Montréal
Une commission a été formée en juin pour étudier le processus de choix d'un lieu pour l'expansion, à long terme, du port de Montréal en s'appuyant sur des critères techniques, économiques et écologiques, y compris la formation et le mouvement des glaces. La commission évaluera les conséquences de l'expansion sur l'environnement, ainsi que les répercussions socio-économiques. En mars, la commission a émis des lignes directrices provisoires pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales.

La gestion du trafic aérien dans la région de Toronto
Une commission a été mise sur pied en novembre pour étudier les répercussions écologiques et socio-économiques de Transports Canada en vue de répondre à une demande accrue de services aériens dans le sud de l'Ontario. La première partie de l'examen porte sur l'étude d'une solution à moyen terme prévoyant l'ajout de pistes à l'aéroport international Pearson. La deuxième partie consistera en l'étude de plans à long terme touchant le trafic aérien dans toute la région aux alentours de Toronto. La commission tiendra compte de divers facteurs, dont le niveau de bruit, la qualité de l'air, les rejets d'eau et les prévisions de trafic aérien dans la région.

La gestion et l'élimination des déchets de combustible nucléaire
En octobre, le Ministre a chargé une commission de sept membres d'étudier la sécurité et l'acceptation du concept de l'enfouissement des déchets nucléaires dans les couches géologiques profondes, au Canada, proposé par Énergie atomique du Canada limitée. Des audiences publiques se tiendront en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec et au Nouveau-Brunswick pour expliquer le processus d'étude et le concept.

La traversée du détroit de Northumberland
En mars ont eu lieu les dernières audiences publiques sur le projet de construction d'un pont sur le détroit de Northumberland, entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Au cours de ces audiences, on a étudié divers sujets dont la vie marine et les modifications des courants et des marées, ainsi que les répercussions possibles sur les migrations des oiseaux, les pertes d'emploi pour les employés des traversiers et les changements dans le mode de vie des insulaires.

Le barrage Rafferty-Alameda
En janvier, le Ministre a confié à une commission l'étude des répercussions environnementales et sociales directement liées au projet de barrage Rafferty-Alameda. Le gouvernement de la Saskatchewan a offert d'interrompre la construction, une fois la sécurité des lieux du barrage assurée, et il a consenti à ne pas reprendre les travaux avant que le Ministre n'ait répondu au rapport de la commission.

LE CONSEIL CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Conseil canadien de la recherche sur les évaluations environnementales (CCREE) cherche des moyens d'améliorer les modalités ainsi que les aspects techniques et scientifiques de l'évaluation environnementale (EE). Il favorise et appuie la recherche dans ce domaine, afin :

- d'élaborer de nouvelles procédures qui permettront d'intégrer l'EE dans la planification stratégique (ou régionale) et dans la surveillance ou la gestion des activités sociales et économiques;
- d'accroître la rigueur scientifique en recourant aux sciences sociales et écologiques dans l'analyse et l'interprétation des répercussions sur l'environnement;
- d'améliorer l'efficacité des procédures en vue de préciser les valeurs sociales et de les intégrer dans l'évaluation des répercussions écologiques;
- de trouver des moyens de renforcer les cadres politiques et institutionnels en vue de coordonner les éléments ci-haut mentionnés.

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le CCREE a continué d'appuyer la recherche dans un certain nombre de domaines prioritaires liés aux EE, soit la santé, les établissements humains les connaissances écologiques traditionnelles et le développement durable, ainsi que les liens entre l'environnement et l'économie.

Dans l'étude des questions de santé liées aux EE, cinq ateliers régionaux ont eu lieu à Toronto, à Edmonton, à Halifax, à Montréal et à Rankin Inlet-Winnipeg. Ces ateliers ont attiré des per-

sonnes ayant un vaste éventail d'intérêts dans le domaine de la santé et de l'évaluation environnementale. Une brochure et de la documentation résumant les travaux de recherche et suggérant des façons d'intégrer les questions de santé ou d'améliorer leur intégration dans les EE seront terminées à la fin de 1990.

Quant aux connaissances écologiques traditionnelles et au développement durable, une étude de la documentation et des expériences visant à recueillir ces connaissances et à les appliquer aux EE a été entreprise en 1989, et un rapport a été rédigé par l'Institut culturel déné. Le CCREE a également appuyé deux études effectuées auprès des communautés autochtones d'Old Crow, au Yukon, et de Nuu-Chah-Nulth, en Colombie-Britannique, au sujet de l'évaluation des communautés et tout particulièrement du rôle des connaissances traditionnelles. Un seul document réunira ces rapports et l'examen le plus récent des connaissances écologiques traditionnelles.

Afin de mieux comprendre les liens entre l'environnement et l'économie, le CCREE a entrepris l'étude du traitement des problèmes de l'environnement dans les évaluations économiques et a commencé à examiner les possibilités d'une meilleure intégration des évaluations environnementales et économiques. Un rapport traitant des aspects complémentaires de ces évaluations et des possibilités de les intégrer devrait être publié au printemps de 1991.

Le CCREE publie chaque année un rapport de ses activités.

RÉSUMÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES, PAR ACTIVITÉ

PROGRAMMES	A.-P.	
Programme des services de l'environnement		
Service de l'environnement atmosphérique	2 406	219 850 000 $
Conservation et Protection	2 448	284 655 000
Total	**4 854**	**504 505 000 $**
Programme des parcs		
Exploitation des parcs	3 685	278 041 000
Aménagement des parcs	364	39 502 000
Gestion du programme et services techniques	610	60 807 000
Total	**4 659**	**378 350 000 $**
Programme de l'administration		
Administration	465	41 701 000
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales	31	6 767 000
Total	**496**	**48 468 000 $**
Grand total	**10 009**	**931 323 000 $**

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS

DÉPENSES BUDGÉTAIRES	1989–1990	1988–1989	AUG./ (DIMIN.)
Dépenses de fonctionnement	708 700 000 $	610 269 000 $	98 431 000 $
Dépenses en captial	167 740 000	142 932 000	24 808 000
Subventions et contributions	29 631 000	46 305 000	(16 674 000)
Paiements à la Commission des champs de bataille nationaux	1 829 000	1 745 000	84 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	59 899 000	60 060 000	(161 000)
Total (brut)	**967 799 000 $**	**861 311 000 $**	**106 488 000 $**
Recettes à valoir sur le crédit	(36 476 000)	(37 302 000)	826 000
Total (net)	**931 323 000 $**	**824 009 000 $**	**107 314 000 $**

RÉSUMÉ DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1989-1990, PAR ACTIVITÉ

ACTIVITÉ	
Gestion et services de soutien communs	8 486 000 $
Services des glaces	23 575 000
Services météorologiques	171 382 000
Services de la qualité de l'air et des recherches atmosphériques	13 201 000
Services climatologiques et recherche	19 095 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17 296 000
Total (brut)	**253 035 000 $**
Recettes à valoir sur le crédit	(33 185 000)
Total (net)	**219 850 000 $**

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS

DÉPENSES BUDGÉTAIRES	1989-1990	1988-1989	AUG/ (DIMIN.)
Dépenses de fonctionnement	202 470 000 $	190 244 000 $	12 226 000 $
Dépenses en capital	31 374 000	29 908 000	1 466 000
Subventions et contributions	1 895 000	1 924 000	(29 000)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	17 296 000	17 322 000	(26 000)
Recettes à valoir sur le crédit	(33 185 000)	(36 070 000)	2 885 000
Total	**219 850 000 $**	**203 328 000 $**	**16 522 000 $**

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

SUBVENTIONS	
Recherches en météorologie	779 000 $
Programme coopératif de surveillance et d'évaluation du transport à grande distance des polluants atmosphériques en Europe	10 000
Société canadienne de météorologie et d'océanographie	20 000
Total des subventions	**809 000 $**
CONTRIBUTIONS	
Organisation météorologique mondiale	1 006 000 $
Bourses d'études en sciences météorologiques et atmosphériques aux universités canadiennes	80 000
Total des contributions	**1 086 000 $**
Total des subventions et des contributions	**1 895 000 $**

RÉSUMÉ DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1989-1990, PAR ACTIVITÉ

ACTIVITÉ	
Gestion et services de soutien communs	41 129 000 $
Eaux intérieures	109 052 000
Conservation de la faune et des terres	43 606 000
Protection de l'environnement	77 742 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 417 000
Total (brut)	**287 946 000 $**
Recettes à valoir sur le crédit	(3 291 000)
Total (net)	**284 655 000 $**

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS

DÉPENSES BUDGÉTAIRES	1989–1990	1988–1989	AUG./(DIMIN.)
Dépenses de fonctionnement	218 935 000 $	175 437 000 $	43 498 000 $
Dépenses en capital	27 883 000	17 137 000	10 746 000
Subventions et contributions	24 711 000	18 645 000	6 066 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 417 000	16 295 000	122 000
Recettes à valoir sur le crédit	(3 291 000)	(1 232 000)	(2 059 000)
Total	**284 655 000 $**	**226 282 000 $**	**58 373 000 $**

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

SUBVENTIONS	
Fonds pour la toxicologie faunique	333 000 $
Fédération canadienne de la nature	10 000
Creston Valley Wildlife Management	100 000
Institut canadien de la fourrure	20 000
Fondation habitat faunique Canada	2 947 000
Organismes écologiques non gouvernementaux	7 000
Association canadienne des géographes	150 000
Comité canadien de l'Association internationale de la recherche sur la pollution de l'eau	5 000
Fédération canadienne de la faune	10 000
Saskatchewan Water Corporation	2 000 000
Total des subventions	**5 582 000 $**

(suite à la page suivante)

CONTRIBUTIONS

Provinces :	
Projets fédéraux-provinciaux concernant les ressources en eau	403 000 $
Indemnisation pour les dommages causés aux récoltes par les oiseaux aquatiques	800 000
Études de la réduction des dommages causés par les crues et cartographie des zones inondables	2 863 000
Mise en oeuvre des recommandations sur la planification des ressources hydrologiques :	
Saskatchewan : vallée de la Qu'Appelle	28 000
Colombie-Britannique : maîtrise des crues du Fraser	2 500 000
Québec : accord sur les relevés hydrométriques	748 000
Accord de la baie James	80 000
Accord de contrôle de la qualité des eaux	266 000
Ontario: accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau des Grands Lacs	1 870 000
Institut canadien de la fourrure	460 000
Nations Unies : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	59 000
Conseil intergouvernemental de gestion du caribou	15 000
Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine	6 000
Assainissement du bassin Windermere	448 000
Organisation de coopération et de développement économiques	87 000
Assainissement des étangs bitumineux de Sydney	4 416 000
Réseau canadien de l'environnement	403 000
Convention sur les terres humides d'importance internationale	15 000
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	1 896 000
Fonds mondial pour la nature	250 000
Coalition canadienne contre les pluies acides	80 000
Partenaires de l'environnement	730 000
Programme international sur la sécurité des substances chimiques	20 000
Protection et dépollution du fleuve Saint-Laurent	594 000
Organismes écologiques non gouvernementaux	92 000
Total des contributions	**19 129 000 $**
Total des subventions et des contributions	**24 711 000 $**

RÉSUMÉ DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1989-1990, PAR ACTIVITÉ

ACTIVITÉ	
Exploitation des parcs	261 328 000 $
Aménagement des parcs	37 137 000
Gestion du programme et services techniques	57 146 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	22 739 000
Total	**378 350 000 $**

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS

DÉPENSES BUDGÉTAIRES	1989–1990	1988–1989	AUG./(DIMIN.)
Dépenses de fonctionnement	243 151 000 $	209 975 000 $	33 176 000 $
Dépenses en capital	108 483 000	95 887 000	12 596 000
Subventions et contributions	2 148 000	24 885 000	(22 737 000)
Commission des champs de bataille nationaux	1 829 000	1 745 000	84 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	22 739 000	23 011 000	(272 000)
Total	**378 350 000 $**	**355 503 000 $**	**22 847 000 $**

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

SUBVENTIONS	
Aménagement du Jardin international de la paix au Manitoba	30 000 $
Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada	20 000
Total des subventions	**50 000 $**

(suite à la page suivante)

CONTRIBUTIONS	
Comité du lotissement urbain de Jasper	18 000 $
Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt	29 000
Associations coopérantes	245 000
Comité municipal de Banff	26 000
Compagnie Franche de la Marine	66 000
Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine	6 000
Conférence fédérale-provinciale des parcs	16 000
Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles	120 000
Fonds du patrimoine mondial (contribution canadienne)	86 000
Centre de surveillance de la conservation et des ressources	15 000
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels	47 000
Conseil international des monuments et des sites	40 000
Acquisition et restauration de la maison Trestler	15 000
Musée de l'armée	31 000
Sentier Alexander-Mackenzie	130 000
Restauration de lieux et d'édifices	1 000 000
Programme canadien l'Homme et la biosphère	15 000
Université de Waterloo	25 000
District d'irrigation de l'Est (aqueduc de Brooks)	101 000
Fonds mondial pour la nature	65 000
Association des architectes paysagistes du Canada	2 000
Total des contributions	**2 098 000 $**
Total des subventions et des contributions	**2 148 000 $**

ACTIVITÉ	
Administration	38 506 000 $
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales	6 515 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 447 000
Total	**48 468 000 $**

DÉPENSES BUDGÉTAIRES	1989–1990	1988–1989	AUG./ (DIMIN.)
Dépenses de fonctionnement	44 096 000 $	34 574 000 $	9 522 000 $
Subventions et contributions	877 000	851 000	26 000
Ministre, traitement et allocation pour automobile	48 000	39 000	9 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 447 000	3 432 000	15 000
Total	**48 468 000 $**	**38 896 000 $**	**9 572 000 $**

CONTRIBUTIONS	
Conseil canadien des ministres de l'environnement	174 000 $
Organismes écologiques non gouvernementaux	693 000
Assemblée de la conférence circumpolaire inuit	10 000
Total des contributions	**877 000 $**
Total des subventions et des contributions	**877 000 $**